REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SOIXANTE-DOUZIÈME ANNÉE

AVRIL - JUIN 1958

SOMMAIRE

(Suite du sommaire au verso)

PARIS
EDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13

Droits de reproduction et de traduction réservés

1958

SOMMAIRE (*suite*)

VARIÉTÉS

COMPTES RENDUS

TRIESTE ET LA FRANCE

Histoire d'un Consulat

Avant-Propos

Le consulat de France à Trieste, ouvert le 22 mai 1769, sous le règne de Louis XV, a clos sa chancellerie le 15 mars 1958, disparaissant après une activité près de deux fois séculaire, peu de jours avant l'effacement de la Quatrième République (1).

La suppression temporaire ou définitive d'un poste dont je fus jadis le titulaire, m'a incité à en retracer brièvement l'histoire qui se confond avec celle d'une ville dont le nom demeure associé à beaucoup de souvenirs français. Si elle en évoque un très grand nombre, elle n'est cependant pas une exception. Bien des cités étrangères inscrivent dans leur passé des pages inséparables de notre présence. Citerais-je Hambourg, au temps de la Révolution, qui est aussi l'époque où les destinées de Trieste se confondirent un instant avec les siennes dans l'Empire napoléonien ?

L'histoire des consulats a été jusqu'ici quelque peu négligée. Si nous devons à Auguste Boppe, dont les savants travaux ne

(1) V. notre article *Adieu au Consulat de France à Trieste,* dans *Le Monde diplomatique* d'avril 1958. — Voici l'*Inventaire* des volumes de la Correspondance du Consulat de Trieste depuis ses origines jusqu'à 1897 : *a*) aux Archives Nationales : les Correspondances Commerciales et Consulaires, t. I à VI (1758-1792) ; *b*) aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, t. VII à XXX. — Correspondance politique, Milanais, t. 63 (1812-1814), Séguier, consul en Illyrie. — Correspondance politique, Consuls : Autriche-Hongrie, r. (1830-1840), Venise-Trieste, *id.* 5 (1814-1848) ; 14 (1841-1848), Trieste.

sont pas oubliés, deux importants volumes (1), il s'agit des consulats du Levant. On trouverait ailleurs et dans des pays où l'activité de nos agents n'a pas bénéficié des privilèges qu'elle tenait des capitulations matière à des ouvrages susceptibles d'apporter une importante contribution non pas seulement à l'histoire économique, mais aussi à l'histoire politique. Le diplomate fréquente surtout les diplomates et la haute société internationale ; le consul, l'élite provinciale et le monde des affaires de sa résidence ; le premier s'intéresse essentiellement aux problèmes généraux ; le second, sans les négliger, à des questions locales ou régionales qui, parfois, les éclairent. Il est ainsi mieux placé pour observer l'opinion publique. Mais je ne voudrais pas pousser plus loin ces considérations (2). Ce ne serait plus un Avant-Propos. Le nôtre aura rempli son objet s'il suscite quelque monographie d'histoire consulaire.

I

L'Ancien Régime

« Les villes aussi ont leur destinée », écrivait, il y a cent ans, un écrivain trop oublié, Saint-Marc-Girardin. « La plupart naissent, vivent et meurent avec les peuples qui les ont fondées. Mais il en est qui semblent avoir une vie qui leur appartient en propre ; elles survivent aux Empires qui s'y établissent et elles servent tour-à-tour aux nations les plus diverses. D'où vient ce privilège ? (3).

(1) *Les Consulats du Levant.* — I) *Smyrne* (1610-1900) ; II) *Satalie et Caramanie* (1607-1814), Berger-Levrault, Nancy, 1902. L'ouvrage a été publié sans nom d'auteur. Alfred Dumaine, dans *Quelques Figures oubliées de l'autre siècle* (Paris, s. d. (1931), in-16, VII-371 p., paru à la librairie du *Vélin d'Or,* rue de Seine) a rappelé les mérites de Champoiseau et de Pierre David qui furent Consuls Généraux à Smyrne ; Champoiseau à qui la France doit de posséder la *Victoire de Samothrace ;* Pierre David qui a participé à l'acquisition inestimable et destinée sur son avis des la *Victoire Samothrace.* — Rappelons enfin les études de M. François Charles-Roux et Jacques Caillé sur nos consulats du Maroc.

(2) V. René Dollot : *Des Consuls et de leur action en temps de guerre,* 1 br. in-8°, Paris, Pedone, 1939.

(3) *De la destinée des villes - Constantinople, Alexandrie, Venise et Corinthe* (1840) dans les *Souvenirs de Voyages et d'Etudes,* de Saint-Marc-Girardin, deuxième série, Paris, Amyot, 1853, pp. 408-420. Cet article avait d'abord été publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1840.

Et l'auteur du *Cours de littérature dramatique*, chez qui ces considérations apparaissent inattendues, après avoir montré ce que fut le sort de Constantinople et d'Alexandrie, avant de parler de Corinthe, écrit ces lignes remarquables :

« L'Adriatique est la route ouverte entre l'Allemagne et le Levant. Sur cette route, le commerce avait besoin d'un entrepôt et Venise avait, pour le devenir, deux titres : le premier, sa position au fond du golfe, à portée de l'Italie septentrionale et de l'Allemagne ; le second, la sûreté. D'autres villes, il est vrai, pouvaient avoir la position : Trieste l'avait, et même Trieste était plus près de l'Allemagne ; mais ce qui manquait à Trieste, ce qui, au Moyen-Age, manquait à toutes les villes de la terre ferme, c'était la sûreté. Venise avait cette sûreté, si précieuse au commerce. Voilà la cause de sa puissance commerciale dans le Moyen-Age. Tant qu'il n'y eut de sûreté que derrière d'impénétrables abris, Venise garda sa puissance. Quand Venise, vieillie et vaincue, ne put plus garder les clefs de l'Adriatique et s'assurer par la force le privilège d'en être le seul port ; quand l'Autriche, maîtresse de Trieste, fut un puissant Empire à côté de Venise, qui n'était plus qu'une République impuissante, alors Venise vit Trieste, sa rivale, prendre peu à peu l'ascendant ; car cette rivale avait pour elle aussi l'avantage de la position et, quant à la sûreté, elle l'avait désormais aussi bien et mieux que Venise. Ce qu'il faut à l'Adriatique, c'est un port qui, au fond du golfe, accueille son commerce ; peu importe, du reste, à cette mer, veuve du doge, que cette ville s'appelle Venise ou Trieste. Le commerce va où le port a plus d'eau, où le débarquement est plus facile, où les transports sont moins coûteux, et il abandonne sans scrupule les palais de marbre de Venise pour les maisons bourgeoises de Trieste. » (1)

Page mémorable qui résume admirablement l'évolution du port depuis ses lointaines origines jusqu'au début du XVIIIe siècle. C'est à cette époque que remonte, en effet, la période majeure de sa prospérité. Sans voie d'eau, coupée de son arrière-pays par une barrière montagneuse, Trieste n'aurait été qu'un port à fonction régionale, si les circonstances n'en avaient fait, pendant deux siècles, l'« unique débouché maritime d'un grand pays, mais d'un pays qui, toutefois, n'a jamais joué de grand rôle sur la mer » (2).

L'année 1717 marque le point de départ de son ascension. C'est celle où l'empereur Charles VI, mettant à profit son allian-

(1) Saint-Marc-Girardin, 1 c. pp. 416-417.
(2) Paul Masson : *Ports Francs d'Autrefois et d'Aujourd'hui*, 1891, p. 343.

ce avec Venise, persuadé que la République engagée dans une guerre avec le Turc n'osera pas réagir, proclame la liberté de navigation dans l'Adriatique dont la cité des lagunes prétendait se réserver le monopole. Le coup parut si sévère à celle-ci que les Vénitiens envisagèrent d'interrompre la guerre, au mois d'août 1717, « fondant leur prétexte de rompre avec l'empereur », écrivait le marquis d'Entremont à Louis XIV, « sur ce qu'il veut établir un port franc à Trieste » (1). Il le fut l'année suivante, le 18 mars 1719, et quelque ssemaines plus tard, en mai, était créée la *Compagnie Orientale* (2). « La similitude des deux actes indique le but », écrit Paul Masson ; « en donnant la franchise à Trieste, l'empereur voulait disputer à Marseille, à Livourne et aux autres ports italiens le commerce du Levant en empruntant leurs propres armes ».

Les progrès du futur emporium de l'Adriatique furent d'abord très lents et la franchise ne semble lui avoir apporté que peu d'avantages au début. Dans un savant et pittoresque article, Giulio Cesari, un des meilleurs historiens de sa ville natale, écrivait qu'en 1735, Trieste ne comptait que 7.250 habitants, trois mille de plus seulement qu'au début du XVIII[e] siècle, alors qu'elle était une simple bourgade de pêcheurs (3). Devenue ville franche en 1766 (elle cessera de l'être en 1891 pour ne conserver qu'une zone franche), c'est assurément sa situation nouvelle qui détermina, le 22 mai 1769, la création d'un consulat par Louis XV, « la navigation et le commerce de nos sujets ayant paru l'exiger ».



Soixante-huit ans plus tôt, Trieste avait déjà retenu l'attention de Versailles. La guerre de succession d'Espagne venait de commencer (1702). Une coalition s'était formée contre Louis XIV et l'empereur entendait gagner sur la France tout

(1) Attilio Tamaro, II, l. c. p. 161.
(2) Elle devait être déclarée en faillite le 25 mars 1731. Tamaro, l. c., p. 163.
(3) *Trieste Cent Anni fa,* Rivista mensile della Citta di Trieste, anno XI, n° 3, marzo 1938.

ce que celle-ci avait obtenu depuis 1648. Forbin fut chargé d'opérer dans l'Adriatique. C'était le temps, nous l'avons vu, où, sur cette mer, la puissance de Venise déclinait. « Les vaisseaux armés des autres puissances ne se gênaient pas pour pénétrer dans le golfe en pleine liberté. La République, pacifiste à outrance envers les puissances européennes, laissait faire. Lorsqu'en 1702 eut éclaté la guerre de succession d'Espagne, elle permit aux Autrichiens de traverser l'Adriatique et de gagner les embouchures du Pô pour ravitailler leurs troupes d'Italie et à Forbin de pénétrer jusqu'au fin fond du golfe » (1).

« Je résolus », écrit l'amiral dans ses *Mémoires,* « de commencer mes expéditions par le bombardement de Trieste ; j'accomodai donc incessament en galliottes à bombes deux bâtiments que j'avais pris sur les ennemis et j'allai mouiller devant cette place à la portée du canon. A peine fus-je arrivé que, pour ne perdre point de temps, j'allai, en compagnie du sieur Deschiens (2), sonder jusques sous les murailles de la ville, pour reconnaître les lieux et pour voir comment je disposerais mon attaque.

« Quoiqu'on fît pleuvoir sur nous une grèle de coups de canon et de mousqueterie, car il parut sur les remparts plus de 6.000 hommes bien armés, je n'eus ni morts ni blessés. L'endroit où je devais poser mes bombardes étant reconnu, je les fis avancer à l'entrée de la nuit et je débutai par faire tirer dans la ville six volées de canon de 18 livres de bales (*sic*). Cette décharge fut si heureuse, qu'elle endommagea plusieurs maisons et qu'un des boulets emporta l'un des chandeliers qui éclairait le souper du gouverneur. Mes bombardes commencèrent un moment après. Elles tiraient 4 bombes à la fois et faisaient un fracas épouvantable. Comme j'avais eu la précaution de mettre dans les bombes des matières combustibles, le feu prit bientôt dans plusieurs quartiers de la ville ; elle paraissait toute embrasée. L'alarme qui se répandit dans un instant y jeta une telle consternation et la frayeur fut si grande que tous les habitants s'enfuirent à la campagne avec tant de précipitation qu'ils ne se donnèrent pas même le loisir d'emporter ce qu'ils avaient de plus précieux.

« Il y avait sur le môle qui forme comme une espèce de petit pont, une batterie à barbette de 14 pièces de canon. Ce poste était le seul qui pouvait m'incommoder notablement. Pour prévenir les ennemis, car je ne doutais pas qu'ils ne vinssent m'attaquer par cet endroit, je fis faire de mon canot et de ma chaloupe deux demi-lunes flottantes. Je les couvris de matelas, je remplis de fusilliers

(1) Attilio Tamaro, 4. c. t. II, p. 156.
(2) *Mémoires du Comte de Forbin,* Amsterdam, 1729.
(3) Deschiens, commandant une frégate.

ces deux petits bâtiments et m'étant embarqué dans l'un d'eux, je gagnai la côte de ce côté-là.

« A mesure que j'en approchais, je reconnus que le poste était abandonné, aussi bien que le reste de la ville. Pour profiter de la terreur où étaient les ennemis, je voulus descendre avec une quarantaine de soldats et tâcher d'entrer dans la place pour achever de la brûler. J'en allai conférer avec le sieur Deschiens qui était occupé à bombarder. Il me détourna de mon dessein, en me représentant que nous n'avions point de pétard pour faire sauter la porte qui donnait sur le môle. « D'ailleurs », me dit-il, « vous avez vu tantôt le nombre des ennemis qui ont paru sur les remparts, vous n'avez que quarante soldats à leur opposer ; si par malheur les troupes, remises de leur première frayeur, venaient à vous, vous seriez accablés sous le nombre et vous ne manqueriez pas d'y succomber. Croyez-moi, soyez content. Nous bombardons ici tout à notre aise, sans que personne nous dise mot, le feu est par toute la ville, que pouvez-vous souhaiter davantage ? »

« Je me laissai persuader à ces raisons et je ne fis rien qui vaille. Si j'avais suivi mon sentiment, je ruinais la ville de fond en comble. Car j'appris le lendemain par les Vénitiens que tous les habitants étaient sortis et que la milice qu'ils avaient assemblée à la hâte pour les défendre, ayant profité de l'épouvante des bourgeois, s'était sauvée après avoir pillé tout ce qu'elle avait pu enlever. » (1)

Fort heureusement pour Trieste, hormis plusieurs maisons incendiées et quelques boulets qui atteignirent l'église des Jésuites et un couvent de religieuses, les seules victimes furent un porc et un coq. Du moins est-ce ce que nous affirme une épigramme raillant le bombardement :

« Forbinus nuper Tergestum fulmine terret
« Si damnum queris, porcus et gallus erit. » (2)

L'Instruction du Roy au Comte de Froulay nommé Ambassadeur à Venise en 1733 nous apporte un curieux complément au récit de l'amiral :

« Pendant la dernière guerre le roy envoya dans la mer Adriatique une escadre commandée par le chevalier de Forbin, et pour éviter les difficultés que les Vénitiens qui se prétendent souverains de cette mer auroient pu faire pour l'entrée de cette escadre dans le golphe, quoy que l'on ne reconnaisse point leur prétention à cet égard, il fut cependant par ménagement pour eux ordonné au sieur

(1) L.C.T. II, pp. 120-123. D'après le *Manuel Bibliographique* de Louis André, l'édition de 1728 serait très fautive. Il faudrait préférer celle de 1748, même éditeur, même pagination.

(2) L'autre jour, Forbin foudroie Trieste.
Le dommage ? Un porc et un coq.

chevalier de Forbin ne n'y paroistre qu'avec le pavillon du roy d'Espagne à qui appartenaient les costes du royaume de Naples qui font une partie du golphe. » (1)

⁂

Le premier titulaire du consulat fut Eléazar Dominique Michel, agréé par l'impératrice Marie-Thérèse le 30 juillet 1770 (2). Il était assisté d'un vice-consul Bernard Bonnifay et d'un chancelier Esprit-Marie Cousinéry, un nom demeuré familier à ceux qui ont fréquenté le Levant. Michel ayant nommé un vice-consul à Fiume (3), la circonscription prit dès le début la physionomie qui allait demeurer à peu près constamment la sienne pendant deux siècles.

Le 2 mars 1772, Michel fut remplacé par le comte de Saint-Sauveur qui demeurera titulaire du poste jusqu'au 9 mars 1781. Par ses origines, la longue durée de son administration, le hasard d'illustres rencontres, il est le premier des consuls de France à Trieste qui mérite de retenir notre attention (4).

André Grasset de Saint-Sauveur avait vu le jour le 20 décembre 1720. C'était, au dire de ses chefs, un garçon « de famille bien né ». Dès le 17 mars 1747, la profession d'avocat ne l'ayant pas retenu, il s'embarqua avec le marquis de la Jonquière pour le Canada ». « Avec ce général », a-t-il écrit, « j'arrivai à sa destination et à la mienne, prêt à paraître devant Dieu ». C'est seulement lorsque le traité de Paris du 10 février 1763, confirmant aux Anglais la possession de leur conquête — Québec

(1) *Recueil des Instructions et Ministres de France,* XXVI, Venise, par Pierre Duparc, p. 188.

(2) Nous n'employons pas à dessein le mot *exequatur,* s'agissant d'une Allerhöchste Hofresolution par laquelle se trouvent à la fois reconnus la création d'un consulat royal de France et, Michel, son titulaire. — V. à ce sujet et sur l'ensemble du paragraphe : Oscar de Incontrera, « *Vita Triestina nel Settecento nelle cronache dell'Observatore Triestiono,* puntata XX. *La Porta Orientale,* N. 1-2/1957, pp. 62-64.

(3) En la personne de Ignazio Francesco de Franceschi à qui devait succéder en 1773 Giovanni Francesco Donegalli.

(4) V. René Dollot : *Un Ami de Casanova : le comte de Saint-Sauveur, Consul de France à Trieste* (13 juillet 1772 - 9 mars 1781). — Estratto da : *Archeografo Triestino,* vol. XIX, série III, XLVII, Dalla Raccolta (1934), pp. 49-94.

était tombé le 17 septembre 1759 — eût été signé que, accompagné « de son épouse, enceinte de sept mois, de son père et de cinq enfants, dans la saison la plus orageuse », qu'il rejoignit le drapeau « du plus grand et du meilleur des rois ». C'est de Louis XV qu'il s'agit.

Si le séjour au Canada du secrétaire de Vaudreuil s'était prolongé, c'est, semble-t-il, parce qu'il ne désirait pas se trouver à Paris pendant que fonctionnait une commission présidée par Sartine qui devait envoyer à la Bastille un certain nombre d'individus suspects de prévarication dans la Nouvelle France. Que lui-même ait pu n'être pas sans reproche, certains témoignages permettent de le supposer et l'on ne saurait négliger celui de Montcalm le qualifiant d'« ignorant et d'avide » et citant à l'appui de son appréciation des opérations que les mœurs du temps peuvent expliquer, sinon justifier.

Aussi bien Saint-Sauveur devait-il bientôt connaître la ruine et l'on peut penser que cette circonstance, son dévouement à la couronne et ses charges de famille ne furent pas étrangères à sa nomination à Trieste. Il y arrivait dans des circonstances particulièrement favorables. La France et l'Autriche, réconciliées depuis le renversement des alliances consacré par les traités de Versailles des 1[er] mai 1756 et 1757, venaient de se donner un nouveau gage d'amitié : le dauphin, petit-fils de Louis XV, avait épousé, le 16 mai 1770, l'archiduchesse Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse. Une alliance de famille complétait donc l'alliance politique. Enfin, l'ambassade de Vienne, vacante depuis deux ans, recevait un nouveau titulaire en la personne du prince Louis de Rohan-Guéménée, ce prélat que l'affaire du collier va bientôt rendre célèbre. C'est à lui que Saint-Sauveur demande de hâter la délivrance de son exequatur. Un retard s'était produit, en effet, parce que dans la copie des provisions on avait, — ce qui obligea de les renvoyer à Paris — oublié le mot « cousin » que le roi, comme l'écrivait le 1[er] août 1772, l'ambassadeur à son nouveau collaborateur, « m'a toujours donné dans toutes les occasions ».

Saint-Sauveur prend logis à la Casa di Leo qu'habitait déjà son prédécesseur, une des plus jolies maisons du vieux Trieste,

où nous pouvons encore évoquer son souvenir. Pour ses débuts, il va se jeter tête baissée dans un imbroglio. Le 26 août, six semaines seulement après son arrivée, il dut célébrer la fête de Louis XV. Quels ne furent pas ses sentiments d'indignation quand il apprit que l'*Exaudiat, pro rege et domum salvum fac regem* avaient été exceptés. J'ai conté ailleurs l'affaire dans tous ses détails et n'y reviendrai pas (1). Finalement, il lui fallut se contenter de s'en tenir aux précédents de Michel qu'il avait prétendu éclipser.

Nullement découragé d'ailleurs, il célébra l'année suivante avec éclat la fête de son souverain.

« M. le consul de France a fait bien du bruit le jour de Saint-Louis », écrit, le 30 août 1773, l'abbé Carlo Bollini. « On lui a permis de faire chanter une grand'messe en musique dans l'église de Saint-Pierre ; tous ces Messieurs de la première qualité s'y sont trouvés ; après quoi ils sont passés chez lui, où l'on a servi un grand dîner. On comptait vingt-quatre couverts sous une coeffe ».

L'écho de ce banquet retentit jusqu'à Vienne.

Mais qui était l'abbé Bollini ? Un de ces abbés d'ancien régime qui n'étaient pas faits pour l'Eglise et que Casanova, destinataire de cette lettre, avait aidé à se libérer de liens amoureux qui lui pesaient à Bologne.

Par quel hasard le chevalier de Seingalt et Saint-Sauveur se sont-ils liés ? Tous deux étaient arrivés à Trieste presqu'en même temps : le premier, le 13 juillet 1772 ; le second, le 15 novembre. L'aventurier, après sa fameuse évasion des Plombs, dans la nuit du 31 octobre 1756, avait erré à travers l'Europe. Fatigué d'une existence vagabonde, il aspirait à entrer à Venise « qui n'a pas cessé d'être pour lui la chère patrie » (2). C'est pourquoi, après l'épisode un peu vif de la juive d'Ancône, nous le voyons arriver à Trieste où il va tout mettre en œuvre pour obtenir son pardon du Conseil des Dix.

Saint-Sauveur et lui se sont rencontrés le 23 février 1773, dernier jour du carnaval et jour du bal masqué noble dans le

(1) L. c., pp. 58-61.
(2) Charles Samaran, *La Jeunesse de Casanova*, p. 413.

Ridotto du théâtre San Pietro. Deux Arlequins s'y sont plu à intriguer Casanova, mais laissons-lui la parole :

« Tous deux se sont mis à me faire des niches et l'Arlequine m'ayant plu, il me prit une violente envie de la connaître. Après avoir fait bien des recherches inutiles, le consul de France, M. de Saint-Sauveur, me dit que l'Arlequin était une demoiselle de condition et que l'Arlequine, au contraire, était un joli garçon. « Si vous le désirez », me dit-il, « je vous présenterai à la famille de l'Arlequin et je suis sûr que dès que vous le verrez transformé en fille, il vous intéressera beaucoup plus que sa compagne transformée en garçon, tout joli qu'il est. »

C'est ce qu'il fit en l'introduisant le lendemain des Cendres chez les Léo — c'était, nous le savons, le nom de la famille patricienne dont le palais offrait au consulat l'hospitalité.

Nous ne prolongerons pas davantage la citation dont la suite est d'un joli tour (1). Contentons-nous, avant de prendre congé de l'auteur des *Mémoires*, de lui emprunter encore un passage qui relève de notre propos :

« Ne jouant jamais, j'allais dîner chaque jour à la fortune du pot chez ceux qui m'avaient prié, une fois pour toutes, et auxquels je savais que je faisais plaisir. C'étaient le consul de Venise, *celui de France,* original mais honnête homme et ayant un bon cuisinier... »

Casanova rendra visite à Saint-Sauveur lorsque, après son retour à Venise, il reviendra à Trieste en mission secrète comme confident des Dix et qu'il ira voir les Léo.

L'intimité qui existe entre le consul de France et cette aristocratique famille lui valut par son intermédiaire une audience de Joseph II. L'empereur visitant Trieste où il séjourna du 15 au 19 mai 1775, Saint-Sauveur manifesta le désir de lui être présenté. Le souverain n'ayant pas reçu le corps consulaire, il obtint cette faveur par les Léo. Nous résumerons la dépêche que, le 24 mai, il adressait au ministre de la Marine (2). « Il me demanda d'abord mon nom, où j'avais servi ». Ce sont les questions traditionnelles et — si j'ose dire — protocolaires.

« Insensiblement, il voulut bien entrer en matière sur le commerce des Français en ce port, ... sur les articles d'exportation et

(1) V. Casanova : *Mémoires*, éd. Garnier, t. VIII, pp. 386-388, et notre étude, p. 50.

(2) On la trouvera plus largement résumée dans notre étude, pp. 63-64.

m'entretenir de la *remarque qu'elle avait faite que dans la quantité de rivières et de fleuves qu'il y a dans ses Etats, il ne s'en trouve pas un seul qui aboutisse à la mer Adriatique...*

Observation pertinente qui n'a rien perdu de sa valeur et prête, en ce qui me concerne, à un curieux rapprochement. Lors de l'inauguration de la Clcchè des Morts à Roveretoy, où, pour des raisons d'opportunité, l'ambassadeur m'avait délégué, bien que consul à Trieste et que la charmante ville du Trentin se trouvât située dans la circonscription de Milan, le roi Victor-Emmanuel III, rompant avec les questions traditionnelles, m'interrogea sur la situation du port. Je m'attachai à lui répondre sans pessimisme. A deux siècles et demi de distance, il est significatif de noter les mêmes préoccupations chez les deux souverains de la maison de Habsbourg et de la maison de Savoie.

Il y aurait beaucoup à glaner dans la correspondance de Saint-Sauveur. Ses *Observations publiques sur le commerce de Trieste avec proposition des moyens qui pourraient y étendre le nôtre*, du 12 août 1773, gardent un intérêt qui n'est pas exclusivement historique ; ses dépêches se réfèrent aussi bien à l'économique qu'à l'information politique, à la défense nationale. Voici qui mérite d'être relevé :

« Instruit que M. de Forbin (1) n'avait pu qu'être très circonspect dans ses opérations hostiles sur le littoral autrichien, manque de ce plan de rades et rives des diverses places de ce littoral, à tout risque je me les procurais. M. de Boisne voulut bien, de sa propre main, m'assurer du prix qu'il mettait à cette épreuve de mon zèle. »

Et l'on rencontre aussi des choses qui font frémir :

« 8 mars 1776 — Le grand seigneur, dit-on, fait trancher la tête à 80 des principaux auteurs du soulèvement occasionné par l'accouchement d'une Sultane d'un enfant mort ; disgrâce que le peuple attribuait à l'article de paix d'après lequel les Grecs rétablissaient leur église et en construisaient de nouvelles. »

Mais là où triomphe Saint-Sauveur, c'est dans la cérémonie. Mort de Louis XV, avènement de Louis XVI, il s'en donne à cœur joie. Il se surpasse lors du service qu'il fit célébrer à

(1) V. ci-dessus, p. 4. — A Trieste, la leçon du bombardement de Forbin avait été comprise et, dès 1730, on y envisageait des mesures destinées à s'opposer à de nouvelles agressions. — Tamaro, l. c., p. 172.

l'occasion de la naissance du fils du comte d'Artois, le duc d'Angoulême qui, un demi-siècle plus tard, exilé et marié à la fille de Louis XVI, finira ses jours à Goritz, non loin de Trieste.

Saint-Sauveur a un mérite d'autant plus certain, lorsqu'il commémore avec autant de pompe les fêtes de la famille royale, que les frais en sont complètement à sa charge. « Je ne sollicitai aucun dédommagement de toutes les dépenses que je fis », écrit-il, à La Luzerne, ministre de la Marine. Une note de Kaunitz, le célèbre chancelier autrichien, nous le dépeint comme un homme d'esprit tranquille, paisible, honnête et désireux de contribuer au commerce réciproque.

Transféré dans les Etats vénitiens, il achèvera sa carrière à soixante-dix ans. Aux soucis que lui causeront les incartades de deux de ses fils, viendra s'ajouter la mort d'un troisième qui, entré dans les Ordres, périra au Carmel, lors des massacres de septembre 1792. Lui-même expirera deux ans plus tard à l'hospice des Incurables, tandis que sa femme achèvera misérablement ses jours dans un grenier. Né au temps de la jeunesse de Louis XV, il verra la chute de la monarchie et seules, peut-être, la vieillesse et la pauvreté le soustrairont à la guillotine.



Saint-Sauveur eut une loge au théâtre San Pietro, voué tout à la fois à la récitation et au chant, qui subsista de 1705 à 1801 (1). Cela faisait partie du prestige du consul du roi. La mode était, de son temps, aux représentations dramatiques. Dans une ville comme Gradisca, petite cité de la Vénétie Julienne, près de laquelle bien des années auparavant Luigi da Porta aurait entendu conter l'histoire de *Roméo et Juliette,* les amateurs de rhétorique donnèrent l'*Œdipe,* de Voltaire.

Le théâtre San Pietro se montrait accueillant aux traductions des œuvres françaises. Si le *Cartello* de 1776 est le premier sur lequel nous soyons exactement renseignés, nous savons pourtant

(1) V. René Dollot : *Le Théâtre San Pietro de Trieste et son répertoire français* (1690-1801), *Revue de Littérature Comparée,* juillet-septembre 1950, pp. 437-446.

qu'en 1774 les Triestins avaient pu applaudir la *Gabrielle de Vergy* de De Belloy, et l'adaptation d'*Hamlet*, de Ducis. Viendront ensuite : le *Drapier de Londres* — c'est *le Fabricant de Londres*, de Fenouillet et Falbaire — les *Lois de Minos*, de Voltaire, *le Menteur*, de Corneille, de Diderot *le Père de Famille* qui ennuie le gouverneur, comte de Zinzendorf, dont le précieux journal nous renseigne sur ces représentations ; l'*Eugénie*, de Beaumarchais, *Tite et Bérénice*, de Corneille, *le Déserteur*, de Sedaine. J'en passe. *Eurydice ou la Vestale*, pièce de Gaspard Dubois, interdite en France. On pourrait citer, dans les années suivantes, *Adelaïde du Guesclin* et *Mérope*, de Voltaire. Notons qu'en 1784 une troupe italienne donne *la Prise de la Corse*, « del signor Stefano del Vecchio portata in italiano dal signor Giuseppe de Coletti ». A l'automne de 1786, *Clémentine et Désormes*, drame en cinq actes en prose de Boutet de Monvel, « le plus rapide et peut-être le plus angoissant des drames du XVIII[e] siècle » (1).

Tartufe, interdit en Italie, sera donné au théâtre San Pietro. Si Racine est absent, si Corneille ne figure qu'avec une tragédie de second rang, moins favorisé que son frère, dont le *Comte d'Essex* voit se prolonger un succès que nous avons peine à comprendre, Molière et Regnard, Voltaire, Diderot, Beaumarchais, Crébillon, Sedaine, les grands succès de la comédie larmoyante comme les arlequinades figurent fréquemment au *Cartellone*. Le rayonnement de l'art dramatique français s'étendit à Trieste au siècle des lumières.



Quand Saint-Sauveur s'en éloigne, nous sommes à moins de dix ans de la Révolution française. Deux consuls lui succéderont jusqu'à la prise de la Bastille : Antoine Bertrand (2), le 14 janvier 1781 et, le 26 mars 1786, Pierre de Framery, que nous retrouverons plus loin.

(1) F. Gaiffe : *Le Drame en France au* XVIII[e] siècle, p. 102.
(2) Né à Marseille, le 17 novembre 1745. Il est assisté d'un vice-consul du nom de Desjardin.

Le moment est venu, avant de quitter l'Ancien Régime, de citer une dépêche qui prouve avec quelle attention le gouvernement de Louis XVI observe les progrès du port de Trieste. Dans les *Instructions* du 15 septembre 1783 adressées par Vergennes, ministre des Affaires étrangères, à son frère Jean, nommé à Venise, en qualité d'ambassadeur, on lit, en effet, ceci :

« Le port de Trieste, favorisé par l'Empereur et devenu un débouché vers lequel on a dirigé les chemins qui conduisent d'Allemagne à la mer Adriatique, est non seulement un objet inquiétant pour Venise, il lui est encore défavorable en ce qu'il diminue son commerce. Le sieur marquis de Vergennes cherchera à suivre les rapports de nos négociants avec les Vénitiens et quelle est l'étendue des affaires qui s'y traitent par les Français avec les sujets de la Maison d'Autriche. » (1)

Ainsi, le gouvernement royal ne se contente pas des informations que lui fournit le consulat dont la création a été si opportunément décidée au lendemain de la proclamation du port franc ; se plaçant à l'échelon supérieur, il invite son ambassadeur auprès du Doge à surveiller attentivement la progression du trafic des cités rivales : Venise, au crépuscule de son grand destin ; Trieste, à l'aube de son ascension (2). Intéressant témoignage de l'intérêt que porte l'ancien régime, déjà si proche de son agonie, au développement du commerce maritime de la France.

René DOLLOT.

(1) *Recueil des Instructions aux Ambassadeurs et Ministres de France*, XXVI, *Venise*, par Pierre Duparc, p. 279.

(2) L'inquiétude de Venise est d'autant plus digne d'être soulignée qu'en 1768, à ses 200.000 habitants, Trieste ne peut encore en opposer que 7.000 et n'atteindra le chiffre de 10.664 qu'en 1775. Sa progression démographique a été très irrégulière, passant de 5.770 (1699) à 3.843 (1735). Elle ne s'accentuera que lentement : 17.600 en 1785, grâce à une forte immigration continentale et surtout italienne. Si l'on veut apprécier équitablement ces chiffres, il faut tenir compte de l'importance respective des villes de l'époque, beaucoup moins peuplées que les nôtres. En 1775, on évaluait (chiffre arbitraire mais significatif de l'esprit d'entreprise triestin), « que Trieste avait rejoint les 3/8e du commerce vénitien des meilleurs temps ». Tamaro, II, l. c. p. 201.

UN DIPLOMATE BELLIQUEUX DÉCLARE LA GUERRE A LA CORÉE (EN 1866) (1)

Encore vers le milieu du siècle dernier, la Corée était restée terre à peu près inconnue. Rattachée à la Chine par un lien de vassalité assez théorique, son souverain, comme celui de l'Annam, recevait l'investiture de l'empereur de Chine et lui adressait chaque année un tribut. Sauf l'accomplissement de ces gestes symboliques, ces deux pays étaient en fait indépendants. Les coups de canon qui avaient ouvert la Chine aux puissances étrangères n'avaient eu aucune répercussion en Corée où l'on ignorait les obligations imposées à celle-ci par les traités de 1858 et 1860. Elle demeurait inaccessible. Seuls quelques missionnaires français s'y étaient risqués en payant généralement de leur vie leur zèle apostolique, mais leur martyre n'avait fait que fortifier le prosélytisme des prêtres des Missions étrangères qui, dès 1831, avaient créé en Corée un vicariat groupant vers 1860 une quinzaine de membres. Ceux-ci semblaient bénéficier alors d'une telle tolérance que, sollicitée d'intervenir en leur faveur dans le courant de 1864, la légation de France à Pékin, chargée de leur protection, avait préféré réserver son crédit pour des cas plus urgents. Or, le 8 mars 1866, deux évêques et neuf missionnaires étaient martyrisés, dont quatre d'entre eux décapités suivant le cérémonial réservé aux traîtres étrangers. C'était le signal d'un massacre dont plusieurs centaines de chrétiens tombèrent victimes.

(1) Archives des Affaires étrangères. Chine. Vol. 41 et 42.

A notre époque d'information instantanée, on a peine à se représenter que ces tragiques nouvelles ne parvinrent que quatre mois après l'événement à la connaissance du commandant de nos forces navales en Extrême-Orient, l'amiral Roze, par les soins d'un des trois seuls survivants de la Mission parvenu à gagner Tchéfou sur une jonque chinoise. Une correspondance avec l'Europe exigeant trois mois, la légation de France estima la nouvelle assez grave pour recourir à l'emploi, alors très exceptionnel en Chine, du télégraphe, afin d'en informer, le 13 juillet, le Quai d'Orsay. En l'absence de câble sous-marin, un télégramme devait, en effet, être expédié par la Sibérie via Kiachta.

Notre légation était, depuis quelque temps déjà, gérée par un chargé d'affaires, Henry de Bellonet. Entré tout jeune dans la carrière, à titre d'attaché libre, d'abord à Naples, puis à Bruxelles, il avait été, en 1854, titularisé comme secrétaire dans ce dernier poste, sur la recommandation de son chef qui le jugeait « sérieux, instruit et laborieux ». En 1859, il s'était engagé comme volontaire dans l'armée d'Italie, faisant ainsi preuve pour la guerre d'un goût dont il donnera par la suite de nouveaux mais fâcheux témoignges. Dès janvier 1860, il était nommé secrétaire à Téhéran où, après un voyage long et compliqué, il ne s'attarda pas, ayant remis en janvier 1862 le service de la légation entre les mains d'un des plus brillants et des plus érudits écrivains de la longue lignée diplomatique, le comte de Gobineau. A son retour en France, la Légion d'honneur et une promotion venaient coup sur coup, à 31 ans, récompenser des services sans doute jugés peu communs. Désigné pour gérer notre légation à Pékin, il ne mit aucune hâte à rejoindre sa nouvelle résidence où il n'arrivait que plus d'un an après sa nomination.

Bien qu'ayant successivement entrepris deux expéditions militaires en Chine, de concert avec les Anglais, le gouvernement français, depuis lors pressé par des soucis singulièrement moins lointains, se montrait très désireux d'éviter toute complication en Extrême-Orient et ne tenait que mollement la main à l'exécution des traités qu'il venait d'imposer par la force. Se sentant peu soutenus dans leurs efforts pour maintenir le prestige de la France et faire valoir ses droits, nos représentants en Chine en

concevaient une légitime amertume. C'était le cas de Bellonet qui tentait vainement de démontrer l'échec d'une politique de conciliation et l'impossibilité d'obtenir une solution quelconque du Tsong-li Yamen (l'Office chinois des Affaires étrangères), dont l'apparent bon vouloir se heurtait à l'évidente mauvaise volonté des gouverneurs de province, véritables potentats.

Aussi, à l'annonce des événements de Corée, le jeune chargé d'affaires, sous le coup de l'indignation et sans consulter son Département, prit-il de son propre chef de singulières initiatives. Sans doute la lenteur des communications permettait-elle à nos agents au loin une liberté d'action, dont certains étaient parfois tentés de profiter très largement. Cependant les archives des Affaires étrangères contiennent peu de documents aussi extravagants que ceux émanant de Bellonet à cette occasion. Au prince Kong, oncle du précédent empereur et président du Tsong-li Yamen, il adressa une lettre comminatoire d'un tel ton que le lettré chinois au service de la légation, chargé de remettre le document aux autorités, conjura Bellonet de le dispenser de cette mission tandis que, de son côté, l'interprète français rompu aux affaires d'Extrême-Orient tentait de faire entendre les conseils de modération inspirés par son expérience. Ce fut en vain ; le jeune diplomate se montra inflexible : « J'ai la douleur de « porter officiellement à la connaissance de Votre Altesse », écrivait-il, « un horrible attentat commis dans le petit royaume de « Corée que des liens de vassalité rattachaient autrefois à l'em- « pire de la Chine, mais que cet acte de barbarie sauvage en « sépare à jamais. » Après avoir relaté les circonstances du massacre, il ajoutait : « Le gouvernement de Sa Majesté ne peut « laisser impuni un aussi sanglant outrage. Le jour où le roi de « Corée a porté la main sur mes malheureux compatriotes a « été le dernier de son règne. Il a lui-même proclamé sa déchéan- « ce et je la proclame à mon tour aujourd'hui solennellement. » Et il annonçait l'envoi de troupes pour conquérir la Corée, l'empereur des Français ayant « désormais seul le droit et le pouvoir « de disposer suivant son bon plaisir du pays et du trône vacant. »

Ce n'étaient pas là vaines menaces. Sans désemparer, il adressait, le même jour et de la même plume, de véritables instruc-

tions à l'amiral Roze : « Je n'hésite pas », lui écrivait-il, « à faire appel aux forces navales et à remettre entre vos mains, sous ma responsabilité, le soin de tirer une vengeance éclatante de l'incident et de commencer le plus rapidement possible les hostilités.» Suivaient des prescriptions aussi catégoriques que minutieuses : ne reconnaître aucune autorité jusqu'à ce que le roi déchu et la reine-mère régente soient tombés entre nos mains ; aucun pouvoir n'existant plus en Corée, confier les destinées de ce pays à un prince placé sous le protectorat de l'empereur des Français et professant la religion chrétienne ; mettre tous les frais de l'expédition à la charge du Trésor coréen ; ouvrir enfin le pays au commerce de toutes les nations et installer des douanes dont les revenus seraient retenus par nous-mêmes.

La diatribe adressée au prince Kong ne troubla pas la placidité de son destinataire. Il répondit aussitôt (16 juillet) en termes aussi modérés que pleins de finesse. « J'ai remarqué que le petit royaume de Corée, relégué au bord de la mer, a de tout temps rempli fidèlement tous les devoirs qui lui incombaient. Quelles peuvent être aujourd'hui les raisons qui l'ont porté à menacer des chrétiens, c'est ce que j'ignore. » A cette ignorance, il ajoutait l'ironie : « En me notifiant », écrivait-il, « les motifs pour lesquels la France y envoie des troupes, le noble chargé d'affaires m'a donné une preuve évidente du cas qu'il faisait des bons rapports existant entre nos deux pays. » Et il concluait avec une profonde sagesse : « Toutes les fois que des Etats en appellent à la force, ils mettent l'existence des peuples en danger ». C'est pourquoi il se proposait pour s'interposer entre les deux partis en suggérant une enquête préalable et mûre réflexion.

L'amiral Roze dût certainement prendre avec moins de calme l'arrivée d'ordres émanant d'un « blanc-bec », d'autant plus qu'en Extrême-Orient diplomates et marins, dont les rapports étaient alors mal définis, se montraient également jaloux de leur autorité. Il se contenta cependant de faire observer à Bellonet, en termes d'une très courtoise fermeté, que son intervention tendait à lui enlever une initiative et une responsabilité qu'il avait le

droit d'assumer en entier et qu'il se réservait d'apprécier seul la situation jusqu'au moment où il recevrait des instructions du gouvernement. « Nous n'avons tous deux en vue que l'honneur de la France », terminait-il ; « ce but sera d'autant plus sûrement atteint que chacun de nous restera dans la limite de ses attributions ». Après avoir ainsi remis les choses au point, il faisait part à son Département de l'abus de pouvoir tenté à son préjudice. Enfin, au lieu de bombarder sur-le-champ les côtes de Corée, il jugea prudent de commencer par explorer un littoral encore fort mal connu.

Ce n'est que le 30 juillet que Bellonet informa le Quai d'Orsay de ses initiatives. Tout en déplorant un massacre qu'il attribuait à une poussée de fanatisme provoquée par une tentative de pénétration de la part des Russes, il y voyait l'occasion de mettre la main sur un pays que sa situation géographique rendait intéressant. Nul doute que, encouragé par la récente conquête de l'Indo-Chine, dont notre désir de protéger nos missionnaires avait fourni l'occasion, il estimait le moment venu de doter la France d'une possession au nord de la Chine, afin d'encadrer cet empire entre deux zones d'influence française. (Il est curieux de relever que la Corée et l'Indo-Chine devaient, à une époque récente, suivre encore un destin à peu près parallèle.)

A la réception de ce rapport, au début de novembre seulement, le ministère des Affaires étrangères se hâta-t-il de rappeler son imprudent représentant et de lui envoyer un successeur ? On serait tenté de le croire, mais il n'en fut rien. Le Quai d'Orsay fit preuve de mansuétude. Il ne pouvait cependant que désavouer tant de témérité d'autant plus que le Département de la Marine n'avait pas manqué de protester. « J'ai vu avec une profonde surprise », écrivait Drouin de Lhuys à son agent de Chine, « que vous avez cru pouvoir, sans aucune « instruction... engager au point où vous l'avez fait la responsabilité de la Légation en proclamant, de votre autorité privée, la déchéance du roi de Corée, en lui déclarant solennellement la guerre et en prescrivant au commandant de nos

« forces maritimes de commencer les hostilités... Je dois désap- « prouver entièrement la marche que vous avez suivie et vous « prie de considérer comme nuls et non avenus les déclara- « tions et les ordres que vous avez donnés... ». Au surplus, l'amiral Roze était pourvu d'instructions de son Département et il lui appartenait de les exécuter, sous sa seule responsabilité, en conciliant notre devoir de protection envers les missionnaires avec la nécessité de ne pas nous engager dans une aventure lointaine.

En fait, à la suite de la reconnaissance effectuée sur les côtes de Corée, l'expédition punitive était déjà en cours, munie de conseils de prudence et de la recommandation de ne pas entraîner le gouvernement dans un entreprise à l'intérieur du pays. Ayant quitté Tchéfou sur la frégate *La Guerrière*, accompagnée de quatre bâtiments légers, l'amiral Roze, arrivé le 13 octobre à l'embouchure de la rivière qui mène à Séoul, avait envoyé une compagnie de débarquement enlever l'île fortifiée de Kanghoa. Mais une proclamation adressée au roi de Corée resta sans réponse et une centaine de nos marins tombèrent dans une embuscade. Enfin les approches de l'hiver annonçaient une saison rigoureuse. Aussi l'expédition prit-elle, un mois après, le chemin du retour, non sans procéder à quelques destructions qui, affirmait le rapport officiel, « avaient dû prou- « ver au gouvernement coréen que le meurtre des missionnai- « res n'était pas resté impuni.» En réalité, c'était un échec. Le nouveau ministre à Pékin (1) ne l'avait pas caché en écrivant par la suite, avec sa liberté de langage coutumière : « Il im- « porte peu que nous croyions avoir donné une leçon aux « Coréens, si les Coréens croient, et avec eux tout l'Extrême- « Orient, que c'est nous qui avons reçu la leçon.» L'événement lui inspirait cette réflexion d'ordre général, dont l'expérience a appris qu'elle reste valable en tout temps : « Quiconque a « recours à la menace sans y donner suite se trouve plus « faible qu'auparavant. »

(1) Le comte de Lallemand, dont la mission a fait l'objet d'un article dans cette même *Revue* (n° de janvier-mars 1957), sous le titre de *Déboires et impertinences d'un ministre de France en Chine.*

Ce nouveau titulaire de la légation, le comte de Lallemand, avait été désigné à la fin de novembre 1866, soit peu après que parvint le rapport relatant les incartades de Bellonet, mais il n'arriva à son poste que le 10 mai suivant. Au cours des cinq mois pendant lesquels le fougueux chargé d'affaires resta encore à la tête de notre représentation en Chine, il ne fit qu'aggraver la situation en harcelant le prince Kong de protestations et de menaces. Il prit prétexte des moindres rumeurs pour accuser le gouvernement chinois de complicité et de dissimulation. Son inconscience alla jusqu'à lui faire écrire: « Votre Altesse Impériale ignore sans doute que la guerre, qui « est pour nous un plaisir que les Français recherchent pas« sionnément, est loin d'être préjudiciable au peuple en géné« ral. » Ou bien : « Notre expédition en Corée empêchera « peut-être une intervention militaire en Chine que des efforts « de conciliation n'empêcheront probablement pas... à moins « que le ci-devant roi de Corée n'implore la merci de mon « Empereur.» Il se plaignait même de l'impossibilité de traiter d'affaires politiques en employant un langage aussi imparfait que le chinois. Excédé de ces récriminations continuelles et de ces rodomontades, le prince Kong prit le parti de n'y plus répondre et d'envoyer au corps diplomatique la copie de la correspondance reçue à ce propos pour le faire juge de son ton insolite.

Enfin, dans les derniers jours de mai 1866, le diplomate qui, pendant près d'un an, avait rêvé de mettre l'Extrême-Orient à feu et à sang, quittait le théâtre de ses exploits pour continuer paisiblement sa carrière en gagnant par la Sibérie son nouveau poste de secrétaire à Stockholm.

René RISTELHUEBER.

NAPOLÉON III ET L'OPINION FRANÇAISE DEVANT LA QUESTION ROMAINE (1860-1870)

On a tellement écrit sur la question romaine qu'il est difficile d'apporter à son étude des éléments nouveaux. Les archives du ministère des Affaires étrangères m'ont donné, toutefois, certaines précisions utiles sur la position personnelle de Napoléon III ; la lecture des nombreux opuscules que suscita la question romaine m'a permis de me faire une idée aussi large que possible de l'opinion française à ce sujet avant 1870. Ces recherches, trop fragmentaires, d'ailleurs, m'ont amené à cette conclusion, qui n'est sans doute pas originale, mais qui vaut encore la peine, me semble-t-il, d'être proposée et justifiée : Napoléon III n'a, dans le fond, pas varié, mais il n'a été maître de sa politique que pendant un temps limité : débordé par l'opposition catholique et libérale, il a été obligé de sacrifier ses préférences personnelles. S'il a rarement montré une telle constance, c'est que la cause italienne lui était chère. Il la favorisa de toutes ses forces, qui étaient d'astuce, de dissimulation, de tolérance, de laisser-faire, de bonne plutôt que de ferme volonté. Il ne serait pas difficile de le prouver en étudiant les réactions de l'Empereur lors de l'annexion des duchés d'Emilie ou du royaume de Naples. Sa conduite dans l'affaire romaine est aussi caractéristique.

Le royaume sarde venait à peine de repousser ses frontières jusqu'aux confins de la Toscane et des Etats du Pape, que l'Empereur fit connaître son opinion sur le pouvoir temporel

de la papauté, qui résistait encore à l'œuvre d'unification. D'une brochure qui venait de paraître (en décembre 1859), sans nom d'auteur, et qu'il passait pour avoir inspirée, il dit : « Ce n'est pas moi qui ai écrit *le Pape et le Congrès,* mais j'en approuve toutes les idées.». Or, la thèse de cet opuscule, auquel fut fait une large publicité, était celle du domaine pontifical réduit au palais et aux jardins du Vatican. « Plus le territoire sera petit, plus le souverain sera grand », écrivait le publiciste. En se dépouillant, le Pape se réconcilierait avec son peuple et avec son temps. Telle était la pensée intime de Napoléon III.

Décidé à favoriser l'expansion de la monarchie unitaire en Italie, il remplaçait aux Affaires étrangères Walewski par Thouvenel ; il suspendait le journal de Veuillot, *L'Univers,* organe des catholiques français intransigeants, qu'il espérait réduire au silence par un succès prestigieux, en réclamant et obtenant de Cavour la récompense de son soutien : l'annexion à la France de la Savoie et de Nice. Lorsque les envoyés de Victor-Emmanuel, Farini et Cialdini, lui confièrent à Chambéry, le 28 août 1860, le projet de leur maître d'envahir les Marches et l'Ombrie pontificales, sous le prétexte d'y rétablir l'ordre troublé par les mazziniens : « Faites », leur dit-il, « mais faites vite ! ». Et durant la campagne, qui devait aboutir, à Castelfidardo, à l'écrasement des troupes pontificales, il se déroba à l'indignation de la majeure partie de l'opinion française, de ses ministres même, et se contenta d'un simulacre de protestation. Enfin, lorsque le Corps législatif se réunit, en février 1861, il laissa son cousin, le prince Napoléon-Jérôme, condamner avec véhémence la souveraineté pontificale et inviter sans ménagement Pie IX à céder Rome à Victor-Emmanuel. Ce discours, qui eut les honneurs du *Moniteur* et que vint appuyer, quelques mois plus tard, une brochure officieuse, autorisa en Italie tous les espoirs.

J'ai cru utile de rappeler ces faits pour retrouver le climat dans lequel fut écrit le document inédit dont je voudrais maintenant parler. Il s'agit d'une « Note de l'Empereur », datée de 1861, malheureusement sans précision de mois, mais très vraisemblablement postérieure à la reconnaissance par la France

du nouveau royaume. Napoléon III y définit la politique qu'il aimerait voir suivre par le gouvernement de Ricasoli :

« Il y aurait en ce moment », commence-t-il, « un grand rôle à jouer en Italie, par un homme d'Etat, qui, ayant le courage de braver certains préjugés et la force de vaincre certaines résistances, ne chercherait les règles de sa politique que dans les traditions de son pays, dans l'intérêt de l'Europe et dans les nécessités de la situation.»

Cet exorde un peu vague, invitant l'Italie à suivre une politique audacieuse, se précise aussitôt :

« Le grand obstacle à l'indépendance de l'Italie n'est pas à Venise. Il est à Rome. Tant que la question romaine ne sera pas résolue, rien de fixe ni de stable ne pourra être fondé dans la péninsule. L'élément le plus considérable et le plus glorieux de son histoire, de sa vie politique et morale manquera à l'œuvre de sa nationalité.».

Ainsi, selon Napoléon III, le règlement de la question romaine doit précéder celui du problème vénitien :

« Le point capital, c'est avant tout de ne pas avoir contre soi les consciences catholiques en paraissant persécuter le Pape. Que l'Italie soit unie avec Rome et tout devient facile, même l'affranchissement de la Vénétie.».

Mais d'autre part, l'Empereur, qui redoute le départ de Pie IX de la Ville éternelle, entend y laisser les troupes françaises et affirme :

« Le Saint Père restera à Rome tant qu'il y sera gardé par la France et nos soldats garderont le Pape tant que la Papauté pourra être menacée.».

Quelle est donc la solution de cet inextricable problème ? La réconciliation du Saint Siège et de l'Italie, répond Napoléon III. Il veut pouvoir « ouvrir aux Italiens les portes de Rome sans enlever au Pape les clefs du tombeau de saint Pierre et les garanties de son indépendance ».

Il exhorte alors le Saint Père à « redevenir véritablement italien dans toute la force du terme », rappelle les souvenirs

de 1847, ouvre à la papauté les perspectives d'une « voie nationale ». Mais comme il sait la difficulté de convaincre Pie IX, il se tourne vers les dirigeants italiens, se met à leur place, leur suggère des moyens d'acquérir Rome par la douceur et la persuasion :

« Roi ou ministre dirigeant en Piémont, aucun sacrifice ne me coûterait pour obtenir ce grand résultat. Je commencerais par conquérir à ma cause l'appui des cardinaux et des prélats qui exercent une influence sur les résolutions de la cour de Rome. J'offrirais ensuite au Pape de lui restituer les Marches et l'Ombrie. J'ajouterais même à sa suzeraineté les Abruzzes, à la condition d'en exercer le vicariat en son nom et en laissant au trésor pontifical une partie des revenus. Je lui donnerais à Rome une garde italienne, avec des chefs qui auraient son agrément et dont le drapeau serait à la fois le signe de sa nationalité et le gage de mon dévouement. Enfin, je mettrais tout en œuvre pour que le Pape consentît à remplacer au pied du Vatican les soldats de la France par les soldats de l'Italie.

« Après ces transactions, le temps amènerait naturellement bien des changements nécessaires. Le pouvoir temporel du Pape se fondrait par degrés et sans secousses dans la nationalité italienne et le Souverain Pontife cesserait d'être son plus redoutable adversaire pour devenir son plus ferme soutien. ».

Je ne m'exagère pas l'importance de ce document. Les idées n'en sont pas originales ; elles correspondent pour la plupart à celles qu'avait exprimées Cavour dans les derniers mois de son ministère. Le grand Piémontais avait proclamé devant la Chambre italienne la nécessité de Rome capitale, promis que l'indépendance du Pape n'en souffrirait pas, espéré que Pie IX voudrait « acquérir la gloire immortelle d'avoir réconcilié la nation italienne et l'Eglise, la religion et la liberté ». Quant à la solution du vicariat apostolique confié à Victor-Emmanuel, ce dernier l'avait déjà proposée pour Bologne et la Romagne et le Pape l'avait repoussée. Il n'est pas, cependant, sans intérêt de constater qu'au moment où Cavour disparaît de la scène de ce monde, il avait amené l'Empereur à partager ses vues sur la question

romaine. C'est que pour le gouvernement français, il était devenu « le modérateur en même temps que le représentant de la cause italienne ». L'expression est du ministre des Affaires étrangères Thouvenel, qui espérait que les successeurs de Cavour « tiendraient particulièrement à honneur de recueillir la meilleure partie de son héritage, en faisant tous leurs efforts pour préserver la cause de la nationalité italienne des dangers qui pourraient la menacer » (8 juin 1861).

Ricasoli crut interpréter ce vœu en priant Thouvenel de lui accorder « ses bons offices pour amener la Cour de Rome à accepter un accord ». Le ministre français éluda. Mais, tout en exhortant Ricasoli à la patience, Napoléon III entrait dans ses vues, lorsqu'en septembre 1861 il remplaçait ses représentants à Turin et à Rome par deux diplomates considérés comme extrêmement favorables à la cause italienne, Benedetti et La Valette. C'est à ce dernier qu'il confia la délicate mission de convaincre Pie IX de conclure un accord avec le roi galant homme.

Les principales pièces de cette négociation sont connues ; elles furent publiées après son échec par le gouvernement français, comme des preuves de l'intransigeance romaine. Il s'agit de la lettre du 20 mai 1862 de Napoléon III à Thouvenel, contenant ses propositions et développant un plan de conciliation du Saint-Siège avec l'Italie ; de celle de Thouvenel, du 31 mai, à La Valette, lui adressant la lettre impériale ; enfin, de la réponse de l'Ambassadeur, le 24 juin, relatant ses entrevues avec le Pape et le Cardinal Antonielli. Pourtant, cette dépêche laisse dans l'ombre un point intéressant.

En effet, si l'entrevue de La Valette avec le Cardinal Antonielli, le 17, n'avait porté aucun fruit, celle qu'il eut le 20 avec Pie IX lui permit de télégraphier à Paris :

« Je quitte le Saint Père : accueil très bienveillant, très amical. Il a maintenu mollement son terrain, en insistant pour qu'on s'adresse préalablement à Turin plutôt qu'à lui-même ».

Dans une lettre particulière à Thouvenel, il développait ce passage de la conversation du Pape :

« C'est au Piémont », a poursuivi Sa Sainteté, « qu'il faut

vous adresser tout d'abord. Lorsque vous aurez traité avec lui, je ne m'engage nullement à accepter les termes de la convention que vous aurez conclue, mais j'aurai à l'examiner sérieusement.»

Lorsqu'en désespoir d'une entente directe avec le Pape l'Empereur, après deux ans de débats laborieux, eût accordé à Rattazzi ce qu'en mars 1861 il avait refusé à Cavour : l'évacuation de Rome dans un délai de deux ans par le corps expéditionnaire français contre l'engagement italien de respecter le *statu quo*, la diplomatie française retrouvant le télégramme de La Valette se réjouit des propos du Saint Père provoqués par le zélé ambassadeur :

« C'est une excellente réponse à ceux qui reprochent à la France d'avoir conclu avec Turin la convention du 15 septembre (1864) au lieu d'avoir traité d'abord avec le Pape.».

Ces opposants étaient nombreux en France même. En promettant à Victor-Emmanuel de rappeler contre garantie le corps expéditionnaire français, Napoléon III avait été jusqu'à l'extrême limite où ses sympathies personnelles pouvaient encore rencontrer l'opinion publique.



Les réactions hostiles des catholiques à la position impériale sur la question romaine n'avaient pas tardé, en effet, à s'affirmer. Dès la fin de 1859, c'est-à-dire dès l'annexion des Romagnes au royaume sarde, les catholiques français poussèrent les hauts cris et, par la voix éloquente de l'évêque d'Orléans, Mgr. Dupanloup, défendirent la cause du Pape comme celle du droit public menacé. En se plaçant habilement sur ce terrain, ils rencontrèrent l'approbation et le soutien de personnalités politiques éminentes, sans attache avec l'Eglise romaine, libres penseurs plus ou moins spiritualistes comme Thiers, Saint-Marc Girardin, Victor Cousin, Villemain, protestants comme Guizot.

Vint le décret du 24 novembre 1860, accordant certaines prérogatives politiques au corps législatif, établissant ce qu'il est convenu d'appeler l'Empire libéral. La question romaine fut le terrain que choisit l'opposition pour attaquer le gouvernement impérial,

Lorsque le marquis de La Valette partit à Rome, en mai 1862, porteur des propositions impériales pour un accommodement entre le Saint Siège et l'Italie, il était persuadé, pour sa part, « qu'il y avait folie et danger de continuer à soutenir le pouvoir temporel du Pape ». « C'était », disait-il, « l'avis de tous les ministres et de l'entourage impérial, sauf de Walewski et du maréchal Randon.».

— « Vous oubliez l'Impératrice Eugénie, qui a embrassé ardemment la cause du Pape », lui fit observer son confident, le comte Kisselef, ambassadeur de Russie à Paris. Bon observateur des choses françaises, il mit en garde son interlocuteur contre l'hostilité de l'opinion et l'exhorta à se montrer prudent :

« Une pression contre les résolutions du Saint Père », assura-t-il, « soulèverait un orage en France, comme dans toute la catholicité. Les hommes les plus indifférents à l'égard de la Papauté se rallieraient à ce drapeau pour faire de l'opposition politique.».

Il cita à La Valette la réplique de Thiers à une dame du noble faubourg qui l'accusait de s'exprimer trop librement sur certains dogmes : « Je le sais bien. Aussi n'ai-je jamais osé me poser en bon catholique. Je suis papiste et rien de plus.».

« Cette réponse », ajouta Kisselef, « est la pensée intime de la plupart des Français de cette époque, qui tendent à faire de la question papale un levier politique.».

Le diplomate russe exagérait sans doute l'importance de cette opposition. Il ne manquait pas en France de fermes partisans de l'unité italienne, décidés comme La Valette à faire fi du pouvoir temporel pontifical. En réalité, l'opinion était singulièrement divisée. A partir de 1860 et surtout pendant les années 1861 et 1862, la question romaine passionna tous les esprits. De cet intérêt quasi général témoigne l'extrême abondance d'écrits de toute sorte : livres, articles, brochures, discours, que suscita la controverse.

Parmi les auteurs défenseurs du Saint Siège, on trouve évidemment, au premier plan, les catholiques. Pour le marquis de La Rochejaquelein, par exemple, dont le nom rappelait les

guerres de Vendée, l'unité de l'Italie était un danger pour la France, qui ne devait à aucun prix ni l'aider, ni l'encourager. Moins violent, le baron Brenier, qui déclarait parler au nom des « catholiques sincères » et aussi des « libéraux sincères », se méfiait du nouveau royaume. Il réclamait un véritable retour en arrière et que les anciens Etats italiens reprennent leur existence séparée (cette fois sous des dynasties locales) et forment entre eux une confédération dans laquelle le Saint Siège trouverait sa place avec la garantie d'une véritable indépendance.

A ces noms de l'opposition légitimiste ou orléaniste, il est révélateur d'associer un autre nom typiquement bonapartiste : Napoléon de Lauriston. Sous le titre, *Garibaldi et Cavour,* le fils du maréchal du Premier Empire publia en 1861 une brochure flétrissant la « flibusterie » et le « machaviélisme » des deux fondateurs de l'unité italienne, et stigmatisant « l'audacieuse conduite » du Piémont envers le Pape. L'auteur reconnaissait que « la marche des siècles a pu faire de la puissance temporelle un fardeau inutile et dangereux pour la papauté », mais selon lui, l'abandon de ce pouvoir ne devait venir « que de la bonne volonté seule du Pontife suprême ou du Sacré Collège ».

Les défenseurs du Pape trouvèrent enfin des alliés inattendus dans certains socialistes non conformistes d'extrême gauche, comme Eugène Pelletan (*La comédie italienne*, 1861), et surtout le fameux Pierre-Joseph Proudhon qui, de Bruxelles où il était réfugié, lança de juillet à octobre 1862 de sévères attaques contre Mazzini, Garibaldi et l'unité italienne.

Ces pamphlets qui furent réunis, à la fin de l'année, en un petit livre édité à Paris, valent la peine d'être lus. Ils contiennent des vues souvent paradoxales et très contestables, parfois aussi curieusement lucides et prévoyantes, toujours originales et fortement pensées. A la différence des écrits cités précédemment, ce n'est qu'accessoirement au nom du catholicisme menacé que Proudhon défend le pouvoir temporel du Pape. Ses raisons de combattre l'unité italienne sont d'un ordre tout autre que religieux. De là le caractère singulier de son ouvrage.

Proudhon, novateur par bien des côtés, apparaît parfois curieusement rétrograde. C'est ainsi qu'il se pose comme un adversaire résolu des grands Etats centralisés avec leur organisation moderne :

« L'unité politique dans les grands Etats », écrit-il, « est bourgeoise. Les places qu'elle crée, les intrigues qu'elle provoque, les influences qu'elle cause, tout cela est bourgeois et va au bourgois.».

Et ailleurs :

« L'unité en Italie est la pierre angulaire du despotisme et de l'exploitation bourgeoise.».

C'est donc au nom de l'intérêt même des Italiens que Proudhon combat leurs aspirations unitaires. Pour lui, leur pays « est de tempérament et par destination fédéraliste ». En se livrant à la monarchie de Savoie, il se prépare de cruels lendemains. Que l'Italie prenne garde !

« Ce qu'elle appelle et ce qu'elle aura, c'est une main de fer qui la flagelle... Sa destinée est fixée : combinaison du prétorien, de l'exploiteur et du prêtre ».

En proposant le fédéralisme comme solution à la question romaine, Proudhon regarde aussi l'intérêt de la papauté. Ce n'est pas son pouvoir temporel qu'il veut préserver, mais son influence spirituelle et morale. Il est assez piquant d'entendre le philosophe athée proclamer :

« Dans la dissolution sociale où se débat l'Europe entière, le catholicisme apparaît encore, de l'aveu des adversaires de la papauté eux-mêmes, comme l'unique refuge de la morale et le phare des consciences.».

Propos qui s'accorde mal avec ce que Proudhon prédit d'autre part : « L'unité italienne, loin d'abattre la papauté, lui préparerait un triomphe.».

Ainsi, d'après lui, la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne ferait qu'aggraver l'influence politique de celle-ci, tandis que le pouvoir temporel serait la condition de son indépendance spirituelle. Paradoxe, assurément, qui va à l'encontre des vérités reconnues par cette bourgeoisie que Proudhon déteste.

En réalité, la défense des intérêts pontificaux semble dictée au philosophe franc-comtois par sa qualité de Français :

« Oui, je suis par position catholique... parce que la France, ma patrie, n'a pas cessé de l'être.».

Mais son patriotisme ne l'aveugle pas. C'est avec douleur qu'il voit son pays se faire le champion du principe des nationalités, rechercher les conquêtes aux dépens du progrès social, devenir tous les jours plus étroitement centralisé et militaire. L'avenir lui apparaît chargé de menaces :

« Laissez s'achever l'Empire italien, et bientôt vous verrez la presse libérale et démocratique de France faire volte-face et mettre à l'étude l'annexion de la Belgique... Que répondrez-vous, braves journalistes belges, quand on vous sommera d'accorder à l'unité française ce que vous avez su si bien réclamer pour l'unité italienne ?... Le résultat le plus clair de toute cette utopie sera de faire rétrograder la réforme économique et sociale par toute l'Europe de dix et peut-être de cinquante ans.».

Les craintes de Proudhon n'étaient pas entièrement vaines. L'année même où paraissait son petit livre, un certain Charles de La Varenne réclamait « *la fédération latine par les unités française, italienne et ibérique* ». L'union des trois sœurs devait être militaire et procurer Gibraltar à l'Espagne, Rome, Venise et l'Illyrie à l'Italie, la rive gauche du Rhin, la Belgique et la Suisse romande à la France.

Sachant de quel côté viendrait le plus d'opposition à ces projets ambitieux, La Varenne s'en prenait à Pelletan et à Proudhon, « anciens démagogues passés papistes par esprit de contradiction au sens commun », auxquels il faisait l'observation justifiée de « n'avoir jamais mis les pieds en Italie ».

En effet, la plupart des auteurs qui soutinrent en France par la plume la cause de l'unité italienne avaient pu juger sur les lieux de la force des aspirations nationales dans la péninsule. C'est le cas de deux écrivains remarquables par leur modération et le sérieux tranquille avec lequel ils exposèrent les observations rapportées de leurs voyages et en tirèrent de sages conclusions : Tchihatcheff et le comte Joseph d'Haussonville.

Le premier, un Russe, membre correspondant de l'Institut de France, est un homme de droite, ancien partisan du fédéralisme. Mais dans le livre qu'il publia en 1862, *Le royaume d'Italie étudié sur les lieux mêmes,* il reconnut, au terme d'une longue étude, que l'œuvre de l'unification italienne était possible. Il recommandait toutefois au gouvernement de Victor-Emmanuel de conserver encore pendant quatre ou cinq ans l'état de paix: « L'ajournement de la question romaine », écrit-il, « offre les avantages d'empêcher une intervention austro-espagnole, de tenir en échec les partis démagogiques de l'Italie et enfin... » — ici commence une périphrase très savante qui signifie : d'attendre la mort de Pie IX.

Le livre de Tchihatcheff eut un certain retentissement. Il inspira directement les pensées du directeur de l'Institut polytechnique, Auguste Brodin-Collet pour qui Victor-Emmanuel se devait d'attendre « quelques mois », et ceci dans son propre intérêt. En effet, le départ des troupes françaises de Rome entraînerait une réaction autrichienne : « Notre présence à Rome, c'est la défensive de l'Italie ».

J'insisterai un peu plus longtemps sur la brochure due au comte Joseph d'Haussonville, *M. de Cavour et la Crise italienne.* D'abord à cause de la personnalité de son auteur, considéré comme un des chefs de l'opposition modérée. Ce futur membre de l'Académie Française avait étudié en historien comment sa petite patrie, la Lorraine, s'était lentement fondue dans l'unité française. Mieux que tout autre, il était apte à comprendre les résistances du patriotisme local au nationalisme souvent brutal. Et pourtant d'Haussonville, de retour d'un voyage récent dans la péninsule, était forcé de convenir :

« Des Alpes à Trapani une idée est née d'hier et déjà elle s'est emparée de toutes les imaginations, c'est celle de l'unité.».

Il avait constaté à Florence l'unanimité populaire en faveur du roi galant homme et n'hésitait pas à écrire :

« Je ne suis pas opposé à ce que l'armée italienne entre à Rome... Je suis convaincu que les Romains souhaitent les Piémontais de tout leur cœur.».

Toutefois, d'Haussonville suppliait les Italiens de ne pas compromettre leur cause « par une hâte intempestive et par des violences inconsidérées ». Il le faisait au nom de la France, « non pas seulement », écrivait-il, « la France officielle, mais la France libérale et catholique », dont il était lui-même le représentant. Que l'Italie considère les difficultés intérieures que crée au gouvernement impérial la question romaine ! « Qu'elle s'efforce de rassurer complètement le clergé français » et les catholiques timorés ralliés derrière lui, « en mettant un terme aux tracasseries souffertes par les évêques de la péninsule ! ». Enfin l'auteur invoquait et proposait au successeur de Cavour l'exemple du grand ministre, récemment disparu. Selon lui, Cavour voulait « aller doucement dans les affaires de Rome. Avec sa parfaite connaissance des circonstances intérieures du gouvernement français, il comprenait bien que c'eût été mal le récompenser que d'aller par ses exigences incommodes susciter lui-même de non moins redoutables à son utile et complaisant auxiliaire ».

La position du comte d'Haussonville me paraît très proche de celle que nous avons vu l'Empereur lui-même adopter. Toutefois, l'auteur de *M. de Cavour et la crise italienne* ne se faisait guère d'illusions sur l'audience que lui vaudrait son attitude réfléchie.

« Les opinions modérées auxquelles j'appartiens », écrivait-il, « n'ont pas chez nous obtenu assez de succès pour être présentement fort à la mode.».

Rares, en effet, étaient ceux qui, comme lui, essayaient de garder la tête froide. La question romaine, pour la plupart des Français, avait trop longtemps été agitée : elle demandait une rapide solution. Si l'opposition réclamait avec passion la défense du territoire pontifical, les partisans (gouvernementaux ou non) de l'unité italienne ne mettaient pas moins d'ardeur à demander l'évacuation de Rome par les troupes françaises.

Cette exigence était déjà le leit-motiv d'un libelle du député Pietri, paru au début de mars 1862. L'auteur, qui se proclamait un « loyal et dévoué serviteur de l'Empereur », avait défendu la

politique officielle devant le corps législatif. « Il faut le plus tôt possible », estimait-il, « sortir du *statu quo* ».

La publication, en octobre 1862, des pièces de la vaine négociation de mai-juin avec le Vatican amplifia le chœur des protestataires. Selon le publiciste Anatole de La Forge, l'affaire prouvait qu'il était vain d'essayer de « réconcilier le Saint Siège avec les idées modernes » : il fallait laisser l'Italie s'installer à Rome au plus vite. Et le comte du Hamel, député au corps législatif, lui faisait écho :

« Rappelons nos troupes de Rome. Laissons l'Italie seule maîtresse de ses destinées. C'est l'intérêt bien compris de la nation française et le gage assuré de la paix du monde.».

Je pourrais citer de nouveaux témoignages de l'intérêt général et même de la passion qu'excita en France la question romaine, étudier les réactions du voltairien Edmond About, et du républicain Jules Favre, tous deux ennemis du pouvoir temporel, ou les protestations éloquentes de Montalembert et des prélats français en faveur du Souverain Pontife. Ce sont là des manifestations sentimentales plutôt que raisonnées.

Il me reste à trouver comme champion décidé de la cause italienne un homme qui ne le cède à Proudhon et à d'Haussonville ni en intelligence, ni en perspicacité. Pietri, La Forge, Du Hamel étaient des tribuns. « Monsieur Taine » (comme on l'appelait avec respect) est un philosophe qui, au printemps de 1864, décida d'aller lui-même en Italie assister à la naissance d'une nation.

Les lettres qu'il adressa au cours de son voyage à ses amis et parents, nous donnent le reflet fidèle de ses premières impressions. Décidé à s'instruire par lui-même de la situation réelle des esprits, il ne ménagea pas ses peines. De Florence, il écrivait le 7 avril 1864, à sa mère :

« Je suis allé à pied de Pérouse à Assise, quatre heures de marche ; j'ai causé avec des paysans, des marchands, des officiers, je suis entré dans de pauvres maisons, dans des maisons bourgeoises... La passion publique est très grande : toute la classe bourgeoise moyenne, tout ce qui peut lire un journal, sauf quelques nobles, est pour le nouveau royaume d'Italie.».

Et à la fin de mai, à Venise :

« Les Italiens ont un grand sens politique et il n'y a peut-être pas sur quinze un républicain. Aucune racine pour le socialisme et pour les idées niveleuses, en ce pays... aucun avenir à Mazzini et aux idées de 1793. Je ne crois pas non plus au provincialisme. Ils sentent tous que tant qu'ils ne feront pas une grande nation armée, ils seront comme autrefois à la merci de tout envahisseur.».

Dans le livre qu'il écrivit à son retour et publia à la fin de 1865, le fameux *Voyage en Italie,* Taine reprit et développa ces impressions. Il blâma le « despotisme doux, minutieux, inerte, décent, monacal, invincible » du gouvernement pontifical et affirma que le jour où les Français quitteraient Rome serait le dernier de la souveraineté papale. Il s'émerveilla de la « facilité de conception et promptitude d'expression » du peuple italien, de son désir d'apprendre, du « grand élan » général soulevé par la mystique unitaire. Mais il aurait cru manquer à son devoir de philosophe et à sa passion de comprendre, s'il n'avait proposé une explication systématique de l'extraordinaire mouvement qu'il avait pu contempler de ses yeux.

Cette explication préexistait à son voyage et c'est pour la vérifier qu'il l'avait entrepris. Il était depuis un mois à peine en Italie qu'il la proposait à un ami français, Marc Monnier, correspondant des *Débats* à Naples :

« La bourgeoisie qui mène le mouvement est patriote non par instinct, mais par réflexion. La révolution italienne a ses origines dans l'importation de la civilisation européenne et non dans un réveil de race... Voyez si cela est vrai et discutez cette question dans vos correspondances.» (Rome 15 mars 1864).

Dans le *Voyage en Italie,* il ne restait plus d'hésitation dans l'énoncé de la thèse :

« (En Italie) la révolution n'est pas une affaire de races, mais d'intérêts et d'idées.».

Intérêts de la bourgeoisie et idées de la Révolution française créatrice de l'Etat moderne (1).

(1) « On voit par les discours des Italiens que leur modèle est la France : ils répètent nos anciennes idées et ne lisent que nos livres.»

En somme, Taine reprenait les prémisses de Proudhon, mais sans en adopter les conclusions défavorables. Le Franc-Comtois regrettait les institutions urbaines, les petits Etats paternalistes, réclamait pour l'Italie une organisation fédéraliste, fidèle à « ses traditions, son génie, ses tendances.». L'Ardennais Taine, au contraire, en homme du Nord, affirmait :

« L'Italie est restée trop latine... Si elle a subi pendant trois siècles la décadence et la servitude, c'est faute d'avoir secoué les traditions municipales et romaines. Elle les secoue en ce moment. Elle comprend que pour se tenir debout en face des grandes monarchies militaires, elle doit devenir elle-même une grande monarchie militaire, que la vieille forme latine a produit et prolongé sa faiblesse, que dans le monde tel que nous l'avons, un assemblage de petits Etats sous les bénédictions et les manœuvres d'un prince cosmopolite (le Pape) appartient aux voisins forts qui veulent l'exploiter ou le prendre.».

Pourtant, de ces grands Etats modernes, Hippolyte Taine voyait déjà nettement les défauts, que la guerre franco-allemande de 1870 et ses suites devaient faire éclater à ses yeux. Sans avoir encore le pessimisme qui a dicté *Les origines de la France contemporaine,* le voyageur en Italie de 1864 décrivait ainsi le fruit des gouvernements centralisés, à fortes armées, lourds impôts, nombreux fonctionnaires, développant l'instruction, la sécurité intérieure, la justice, l'esprit de gloriole nationale :

« Cela fait des bourgeois médiocrement instruits, fort bien protégés, assez bien administrés, fort inertes, dont toute la pensée est de passer de 2.000 à 6.000 francs de rente. En un mot, une quantité de demi-cultures et de demi-bien-êtres, 20 ou 30 millions d'individus passablement heureux, soigneusement parqués, disciplinés, rétrécis et qu'au besoin on peut lancer en corps.».

La conclusion est assez inattendue :

« A prendre les choses en gros, c'est à peu près ce que les hommes ont encore trouvé de meilleur.».

Pour l'obtenir, observe Taine, l'Italie devra accepter « le travail assidu et régulier, la perpétuité et le roidissement de

l'effort, bref tout ce qui sépare un Italien des trois derniers siècles d'un Anglais ou d'un Américain moderne.».

Nous voilà, semble-t-il, bien loin de la question romaine. Elle n'était pourtant pas réglée lorsque parut, en décembre 1864, le *Voyage en Italie*. Si Napoléon III avait espéré que la Convention du 15 septembre en avancerait la solution, il était en France à peu près le seul de cette opinion. L'auteur d'une brochure intitulée *La question italienne en 1864*, le comte de Sayve, ex-officier de l'armée napolitaine et partisan du pouvoir temporel, reconnaissait que le problème de Rome « créait entre les partis une lutte acharnée ».

Toutefois, dans les années qui suivirent, d'autres questions vinrent accaparer l'attention : guerre du Mexique, conflit austro-prussien et renforcement inquiétant de la puissance prussienne. Mais lorsque les bandes de Garibaldi voulurent profiter du vide causé par le départ de Rome du corps français, la forte coalition des catholiques et de l'opposition libérale se reforma instantanément en France. Quelques mois plus tard, en février 1867, le gouvernement impérial passant en revue les affaires d'Italie, avait cru pouvoir affirmer :

« Il y a des questions qui tiennent aux relations de voisinage et dont le règlement indispensable doit s'effectuer peu à peu de lui-même par la force des choses.».

Il avait tort. « La force des choses », représentée par Garibaldi, ne fut pas admise par l'opinion française, quelle qu'ait été à l'endroit de l'Italie la bienveillance de l'Empereur. Jamais il ne montra autant d'incertitude qu'en cette occasion. Ce n'est qu'au dernier moment, sous la pression de son entourage, qu'il se décida au geste attendu par la plupart : l'envoi d'une division française au secours du Pape. Des historiens sérieux ont pu soutenir que, sans les lenteurs de Garibaldi, elle serait arrivée trop tard. Pierre de la Gorce a raconté comment le chef de l'escadre portant l'expédition ne voulut pas voir un signal de la côte prescrivant son retour au port : il s'éloigna, échappant à tous ceux qui auraient voulu le rappeler. Et ce fut Mentana, les « *merveilles* » des chassepots, le *jamais* de Rouher, l'amitié

franco-italienne compromise pour de nombreuses années. Tout cela, on peut l'affirmer, Napoléon III ne l'avait pas souhaité. Ses adversaires le savaient et, pour mieux l'ébranler, l'avaient frappé au point le plus sensible. Son amitié pour l'Italie, après avoir puissamment aidé la péninsule à s'émanciper, était devenue une entrave au jeune royaume. Sa personne, de plus en plus discutée, son autorité battue en brèche n'étaient plus d'aucun secours à sa seconde patrie. Le dernier service qu'il lui rendit, bien malgré lui, fut de perdre le pouvoir. Sa chute en septembre 1870, sous les coups de la Prusse, précéda de peu l'entrée du roi galant homme dans Rome désormais capitale (1).

Georges DETHAN.

(1) La question de l'opinion publique sous le Second Empire, ou plutôt de l'opinion populaire restée inexprimée dont se faisaient l'écho les rapports des procureurs généraux au Ministère de la Justice, a été étudiée récemment par M. Lynn M. Case (*French Opinion on War and Diplomacy during the Second Empire*, Philadelphie, 1954). D'après cet excellent ouvrage, la majeure partie des Français était favorable au maintien du pouvoir temporel du pape.

DEUX ANS
A L'AMBASSADE DE FRANCE A CONSTANTINOPLE
AVEC M. DE CHOISEUL-GOUFFIER
(1784-1786)

[*Nous avons publié dans le n° de juillet-septembre 1957 de cette* Revue *une étude sur Le Hoc, ambassadeur du Directoire à Stockholm, qui a été favorablement accueillie par nos lecteurs.*

Nous croyons les intéresser en leur présentant maintenant un autre épisode de la vie de ce personnage qui se rapporte à ses débuts dans la carrière diplomatique.] (*N.D.L.R.*)

Dans un article paru dans la *Revue Maritime* (1), nous avons raconté l'incursion que fit Le Hoc dans la Marine, son passage au Ministère avec Sartine et le rôle important qu'il joua dans la préparation du cartel de 1780 sur l'échange des prisonniers de guerre sur mer.

Ses fonctions l'avaient mis fréquemment en rapports avec le ministère des Affaires étrangères. On sait que les deux ministères, à Versailles, se trouvaient dans le même immeuble, ce ravissant hôtel de la rue de l'Indépendance Américaine qui, aujourd'hui, abrite la bibliothèque de la ville de Versailles.

Un ministère alors ne ressemblait pas à l'immense usine qu'il est devenu, toute fourmillante de personnel, toute résonnante du bruit des téléphones et des machines à écrire. Deux ou trois grands commis (les directeurs d'aujourd'hui), un petit nombre de rédacteurs et des copistes, qu'on nommait aussi « ouvriers aux

(1) N° 137, octobre 1957.

écritures », en composaient le personnel, qui tenait facilement dans quelques bureaux.

Les travaux de Le Hoc au bureau des prises nécessitaient de fréquents contacts avec les services des Affaires étrangères, que facilitait encore la cohabitation des deux Départements. On imagine volontiers les hauts fonctionnaires voisins se rendant visite, échangeant leurs vues devant un grand feu de bois, donnant à la réflexion un temps que ne disputait pas le souci de ne pas manquer l'heure du courrier quotidien, et rédigeant avec un soin extrême une correspondance où la perfection de la forme égalait le souci des intérêts du roi.

Au cours de sa collaboration avec le ministère voisin, Le Hoc avait fait la connaissance d'un de ces grands commis des Affaires étrangères qui constituaient l'un des étais les plus solides de la monarchie et qui, dans la profonde réalité des choses, ont fait la grandeur et la prospérité de la France. On est pénétré d'admiration devant la conscience, le sens du devoir, la profondeur des vues, le sentiment de la responsabilité, servis par un style élégant, instrument d'une pensée claire, qui étaient l'apanage de ces grands serviteurs de l'Etat, et tout spécialement de l'homme qui séduisit Le Hoc, Pierre-Michel Hennin, principal collaborateur du comte de Vergennes, chargé de la deuxième direction politique.

Il n'est pas inutile, avant d'aller plus loin, de dire en quelques mots ce que fut la vie de ce grand honnête homme qui fut un très cher ami de Le Hoc et tint dans sa vie une place dont sa correspondance avec lui nous révèle l'importance.

Hennin est né le 30 août 1728 à Magny-en-Vexin, d'un père avocat au parlement. Se destinant à la diplomatie, il voyagea beaucoup, afin de connaître les hommes et les institutions des pays avec lesquels sa profession allait le mettre en rapports. Il occupa divers postes en Allemagne, en Pologne, en Prusse, en Suisse. Il fit pendant cette période la connaissance de Bernardin de Saint-Pierre et de Voltaire, avec lequel il entretint une correspondance. Remarqué par son ministre, il entra au Secret du roi et fut ensuite nommé par Louis XVI premier commis,

En 1785, il fut élu membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et en 1787 il devint premier secrétaire de l'Assemblée des Notables.

Il reprit ensuite son poste aux Affaires étrangères et y fut maintenu pendant les deux premières années de la Révolution. Mais il fut bientôt en butte aux attaques de Brissot, en même temps que son ministre, M. de Montmorin. Il y avait évidemment incompatibilité entre ses vues et celles des Girondins qui voulaient la guerre, alors que Hennin avait toujours travaillé pour la paix. Aussi, malgré ses immenses qualités reconnues même par les Jacobins, fut-il sacrifié quand Dumouriez remplaça de Lessart en 1792. Mis à la retraite avec une maigre pension, qui ne lui fut d'ailleurs versée qu'en octobre 1793, il se la vit bientôt supprimer, des conspirateurs royalistes ayant à son insu fait figurer son nom comme ministre des Affaires étrangères du premier gouvernement du roi restauré. Mesquine vengeance exercée pour un délit d'intention contre un homme qui en était parfaitement innocent.

Cet honnête homme, qui avait été un collectionneur averti de toutes sortes de choses, mais surtout de dessins et d'estampes, laissé sans ressources, dut vendre toutes ses collections pour vivre. Le Premier Consul lui rétablit sa pension, mais il n'en jouit pas longtemps, car il mourut le 5 juillet 1807. Il avait consacré la fin de sa vie aux belles-lettres, s'étant ainsi consolé de la sottise et de l'ingratitude des hommes.

Quand la fin de la guerre d'Amérique eut contraint le ministre de Castries à mettre un terme à la mission de Le Hoc, la candidature de ce dernier au poste d'ordonnateur à Tabago fut posée. Par qui ? Il est difficile de le savoir. Lui a-t-il été offert par le ministre, ainsi que Le Hoc l'a écrit ? Le Hoc l'a-t-il lui-même sollicité, comme il le dit ailleurs ? (1) C'est probablement là qu'est la vérité.

Quoi qu'il en soit, le ministre se déclara disposé à faire droit à la demande de son ancien collaborateur ; et Le Hoc commença sa tournée d'adieux. Au cours de sa visite à M. de Vergennes, il ne lui cacha pas qu'il partait sans enthousiasme et qu'il aurait

(1) Cf. ci-après : lettre du 4 février 1786 à Hennin.

bien préféré servir sous ses ordres. M. de Vergennes avait eu l'occasion d'apprécier les services qu'avait rendus Le Hoc et la part très habile qu'il avait prise aux négociations franco-anglaises qui avaient abouti à l'accord dit « cartel pour l'échange des prisonniers de guerre ». Il le lui dit et Le Hoc en conclut que le ministre agréait sa candidature. C'était aller un peu vite, et M. de Vergennes battit en retraite en s'étendant sur l'étroitesse de ses cadres, sur la modicité du traitement de ses agents, tout en l'assurant du désir qu'il avait d'acquérir sa collaboration.

Le Hoc, qui avait son idée, bondit chez Hennin ; il lui fit part de l'accueil favorable que M. de Vergennes avait réservé à ses ouvertures et lui demanda d'appuyer sa candidature au poste de conseiller ou secrétaire à l'ambassade de Constantinople.

En réalité, il avait toujours été tenté par la diplomatie. Son tempérament l'y portait tout naturellement ; sa finesse et son habileté, sa curiosité des choses et des gens de l'étranger, sa séduction native, cet ensemble de qualités que l'on nomme entregent semblaient l'y destiner. Et son talent d'écrivain et d'épistolier mettait encore en valeur les dons que la nature lui avait généreusement départis.

Le comte de Choiseul-Gouffier venait d'être désigné pour remplacer à ce poste le comte de Saint-Priest. Ce grand seigneur, alors âgé de 31 ans seulement, était orné de toutes les grâces de l'esprit. Il avait appris de l'abbé Barthélemy l'amour de l'antiquité grecque, à ce point que Mme du Deffand l'appelait « le Grec », et cela lui valut plus tard de faire partie de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie Française en remplacement de d'Alembert.

Il avait épousé en 1771 Marie de Gouffier d'Heylli. Son salon était ouvert à de nombreux hommes d'esprit et écrivains : Chamfort, Delille, La Harpe, Boufflers, Marmontel, l'abbé de Périgord. Très jeune, son charme agissait sur ses amis. Mme du Deffand écrivait à sa mère : « Vos enfants me plaisent ; je leur trouve de l'esprit et l'esprit de leur âge » (il avait alors 21 ans). Chamfort, ce terrible misanthrope, a dit de lui : « C'est un des êtres qui ont contribué par leurs vertus et leur commerce à me réconcilier avec l'espèce humaine ».

En 1776, il partit pour un voyage en Orient qui devait durer une année. Il en rapporta les éléments d'un « Voyage pittoresque de la Grèce », illustré de dessins d'une grande variété.

En 1784, Saint-Priest tomba en disgrâce pour avoir favorisé la Russie au détriment de la Turquie. Choiseul posa, ou fit poser, sa candidature à sa succession. Mais, dans un « Discours préliminaire au voyage pittoresque », il avait naguère chaudement plaidé pour l'indépendance de la Grèce ; aussi Hennin lui demanda-t-il, s'il voulait son ambassade, de supprimer ces passages dans son œuvre — ce qu'il promit aussitôt.

Sa nomination fut accueillie diversement, les uns l'approuvant, les autres lui reprochant sa jeunesse et son inexpérience.

Le Hoc avait fait sa connaissance et leur amour commun des lettres les avait rapprochés. Aussi Le Hoc n'eut-il pas de mal à se faire agréer par lui ; et quelques jours plus tard, Hennin put annoncer à Le Hoc le consentement du ministre, qui avait ajouté cependant que Le Hoc faisait « un mauvais marché ».

« M. de Vergennes », écrit Le Hoc, « concevait difficilement « ce qu'il appelait ma modestie. Il balança quelque temps et « m'écrivit qu'il avait dû être surpris que, pouvant par mes « services prétendre à des places d'une tout autre importance, « je persévérasse dans ma demande, que le roi la regardait com- « me la suite d'une vocation à laquelle je n'avais pu résister. »

Louis XVI avait vu juste et M. de Vergennes avait raison, la suite le prouva.

Pour l'instant, il était tout à la joie. Il entrait dans une carrière vers laquelle il se sentait depuis longtemps irrésistiblement attiré. Il y entrait en compagnie d'un gentilhomme accompli, lettré, de commerce agréable, qui le traitait en véritable ami, sous l'égide d'un ministre de grande classe et avec la protection vigilante du principal collaborateur de ce dernier. L'avenir s'annonçait comme une aurore d'été, car il avait déjà 40 ans. Et puis, on allait faire un beau voyage, le plus beau des voyages pour des amants de l'antiquité grecque et romaine. On allait traverser l'Italie et la Grèce.

On comprend qu'il ait conservé de ce voyage un inoubliable souvenir et il est probable que c'est à cette circonstance qu'il

dut de concevoir et d'écrire sur la fin de sa vie une tragédie sur Pyrrhus pleine de talent qui fut représentée avec succès au Théâtre Français.

M. de Choiseul partait, accompagné de savants et d'artistes, parmi lesquels l'helléniste Dansse de Villoison et l'abbé Delille. Pour ce dernier, son départ ressemble à un enlèvement. D'un caractère flottant, indécis, attaché à ses chères habitudes et à sa bibliothèque, Delille avait promis de suivre Choiseul, puis s'était repris. L'ambassadeur ne lui avait plus parlé de son projet, mais, le jour du départ, sa voiture s'était arrêtée à la porte du poète : « Venez, l'abbé, nous partons ! », lui avait dit Choiseul, qui savait comment prendre son ami et, un peu effaré, mais au fond ravi sans doute, Delille avait obéi. Grâce à lui, le voyage ne manqua pas de pittoresque et d'imprévu. Il descendait à terre à toutes les escales et oubliait parfois de rentrer. Ce qui lui valut une mésaventure digne du passage de la Ligne. Un jour qu'il s'était fait attendre plusieurs heures, retardant ainsi l'appareillage du navire, les marins chargés de le ramener à bord, prétextant que la peste régnait dans les environs, trempèrent trois fois dans la mer le malheureux poète, afin de le débarrasser des miasmes de la pestilence — petite vengeance et bonne leçon, dont Delille ne semble pas avoir beaucoup profité.

On passa par Marseille, où Le Hoc fut élu membre non résidant de l'académie, et par Toulon où l'aimable compagnie fut reçue par Malouet, qui y était alors intendant de la Marine, et où l'on s'embarqua le 4 août 1784.

Dans les préparatifs du départ, Le Hoc n'oublie pas son protecteur et ami. Peu avant de monter sur le navire qui l'emmènera, il écrit à Hennin :

Toulon, 4 août 1784 (1)

« Dans une heure, Monsieur, nous allons monter sur le vais-
« seau qui nous conduira à notre destination ; je ne puis quitter
« la France sans vous renouveler les remerciements que je vous

(1) Les lettres échangées entre Hennin et Le Hoc qui sont reproduites ci-après proviennent des archives de l'Institut de France. Nous devons à la grande obligeance de M. Tremblot de la Croix, conservateur de la bibliothèque de l'Institut, de les y avoir découvertes.

« dois et sans vous demander avec les plus vives instances l'ami-
« tié que vous avez bien voulu me promettre. Elle m'est bien
« nécessaire. Eloigné de mes enfants et de ma patrie, occupé
« d'un travail dont je sais toute l'importance, il me sera bien
« doux de penser que vous avez rendu justice à mon zèle et
« que vous voudrez bien être garant des sentiments qui m'ont
« déterminé à prendre un parti si contraire à mes autres espé-
« rances.

« M. de Choiseul me charge de vous présenter ses civilités
« et de vous dire qu'il est parti, pénétré de vos attentions pour
« lui. Il sera toujours très jaloux de mériter votre suffrage et
« votre estime. J'ai la même ambition et si je n'ai pas les mêmes
« titres, j'ai du moins ceux que peut donner l'estime la plus
« parfaite et le tendre attachement avec lequel je serai toute
« ma vie, Monsieur,

« votre très humble et très obéissant serviteur. »

A cette lettre Hennin répondit le 26 octobre la lettre suivante:

Versailles, le 26 octobre 1784.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur
« de m'écrire de Toulon ; j'en attends au premier jour du lieu
« de votre destination que, selon les apparences, vous avez at-
« teint heureusement. Je vois quelquefois votre famille occupée
« de vous comme au moment de votre départ. Elle aspire au
« temps où elle pourra avoir régulièrement de vos nouvelles.

« Vous avez vu, Monsieur, quelques-uns des lieux remarqua-
« bles de la Grèce. Constantinople ne vous offrira pas autant de
« monuments qu'Athènes, mais des objets intéressants dans
« un autre genre banniront pour vous l'ennui que la plupart de
« vos compagnons de voyage y éprouveront et qui sans doute
« les portera à regagner bientôt des pays plus analogues à leurs
« goûts. Je ne vous plaindrai pas d'être réduit à la société de
« M. l'Ambassadeur et des habitants du quartier des Francs.
« Nos compatriotes expatriés sont souvent à charge de ceux que
« des devoirs fixent dans les pays étrangers, et j'imagine que

« cela doit être encore plus sensible dans un lieu où ils n'ont « pour ainsi dire qu'une maison commune. Parmi ceux qui « seront occupés, j'ai vu M. le Roy, constructeur, dont je crois « que vous serez content. On vous envoie aussi M. de Saint-« Rémy, capitaine d'artillerie, avec lequel j'ai vécu chez M. de « Voltaire. C'est un homme instruit et aimant les lettres qui « sûrement cherchera à mériter l'estime de M. l'Ambassadeur et « la vôtre.

« Nous n'avons ici d'autre nouvelle intéressante que le pre-« mier coup de canon tiré à l'embouchure de l'Escault. Paris en « est au moins aussi occupé que Versailles avec cette différence « que la capitale est guerrière et la cour amie de la paix. Dans « peu de jours nous saurons ce qu'on pense à Vienne de la « vigueur hollandaise à laquelle peut-être on ne s'était pas at-« tendu. »

Paris, on le voit, était déjà belliqueux. Mais le gouvernement royal, méditant dans le calme d'un Versailles paisible, sentant tout le poids de ses responsabilités, ne se prêtait pas aux aventures. La monarchie française fut, quoi qu'on en ait dit, et sauf exceptions, essentiellement pacifique et il faudra tout l'acharnement forcené des Girondins pour obliger le roi à déclarer la guerre à l'Europe en 1792. Mais Louis XVI n'était plus roi que de nom.

Cette affaire de la fermeture de l'Escaut était la conséquence de la formation de la République des Provinces-Unies. Cette fermeture était impatiemment supportée par l'Espagne, car elle ruinait Anvers. L'Autriche, devenue en 1725 maîtresse des Pays-Bas espagnols, voulut en 1784 proclamer la liberté de l'Escaut. Une escadre des Provinces-Unies bloqua l'embouchure et un bâtiment impérial, voulant forcer le passage, le 8 octobre, fut repoussé à coups de canon.

Louis XVI, s'interposant entre les deux adversaires, écrivit à son beau-frère, l'empereur Joseph II :

« C'est contre mon vœu que les Hollandais ont agi dans la « dernière occasion, quoiqu'ils se croient fondés sur les traités, « et notamment sur celui de Munster. Je mets tant de prix au

« maintien de la tranquillité générale de l'Europe que, ne déses-
« pérant pas de ramener les choses à une conciliation équitable,
« je m'adresse à V. M. pour la prier de me rendre dépositaire de
« ses vues et de ses intentions, et c'est dans ces sentiments que
« je lui offre mon entremise pour terminer les différends. »

L'appel fut entendu. Joseph II accepta la médiation et se désista de ses réclamations moyennant le versement d'une indemnité de sept millions.

Cela ne valait-il pas mieux qu'une guerre ?

Comme le pensait Hennin, la petite caravane était arrivée à Constantinople le 23 septembre ; et les soucis allaient commencer. Le premier, qui n'est pas mortel, dit-on, mais qui a empoisonné toute la vie de Le Hoc, avait débuté avant le départ, ainsi qu'en témoigne cette lettre écrite à Hennin de Versailles le 28 décembre 1783 :

« Je serais très inquiet, Monsieur, si vous n'aviez eu la bonté
« de me rassurer sur le traitement qui m'est destiné. Quoique
« je ne sois occupé que du désir de servir sous un ministre
« aussi sage qu'éclairé, dont je respecte les vertus et les talents,
« quoique je sois infiniment flatté des relations qui doivent me
« rapprocher de vous, je ne puis oublier que je suis père et
« mari, et je suis forcé d'attacher quelque importance à ma
« petite fortune. J'en attache bien davantage à la considération
« publique. Je ne puis et ne veux appartenir qu'au roi, sous
« les ordres de son ambassadeur ; je sens très bien que ma
« délicatesse est un peu alarmée de passer de l'état que je
« possédais à celui que j'embrasse ; mais j'ai l'amour-propre
« de croire que je ne serai pas absolument confondu dans la
« foule des serviteurs du Roi et que le ministre et le public
« rendront également justice à mon zèle dans la nouvelle car-
« rière que je vais parcourir sous vos auspices. Je suis con-
« vaincu que les grandes places sont avilies par des hommes
« indignes de les posséder, et qu'on agrandit les services dans
« les places inférieures par la bonne conduite, l'honnêteté et
« les talents. Mon zèle suppléera à mes lumières, et c'est sur
« lui seul que je fonde les espérances qui me consolent.

« Je vous supplie de me rassurer par un mot, et d'être bien « persuadé qu'il est impossible d'ajouter à tous les sentiments « d'estime,. d'attachement et de reconnaissance avec lesquels « j'ai l'honneur d'être...

Sur l'original de cette lettre, Hennin a écrit : « Répondu par billet : tout est comme il le désire. »

Mais il faut croire que l'excellent Hennin se leurrait, car Le Hoc lui écrivait un mois après son arrivée pour se plaindre de l'exigüité de son traitement, et en même temps pour lui exposer les petites, mais irritantes, difficultés que rencontrait le nouvel ambassadeur du fait de l'ancien.

Pera, 19 octobre 1784.

« Le courrier extraordinaire part demain, Monsieur, peut-« être n'aurai-je de longtemps l'occasion de vous parler libre-« ment et sûrement. Je vous dois confiance et amitié, et je désire « vous inspirer ces deux sentiments qui n'égaleront jamais ceux « que je vous ai voués pour la vie.

(*A suivre.*)

Emile LUCE.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

Instructions aux Ambassadeurs et Ministres de France à Venise

La publication du *Recueil des Instructions aux Ambassadeurs et Ministres de France*, si précieuse pour l'histoire de l'Ancien Régime, demeurait interrompue depuis 1929. Elle vient d'être heureusement reprise avec le tome XXVI qui évoque pour nous l'ancienne République de Venise (1). M. Pierre Duparc, conservateur des Archives au ministère des Affaires étrangères, a été chargé de l'établissement du texte et des notes (2).

Trois rapporteurs, suivant l'usage, avaient été désignés par la Commission des Archives diplomatiques : MM. Georges Bourgin, directeur honoraire des Archives de France ; René Dollot, ministre plénipotentiaire, et Gaston Zeller, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris. On trouvera ici le rapport de M. Dollot. MM. Bourgin et Zeller n'avaient pas présenté leurs observations par écrit.

(1) *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française*, publié sous les auspices de la Commission des Archives Diplomatiques au Ministère des Affaires Etrangères. T. XXVI. *Venise*. Avec une introduction et des notes par Pierre Duparc, 1 vol. in-I cartonné, 356 p. Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 13, quai Anatole-France, Paris (7e), 11958.

(2) Sur le rapport de M. Outrey, chef du Service des Archives du Ministère des Affaires Etrangères (22 novembre 1955).

Rapport sur les *Instructions aux Ambassadeurs et Ministres de France à Venise* présentées par M. Pierre Duparc

La République de Venise a duré dix siècles. Elle naît en 711, lorsque les cités riveraines de l'Adriatique septentrionale établissent sur l'île de Rialto le siège du gouvernement de la Ligue vénitienne. Bonaparte signe son acte de décès le 16 mai 1797, quand il fait occuper la ville où jamais aucune armée ennemie n'avait encore pénétré.

Elle atteindra un moment un tel degré de puissance qu'en 1508 le roi Louis XII, le pape Jules II, l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne Ferdinand et Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, concluront, pour « mettre un frein à ses ambitions et des bornes à son pouvoir », la ligue de Cambrai. Elle jouera quelque temps encore un rôle considérable dans les affaires générales, mais dès le XVIIIe siècle tendra à se replier sur elle-même et à pratiquer une politique de neutralité.

Les instructions qui nous sont ici présentées concernent les trente ambassadeurs qui s'y sont succédé de 1651 (d'Argenson) à 1794 (Tallement). Elles intéressent l'histoire politique, l'histoire économique, le personnel de l'ambassade, les fonctions de l'ambassadeur. La partie relative à l'histoire politique est naturellement celle qui a le plus de portée.

M. Duparc distingue fort justement entre les instructions données aux ambassadeurs de Louis XIV et celles qui s'adressent à leurs successeurs. Les premières sont consacrées surtout à l'exposé des grands problèmes : rivalité de la France et de l'Espagne, politique d'expansion française, question de la succession d'Espagne. Elles se réfèrent à un temps où la République, quoique déjà sur le déclin, garde un mot à dire dans les grandes affaires.

Les instructions données aux ambassadeurs de Louis XV et de Louis XVI se préoccupent davantage des questions de commerce et de navigation ; les grands exposés historiques y sont plus rares, changement qui semble tenir à ce que l'impor-

tance économique de Venise a moins diminué que son importance politique. M. Duparc note également que « cela correspond aussi, en même temps qu'à une évolution des esprits, à la fin de l'hégémonie française. Le ton des instructions change : il devient moins pompeux, le style est plus concis ». L'ambassadeur voit même élargir curieusement ses attributions. C'est ainsi que le 26 septembre 1786, Vergennes prescrit à Chaton de rédiger chaque semaine un bulletin d'information « clair et concis » pour la *Gazette de France*. Ne sommes-nous pas au siècle où se prépare l'avènement de la presse quotidienne ?

Cependant les temps sont proches qui verront disparaître la Sérénissime jugée à tort sur la foi du passé une république indestructible, avait déjà écrit, le 21 mars 1769, ce même Vergennes dans des instructions adressées à son frère l'ambassadeur, alors qu'elle est menacée maintenant par la maison d'Autriche « qui cerne pour ainsi dire l'Etat vénitien et qui voit avec chagrin mettre une barrière entre ses possessions en Allemagne et celles qu'elle a en Italie ».

M. Duparc a très justement marqué que l'intérêt des *Instructions* est de faire le point des affaires internationales aux diverses époques de la diplomatie française en l'accompagnant de développements d'importance variable sur des faits particuliers au pays intéressé. Pour apprécier justement celles qui concernent Venise où l'on notera l'importance exceptionnelle accordée aux questions de préséance, il ne faut pas oublier que la République est le seul Etat se refusant aux contacts normaux avec les missions accréditées auprès d'elle.

M. Duparc a fait précéder chaque *Instruction* d'une précieuse notice sur l'ambassadeur et il a su dans son Introduction ne rien négliger de ce qui peut contribuer à l'intelligence des textes qu'il présente. Nous espérons avoir montré tout l'intérêt de leur publication. Il faut louer l'éminent archiviste de s'être si parfaitement acquitté de la tâche qui lui était confiée.

René DOLLOT.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DES ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

Documents diplomatiques français (1871-1914)
publiés par le Ministère des Affaires étrangères
1° série, tome XIV, 1er janvier - 30 décembre 1898, Paris, 1957
un vol. in-8° de 957 pages.

Cette imposante collection, qui comprend maintenant trente-neuf volumes et va bientôt s'achever, nous donne aujourd'hui des renseignements précieux sur l'année la plus dramatique de la fin du siècle dernier. Elle porte dans l'histoire le nom de Fachoda.

C'est aussi l'année de la guerre hispano-américaine, de l'installation de la Russie à Port Arthur, de l'Allemagne à Kiao Tcheou ; l'année où Nicolas II lance sa première invitation au désarmement. Aucun de ces événements ne trouble sérieusement l'atmosphère diplomatique.

Au contraire, l'arrivée sur le Haut Nil de la mission Marchand, partie quelques mois plus tôt de l'embouchure du Congo, met, on le sait, la France et l'Angleterre dans une si tragique opposition que la guerre s'ensuivra, si l'un des deux pays ne recule pas.

Sur cette crise tragique la commission qui dirige depuis de longues années avec un scrupule digne d'éloges la publication de ces documents, en a mis en valeur deux cent dix, les plus importants. Sans doute maints historiens et plusieurs des acteurs

du drame ont, depuis longtemps, exposé comment les deux grandes puissances alors rivales en étaient venues à une inextricable situation. Le témoignage de Gabriel Hanotaux a été publié il y a près d'un demi-siècle, sous le mot typique et explosif de *Fachoda*. Mais Th. Delcassé, qui reçoit le portefeuille des Affaires étrangères au mois de juin 1898 et qui le gardera sept ans, n'a jamais donné le moindre éclaircissement personnel sur cette affaire dont il demeure la figure de proue. Il n'est pas vraisemblable qu'il n'existe pas dans ses papiers inédits un récit qui sera, espérons-le, livré un jour au public.

En tous cas les lettres, notes et dépêches publiées dans le présent volume éclairent et précisent fort utilement le rôle des principaux acteurs.

La mission Marchand préparée dès le temps du ministère Ribot par MM. Hanotaux et Delcassé, respectivement ministres des Affaires étrangères et des Colonies, décidée en 1895 par le ministère Bourgeois, n'avait depuis longtemps plus rien de secret. En Angleterre, sir Edward Grey avait mis en garde le Quai d'Orsay contre une politique qui aboutirait à planter le drapeau français sur le Haut Nil et qui serait considérée par lui comme « inamicale ». L'opinion publique avait à plusieurs reprises manifesté son hostilité à ce qu'elle considérait comme l'inadmissibles prétentions alors que le sirdar Kitchener remontait le Nil avec une troupe imposante d'Egyptiens et de Soudanais. Un consul de France à Manchester crut devoir, au début de janvier 1898, alerter M. Hanotaux au sujet d'un article du *Manchester Guardian* qui d'ailleurs n'avait pu échapper à son attention. On ne voit pas que M. Hanotaux se soit ému des critiques de la presse anglaise. Le 4 juillet, le département des Colonies qui prévoit que Marchand doit être arrivé sur le Haut Nil, prépare des instructions, montrant que, tout comme le Quai d'Orsay, il veut sans tarder que la mission française exploite la situation, le gouvernement français demandant au Sultan, légitime possesseur du Soudan, « qu'il nous reconnaisse officiellement soit une souveraineté déléguée, soit un simple droit de bail à long terme », moyen de nous acheminer « vers un protectorat effectif ».

Delcassé n'avait pas de si vastes prétentions ; mais il prévoyait si bien les complications qui allaient survenir qu'il retarda sa réponse à son collègue des Colonies et qu'il lui expliqua seulement le 3 septembre à quelles réserves il était tenu : il aurait été préférable que le capitaine Marchand n'ait pas poussé jusqu'à Fachoda ; « mais se fût installé de préférence dans une île à proximité du confluent du Sobat et du Nil », « s'appliquant moins à accentuer sa marche en avant qu'à assurer ses communications avec nos avant-postes du Haut-Oubanghi ».

Dès ce moment, en effet, le gouvernement britannique, tout fier des succès de Kitchener, faisait savoir à Paris qu'il ne tolérerait pas la présence d'officiers français à Fachoda ; c'est à la fin de ce même mois que la nouvelle de la rencontre Kitchener-Marchand fut connue officiellement à Londres et que sir Ed. Monson vint au quai d'Orsay pour y exiger, avant toute négociation, le retrait de la mission française.

Grâce à la publication de ces documents émanant tant de Paris que des diverses capitales européennes, et aussi, bien entendu, du Caire, on suit jour après jour le développement de la crise jusqu'au 2 novembre, date à laquelle le gouvernement français, devant l'intransigeance anglaise, décide le retrait de la mission, à la grande colère de Marchand, promu commandant le 30 septembre.

« Dites au commandant que la France ne renonce à aucun droit », précise Delcassé le 4 novembre ; Marchand s'inclinait, le cœur brisé, devant ce qu'il sentait nécessaire, mais il protestait contre le motif qu'on invoquait pour cette évacuation : « la mauvaise situation de la mission française ; jamais ; le motif est faux... Je suis prêt même à envoyer ma démission d'officier plutôt que d'exécuter pour ce faux motif...». En fait, le baron de Courcel n'évoqua nullement la mauvaise situation de la mission quand, le 4 novembre, il annonça officiellement à lord Salisbury la décision de son gouvernement.

L'amour-propre national fut cruellement atteint par ce recul. Quand on étudie cette terrible crise soixante ans après, on partage l'amertume de nos parents, mais on mesure mieux

encore que ceux-ci ne le firent, combien son prolongement, son aggravation eussent été vains et dangereux ! Les prétentions françaises ont été écartées ; celles de l'Angleterre satisfaites. Pour combien de temps ?

Les deux volumes de cette imposante collection qui restent à paraître nous instruiront plus utilement encore sur l'évolution de la politique de Delcassé au cours des années 1899 et 1900, politique moins connue que celle de l'année cruciale. (C'est un terme qu'on n'employait pas en 1898.)

Pierre RAIN.

VARIÉTÉS

SOUVENIRS DU CHILI

Si la destinée d'un homme peut se trouver modifiée selon qu'un certain jour et à une certaine heure, il prend la rue de droite au lieu de celle de gauche, que dire du diplomate qu'un caprice de son Gouvernement lance soudainement vers l'Asie, quand il pensait à l'Afrique, ou vers l'Amérique, quand il comptait rester en Europe ? Quelle responsabilité, quand on y pense, prend le Ministère des Affaires Etrangères vis-à-vis de ses agents ! Une responsabilité qui ne semble guère lui peser et, après tout, peut-être a-t-il raison, car il n'est sans doute pas beaucoup plus important aujourd'hui de changer de continent que de changer de trottoir, rue des Saints-Pères, pour passer du VI[e] dans le VII[e] arrondissement.

C'est à un caprice de ce genre et à un paradoxe que j'ai dû ma rencontre avec le Chili.

Nous venions d'être délivrés du cauchemar nazi et, après des années de souffrance, d'inquiétude et de danger, nous étions rentrés de Hongrie dans un Paris libéré qui s'épanouissait au soleil du printemps et de la victoire. Chômeur depuis 1942, je souhaitais vivement reprendre un service actif et la séduisante personnalité politique qui régnait alors au Quai d'Orsay me promit une Ambassade et me demanda mes préférences.

En dépit des grandes désillusions et des réflexions amères que les événements m'avaient inspirées sur l'efficacité d'un travail diplomatique accompli sans interruption de 1924 à 1935,

je me répétais deux vers exprimant un vœu formulé dix ans plus tôt :

« Et l'on dit à Rome : A demain !
« Comme on dit à celle qu'on aime...» (1)

Ce vœu se réaliserait-il ? Il m'apparut rapidement qu'il n'en serait rien ; les semaines passèrent, au cours desquelles je sentis des intrigues se nouer : pour détourner mon attention du Forum, on me parla de l'Acropole et, finalement, j'appris que le Conseil des Ministres — il avait dû confondre le mont Hymette et l'Aconcagua — m'avait désigné pour être le premier Ambassadeur de France au Chili.

Mais là où surgit le paradoxe, c'est qu'en 1933, ma nomination au grade de Ministre Plénipotentiaire dut être accompagnée de l'engagement pris par moi d'accepter un poste en Amérique du Sud... moyennant quoi je fus confirmé comme Conseiller de notre Ambassade à Rome. En 1945, par contre, je pensais à un retour possible au Palais Farnese et c'est à Santiago que je fus envoyé...

« Premier Ambassadeur de France au Chili », cette qualité figure sur une belle médaille gravée par un artiste français plein de talent, mais quand je m'intitule ainsi, je ne m'inscris naturellement sur aucun palmarès et je ne fais allusion qu'à l'ordre chronologique : Je fus, à Santiago, le premier Ambassadeur, comme mon collègue Arvengas fut le dernier Ministre, sans que cela entraînât la moindre note élogieuse pour l'un, ou péjorative pour l'autre. Il fallait y voir plutôt une sorte de promotion donnée au Chili pour la manière dont il s'était comporté pendant la guerre, mais ce pays devait, dans les années qui suivirent, la partager avec tant d'autres, que ce genre de compliment perdit rapidement de sa valeur.

Dans les premiers jours de janvier 1946, en plein été, après avoir célébré Noël à Rio-de-Janeiro parmi les palmes, et le 1[er] janvier à Buenos-Ayres, au milieu des chefs-d'œuvre du Louvre, dont mon ami Wladimir d'Ormesson était momentanément dépo-

(1) Ces vers, comme ceux qui sont cités plus loin, sont de Leïla de Dampierre.

sitaire, nous nous trouvâmes donc installés dans la « combinaison transandine ». Ce n'était pas, comme on pourrait le croire, un vêtement, ni même un sous-vêtement, mais un train ou plutôt une combinaison de trains qui, tantôt à l'aide de roues, tantôt au moyen de crémaillères, nous transporta de l'autre côté de cette arête rocheuse qui est l'une des plus hautes du globe et qui s'appelle la Cordillère des Andes, un nom qui fait bien dans les vers :

« Est-ce la magique attirance
« Des sons qui donne, dès l'enfance,
« Une passion ?
« Les mots : Cordillère des Andes
« Me semblent des mots de légende,
« D'incantation...»

Du côté argentin, les grands rochers gris que longeait la voie étaient profanés par d'immenses inscriptions de « Vive Péron ». Je ne puis me les rappeler aujourd'hui sans songer au mot de Montaigne : « Il suffit de vivre pour voir tout et le contraire de tout.»

Comment ne pas parler de la Cordillère quand on aborde le Chili ? De la Cordillère et du Pacifique. Entre les deux, il y a, sur une immense longueur, une étroite bande de terre ayant, dans sa plus grande largeur, 300 kilomètres et que l'un de ses plus éminents historiens a appelée avec raison une « folie géographique ». J'étais sans doute prédestiné au rôle que je venais y jouer, puisqu'à une soirée à Belgrade, quelques années auparavant, j'avais été physiquement assimilé au Chili dans des petits jeux qui consistaient à trouver, pour chaque individu, l'équivalent d'un pays. En rappelant ce souvenir, je déplore l'expression de Benjamin Subercaseaux, mais je me dis que ce qui apparaît comme une folie pour la confection d'un pays peut ne pas l'être, au même degré tout au moins, pour celle d'un homme : c'est du moins l'espoir qui me reste...

Donc la Cordillère était une redoutable barrière, surtout en hiver ; elle était aussi, pour certains, une attraction. Mon collègue tchécoslovaque me dit un jour : « Je suis sûr que vous ne

profitez pas assez de la Cordillère.» Je lui répondis que je me contentais, en effet, de la contempler dans les premières heures de la matinée en parcourant à cheval les environs immédiats de Santiago, d'où elle offrait la plus magnifique toile de fond qu'on pût imaginer ; l'absence de routes et d'auberges ne permettait guère, au surplus, de « profiter » davantage de la montagne. « Quelle erreur !... » proclama mon collègue ; « faites comme moi ; je pars avec ma femme en voiture le samedi après-midi ; nous allons aussi loin que nous pouvons aller, puis nous laissons l'auto et nous continuons à monter à pied, « rucksak » sur le dos. A la nuit, nous nous enroulons dans une couverture et dormons sur un rocher. Le lendemain, nous redescendons, ayant passé une journée incomparable.» J'admirai, mais n'imitai pas ce collègue sans rhumatismes.

« Le Christ est bon »... « Le Christ est mauvais »...., tel était le bulletin météorologique par lequel les pilotes des petits avions de ligne, qui assuraient encore, en 1946, le service entre Santiago et Buenos-Ayres, annonçaient le temps qu'il faisait au-dessus de la Cordillère. Ils quittaient le terrain de Santiago, s'élevaient jusqu'au Christ des Andes qui leur indiquait la voie par laquelle, le régime des vents le permettant, ils pourraient franchir la gigantesque barrière que domine, à 7.000 mètres, l'Aconcagua et se diriger vers la pampa argentine. Mais là, ils devaient souvent faire demi-tour, après avoir essuyé l'une de ces terribles bourrasques qui, en hiver, interdisent parfois tout passage et, en attendant de faire, le lendemain, une nouvelle tentative, ils redescendaient en spirale vers la capitale chilienne, non sans que les oreilles des passagers aient cruellement souffert de cette monstrueuse partie de tobogan.

Bien vite, les petits avions chiliens, auxquels l'expérience éprouvée de leur personnel conserva d'ailleurs leur popularité, furent, dans les années qui suivirent la guerre, doublés par les quadrimoteurs des grandes compagnies internationales. « Air France » renonça, pour sa part, à assurer le service d'une ligne dont Mermoz avait été le pionnier, ce qui était fâcheux, après l'avoir momentanément rétabli, ce qui était pire. La statue des Andes n'en continue pas moins à jouer son rôle de suprême

gardien. A ses pieds, une rencontre fut projetée entre les Présidents des Républiques argentine et chilienne, mais cette rencontre n'eut finalement jamais lieu. Si le Christ n'eut pas à bénir les deux hommes d'Etat, il reçut peut-être le dernier regard des malheureux qui, à différentes reprises, se perdirent, corps et biens, dans ce chaos montagneux qui rend rarement ses victimes. Un avion de ligne n'arrive pas à destination, on poursuit les recherches pendant plusieurs jours, puis on les abandonne et il faut un curieux hasard, comme l'excursion estivale de cet herboriste aventureux qui découvrit un jour, dans des chaumières de montagnards vivant à l'état presque sauvage, des valises de prix, pour apprendre le lieu de la catastrophe d'un avion américain survenue plusieurs années auparavant... Le plus souvent, tout se perd dans le grand désert blanc.

« Parfois rempart, parfois prison,
« Créneaux fleuris ou trahison,
« Ce sont les Andes...
« Gloire et deuil n'ont pas de mesure ;
« L'homme est vainqueur, ou la nature,
« Ou la légende...»

Il faut penser à ce mur parfois infranchissable et à l'éloignement du Chili par rapport à l'Europe — Santiago est, à peu de chose près, à la même distance de Paris que Pékin — pour comprendre certains aspects du caractère chilien et pour apprécier à sa juste valeur la fidélité dont il fait preuve à l'égard de la latinité et, en particulier, l'amitié pour la France dont j'ai recueilli tant de témoignages.

Les Chiliens ne se sont jamais complètement débarrassés de leur complexe de colonisateurs. Sans doute trouve-t-on dans la capitale — et cela au plus grand dommage du pittoresque — des « buildings » modernes que des villes nord-américaines ne désavoueraient pas, mais, à la campagne, c'est le style « colonial » qui continue à fleurir, affirmant cette sorte d'exotisme, de provisoire, que les Européens ont volontiers pratiquée, une fois débarqués sur des rives lointaines. Dans les « fundos » chiliens,

qui, en Argentine, s'appelleraient des « estancias », les résidences abritant de fort riches propriétaires agricoles aux vastes domaines, sont généralement en bois et ont, malgré leur relatif confort, un caractère de provisoire qui a quelque analogie avec les maisons que les descendants de Français ont bâties dans la province de Québec. Le décor extérieur est souvent somptueux et je me rappelle des jardins et des parcs aux arbres rares que l'ancêtre espagnol des habitants actuels conçut avant sa demeure, y consacrant la plus grande partie de sa fortune et dont les allées ombragées conduisent à une maison au toit de tôle ondulée qui, construite il y a cent ans, est toujours debout. Autour de ces maisons, les « huasos » s'affairent : chapeau rond, veste courte, pantalon long, hauts talons permettant les éperons aux larges mollettes sonnantes, la « manta » jetée sur l'épaule, ils enfourchent leurs petits chevaux perpétuellement sellés qui, attachés au tronc d'un arbre, attendent, en rond, le bon plaisir de leurs maîtres. Un temps de galop rassemblé, qui est l'allure caractéristique des poneys chiliens, leur fait rejoindre les troupeaux qui, regroupés en un rien de temps par des cavaliers rompus aux « rodéos », sont ramenés à l'étable pour la traite du soir, escortés par des nuages de poussière dorée.

Dans le sud du Chili, on trouve peu de ces terrains d'élevage car là, le long des lacs aux noms évocateurs : « Esmeralda », « Todos los Santos », c'est sur la forêt qu'ont été conquis les terrains habités, le plus souvent, par des descendants d'Allemands, défricheurs qui, comme tous les défricheurs, n'ont guère eu le respect des arbres. Pour ménager une place à leur habitation, qui n'est souvent qu'une hutte ou une cabane, ils ont purement et simplement mis le feu à la forêt. Les taillis ont repoussé, mais des squelettes d'arbres morts dominent les océans de verdure, ils font partie du paysage et les peintres n'ont garde de les oublier au premier plan de leurs tableaux ; ils encadrent souvent les demeures sans que les habitants éprouvent le besoin de faire disparaître ces témoins, qu'ils n'estiment pas gênants, de la conquête de l'homme sur la nature.

Bien souvent des étrangers — et les Français forment parmi eux une minorité qui n'est ni la moins active ni la moins pros-

père — sont venus, il y a une, deux générations, ou plus, pour un séjour provisoire au Chili et puis, ils ont été pris par l'ambiance de ce pays charmant, par la beauté de sa nature, par les ressources de son sol, par les possibilités qu'il offrait à un travail rémunérateur et ils y sont restés : leurs enfants ont facilement acquis du fait du « jus soli » la nationalité chilienne. La distance, la cherté des voyages ont peu à peu espacé les relations avec le pays natal et un peuple s'est créé, provenant des souches les plus diverses, mais ayant su, dans ce long bassin dont l'Océan Pacifique et la Cordillère des Andes forment les pourtours, se faire une nouvelle patrie où les éléments indigènes indiens, réduits à un très faible échantillonnage, ne jouent plus qu'un rôle effacé.

Ces Indiens, très rarement restés à l'état pur, habitent des petites cabanes rondes disséminées dans certains coins de la campagne chilienne : le foyer est au centre de la pièce et la fumée s'échappe par un trou pratiqué dans le plafond en pisé. Il y a davantage de métis et cela se conçoit : comme il rencontrait un jour une Indienne, accompagnée d'une petite fille blonde aux yeux bleus, l'un de mes collègues lui demanda : « Ce n'est pas votre enfant ? » — « Si, señor », répondit-elle, « un Aleman me hice el favor. » (Un Allemand m'a fait l'honneur...).

J'ai retrouvé des descendants de Français dans toutes les branches de l'activité chilienne : viticulteurs ayant conservé la lignée des ceps bordelais et affirmant la pureté de leurs souches en comparaison de nos croisements américains ; propriétaires fonciers qui, venus comme ouvriers agricoles, ont, par leur ténacité, par leur travail, édifié de magnifiques domaines qui leur font grand honneur ; industriels qui, notamment dans l'industrie du cuir, ont obtenu des résultats remarquables et ont conservé, dans leur manière de vivre, les traditions de leur pays basque ; contre-maîtres qui, au service de grandes affaires françaises d'aciérie ou de mines, contribuent puissamment au remarquable essor du pays ; jeunes pionniers qui, se souvenant des traditions de notre race, se sont attaqués aux immenses forêts et « ont fait de la terre ». Pendant mon séjour au Chili, j'ai connu un Vice-Président de la République dont le nom était un nom basque

français ; un candidat à la Présidence qui exposait dans son salon un bâton de Maréchal de France appartenant à l'un de ses ancêtres et un Ministre des Affaires Etrangères qui, se souvenant de ses origines, voulait que l'initiale de son nom soit prononcée comme un « j » français et non comme un « jota » espagnol. Un historien chilien me dédicaçait un de ses ouvrages en faisant suivre sa signature de la mention : arrière-petit-fils d'un lieutenant de vaisseau de la Marine Royale Française. Et ce ne sont là que des exemples...

Comment, dès lors, des affinités intellectuelles précieuses ne se seraient-elles pas conservées entre le Chili et la France ?

Et il me faut, tout naturellement, à ce propos, faire une mention spéciale de ceux qui, au Chili, comme partout ailleurs dans le monde, sont, pour les chefs de nos missions diplomatiques, les meilleurs collaborateurs, car c'est à eux que revient la belle tâche de faire rayonner la culture française : nos professeurs. Professeurs de l'Institut Franco-Chilien de Santiago et de l'Université Chilienne, professeurs des cinq collèges d'études secondaires que nous entretenions au Chili, professeurs de nos congrégations religieuses, dont l'action, coordonnée par l'excellent Conseiller culturel de l'Ambassade, était particulièrement féconde. A côté de leur rôle d'éducateurs de la jeunesse chilienne ou étrangère, ils exerçaient et continuent à exercer une influence extrêmement utile sur les colonies françaises locales qui, sans eux, se laisseraient trop rapidement assimiler et à contrebalancer, dans le sud du Chili, un germanisme activement soutenu par des colonies allemandes et chileno-allemandes prospères. Je ne me rappelle pas sans émotion et sans une vive reconnaissance pour les dévouements qui s'y manifestaient, mes visites aux collèges « Pedro di Valdivia » et « Pasteur », de Santiago, au collège « Charles de Gaulle », de Conception, au collège de l'Alliance Française, de Traiguen, au collège « Claude Gay », d'Osorno, comme aux établissements des Pères de Picpus, des sœurs des Sacrés Cœurs et de la Providence.

Nos collèges laïcs durent leur dévouement à une coordination des efforts de l'Alliance Française et du Comité de la

France Libre et à l'intelligente compréhension, pendant la guerre, des chefs de ces mouvements qui voulurent qu'une résistance à 12.000 kilomètres de l'ennemi se traduisît par des résultats tangibles. Je ne fis pas appel en vain à leur action quand il s'agit, en 1946, de faire refleurir dans une « Union des Français du Chili », pour le plus grand bien de tous, la bonne entente entre les groupes dissidents et dispersés de notre colonie.

⁂

Mes visites d'inspection aux collèges français, comme les occasions d'agréables « week-ends », nous menèrent souvent à l'autre frontière, celle du Pacifique qui, sur 10.000 kilomètres de côtes, est une mer chilienne. J'en « profitai » sans doute davantage que de la Cordillère... Viña del Mar était la plage la plus proche de Santiago ; des terrasses fleuries de la villa présidentielle, le général de Lattre de Tassigny et son fils pressentirent-ils, en cette belle journée d'octobre 1947, que, sur les rivages asiatiques du même océan dont ils contemplaient l'immensité, se rencontrerait, pour l'un comme pour l'autre, l'implacable destinée ?...

Un samedi que nous parcourions, une fois de plus, les 150 kilomètres qui séparent la capitale de Viña, nous fûmes étonnés du nombre de voitures qui se dirigeaient vers Santiago. Jamais un tel mouvement à sens unique ne se produisait sur cette route : Que se passait-il donc ? Il se passait que le gouvernement américain avait décidé de faire, ce jour-là, sur un lointain « atoll », un premier essai de bombe atomique et que beaucoup d'habitants de Valparaiso et de Viña avaient jugé prudent de ne pas rester au bord de l'océan...

Que d'autres plages ! Algarobo aux blanches falaises, immensités de Bucalemu, où l'on peut marcher pendant des kilomètres sans rencontrer d'autre obstacle qu'une baleine échouée sur le rivage ; blondeurs de Concon (prononcer : Conneconne) ; charme de Zapallar aux beaux parcs, où mène la plus mauvaise route du Chili et que les habitants veulent laisser telle pour décourager les touristes..., je vous évoque dans le déroulement

de vos dunes et de vos sables, dans le balancement de vos pins que berce, de son bruit de soie froissée, la grande houle du large.

C'est sans doute par Valparaiso qu'il faudrait aborder le centre du Chili et le chemin de sa capitale pour comprendre, en venant des étendues aussi désertiques que rémunératrices où s'extrait, au nord du pays, le nitrate, étalon or, l'attrait qu'exercèrent sur les colonisateurs de l'époque héroïque, le « Val du Paradis » et la vaste région peuplée d'arbres fruitiers, de vignes et de moissons qui forme le cœur du Chili.

A ceux qui ont senti battre ce cœur, qui ont observé les mœurs d'un peuple formé d'éléments très divers, ayant su se forger, dans le creuset grandiose formé de tous ces monts et de toute cette eau, une âme nationale, le Chili laisse un souvenir durable, il est comme une longue barrette de diamants épinglée sur la robe aux couleurs changeantes de l'Amérique du Sud...

R. DE DAMPIERRE.

COSTUMES HISTORIQUES ET POUVOIR NAPOLÉONIEN

Au palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris une pittoresque exposition de 140 costumes datant du Premier Empire vient de fermer ses portes, sans avoir peut-être connu auprès du public tout le succès qu'elle méritait.

Le Conservateur en Chef du Musée Carnavalet, M. Wilhelm, assisté de Mlle Delpierre, nous a présenté cet ensemble vraiment unique de vêtements masculins ou féminins qui furent portés, depuis le Directoire jusqu'à la Restauration, dans les cérémonies et les palais. On se croirait revivre au milieu des parterres de la Malmaison, sur les terrasses de Compiègne, sous les plafonds dorés des Tuileries, au pied des colonnes de marbre rose de Trianon.

Les uniformes militaires sont ici exclus, puisque leur place se trouve au Musée de l'Armée, mais tous les civils au service de l'Etat, appartenant à la Cour, à l'administration, aux corps judiciaires, scientifiques ou universitaires, portaient alors un uniforme, le plus souvent dessiné par Isabey en vue du Sacre, et réglementé par le décret du 29 Messidor an XII (18 juillet 1804). Cette exposition offre les plus beaux d'entre eux à notre admiration avec les toilettes de leurs épouses : que de velours ou de soies aux couleurs éclatantes, que de galons d'or ou d'argent ! Car, qu'il s'agisse du vêtement ou du mobilier, l'Epoque Empire cherche avant tout l'éclat de la couleur, la beauté de la matière : pour les meubles, l'acajou, le citronnier, le bronze doré au mercure des fauteuils et des consoles ; pour les costumes, le velours, le satin, les broderies, les lauriers, les abeilles,

les cachemires de l'Inde ; mais, pour les uns et les autres, toujours une seule qualité, la première.

Le décor de l'Exposition a été composé avec un goût très sûr. Aux murs d'admirables étoffes, prêtées par le Mobilier National ou des toiles peintes, complétées par Carlhian et Jansen. Pas de tableaux vivants, dans le genre des Musées Grévin ou Tussaud, essayant de reconstituer une cérémonie officielle, un bal de cour, une scène historique, Napoléon invectivant le prince de Bénévent ou répudiant Joséphine, et soupant à Potsdam ou à Schœnbrunn d'un poulet de carton. On n'a même pas cherché à donner aux mannequins la ressemblance des personnages illustres dont ils présentent les vêtements ; ce sont les mêmes visages anonymes que l'on aperçoit aux devantures de nos grands magasins, mais tous agréablement jeunes : une perruque en nylon, adroitement composée par le perruquier de l'Opéra, suffit à leur prêter l'air de l'époque. Seuls les costumes impériaux, considérés comme des reliques, sont magnifiquement étendus dans de vastes vitrines...

Une chose surprenante : la petite taille de ces grands hommes et de ces femmes célèbres. Celles-ci ont des épaules si étroites qu'on a dû pour elles modifier les mannequins de nos couturières ; pour exposer la robe de Julie Clary, épouse de Joseph Bonaparte, reine de Naples, puis d'Espagne, il fallut emprunter le mannequin d'une fillette de dix ans.

Quelques-uns de ces vêtements appartenaient à des musées parisiens : Musées Carnavalet, des Arts Décoratifs ; d'autres furent prêtés par les Musées de province (Auxerre, Nice), ou étrangers (Musée Napoléonien de Rome), mais la plupart proviennent de collections particulières : celles de Son Altesse Impériale le prince Napoléon, la princesse de la Tour d'Auvergne, les marquis de Laborde et de Laubespin, la comtesse de Nicolay, le comte de Gouvion Saint-Cyr, etc...

L'état de conservation des tissus est surprenant : on les a exhumés pour nous des cartons où ils dormaient dans la naphtaline, et où ils retourneront dans quelques semaines. Et à vrai dire, il faut s'en féliciter, car, exposés d'une manière permanente au jour, leurs ors se terniraient, les couleurs se fane-

raient et ils prendraient vite une lamentable apparence de défroques que l'on voit après un décès accrochées dans une salle de ventes...

Ce sont donc, grâce aux conservateurs du Musée Carnavalet, des expositions en quelque sorte « tournantes » qui feront ainsi passer sous nos yeux, pour leur plus grande joie, ces vestiges, gracieux et glorieux, des époques disparues...

Voici Madame Tallien : elle ne soulève pas sa tunique comme dans les vers de Musset, « faisant de ses pieds nus craquer les anneaux d'or », mais elle porte les mousselines légères — et transparentes — des merveilleuses du Directoire. Mousselines sans doute britanniques, que les élégantes, en dépit des lois de la guerre, et plus tard, des décrets du Blocus Continental, feront, avec les cachemires de l'Inde, venir en contrebande, jusqu'au jour où la maison Ternaux les imitera parfaitement. Voici les robes de cour, celle de la maréchale Gouvion Saint-Cyr qui sera portée pour le Sacre, celle de la maréchale Davout, pour le mariage de Marie-Louise, ou celle, rose, exquise, de la marquise de Laborde, pour le baptême du roi de Rome.

A vrai dire, dans les salons impériaux, à cette époque, la somptuosité du vêtement masculin surpasse celle des toilettes féminines : peut-on imaginer rien de plus beau que les divers costumes du maréchal Berthier, l'un de velours bleu, l'autre de velours vert (grand veneur), et surtout celui de soie violette qu'il doit revêtir comme vice-connétable, ou la tunique amarante du grand maréchal du palais Bertrand ?

Quel est celui de nos conseillers d'Etat qui ne rêvera devant l'habit et la cape semés de fleurs du comte Frochot (à Mme Thureau Dangin) ? Je doute cependant qu'aucun d'entre eux regrette sincèrement une tenue si peu conforme aux exigences de la vie moderne. De tous ces uniformes civils, nous avons conservé seulement le moins brillant, l'habit noir brodé de feuilles d'olivier, que depuis l'arrêté du 23 floréal an IX (13 mai 1801), revêtent les membres de l'Institut, « habit vert » encore enlaidi depuis la Restauration. Du moins celui-ci suscite toujours les mêmes convoitises, et nul n'hésite à l'endosser. Tandis que ni le préfet de police, ni le préfet de la Seine ne

songeraient plus à se faire confectionner les uniformes bleus et rouges, scintillant d'or et d'argent, de leurs prédécesseurs impériaux. Nos préfets et nos sous-préfets n'arborent les leurs qu'une ou deux fois par an, pour inaugurer une foire-exposition ou déposer une gerbe au monument aux morts.

On est surpris en constatant qu'aucune tenue spéciale n'a été prévue, pas plus par l'Empire que par l'Ancien Régime, pour ses diplomates. Les Ambassadeurs du Directoire, lorsqu'ils n'avaient pas droit déjà à un uniforme de général, prirent celui de Commissaire aux Armées : « habit bleu, ceinture rouge et blanche, avec une frange aux trois couleurs nationales, chapeau rond avec une plume aux trois couleurs » (1). Talleyrand portait habituellement un habit bleu foncé brodé d'or et, parfois, la tunique écarlate brodée d'argent de grand Chambellan. Une ordonnance de 1814 attribue aux Consuls l'habit « bleu de roi », que le corps diplomatique adoptera par la suite, en l'ouvrant, puis en le boutonnant jusqu'au menton, et en le surchargeant par devant et par derrière, selon les grades, d'un feuillage d'or plus ou moins épais. Nos diplomates mettent aujourd'hui rarement, cette tenue de gala ; ils abandonnent volontiers aux mites capes et plumes d'autruche, imitant la simplicité démocratique des représentants helvétiques ou nord-américains.

Les militaires eux-mêmes ont, depuis longtemps, renoncé aux shakos, plumets, pompons, dolmans, brandebourgs, aiguillettes, sabretaches, plus récemment aux épaulettes, aux broderies et aux galons, si bien que nos réceptions officielles (au moins du côté malculin) ont perdu l'éclat et la couleur de celles du Premier et même du Second Empire.

Naturellement, l'intérêt des visiteurs de l'Exposition va d'abord aux vêtements de Napoléon, de Joséphine, de Marie-Louise, émouvants plus encore par les souvenirs dramatiques qu'ils évoquent que par leur éclat. Pourtant, quelle richesse sur la traîne des impératrices et de Madame Lætitia !... Mais c'est

(1) Décret de Carnot cité par A. Boppe, « Les anciens uniformes du Ministère des Affaires Etrangères » (*Revue d'Histoire Diplomatique*, t. XV, 1901). Voir au Louvre le portrait de l'Ambassadeur Guillemardet par Goya.

par sa simplicité que nous touche davantage le petit costume du roi de Rome, qui, quand il le portait, devait avoir cinq ou six ans : celui-ci est tout blanc — le blanc des uniformes autrichiens, une décoration y est brodée, elle paraît bien effacée et difficile à identifier, mais ce n'est sans doute pas la Légion d'Honneur...

Pour un historien, habitué à travailler dans la solitude de sa bibliothèque ou d'archives publiques, penché sur des papiers jaunis, textes de traités, ordres de bataille, proclamations, correspondances, les robes, les habits brodés du palais de Tokyo sont une évocation singulièrement saisissante. Ces personnages, qui tendaient à devenir des entités abstraites : Berthier, Cambacérès, Caulincourt, Davout et « leurs dames », pour parler comme la maréchale Lefebvre, les voici, ou plutôt voici les costumes mêmes qui ont revêtu leur courage ou leur beauté, leurs ambitions ou leurs intrigues...

Et un autre aspect surgit pour nous de l'épopée impériale, à côté de celui, traditionnel, des champs de bataille : l'éclat de la cour, voulu par Napoléon pour rattacher le présent au passé, son règne à celui de Louis XIV ou de Charlemagne. Voulu aussi pour grouper autour de son trône une nouvelle noblesse entièrement dévouée à son service, dépendant de ses faveurs et de ses subsides en vue de soutenir un luxe écrasant, voulu enfin pour procurer au commerce français, aux artisans parisiens, un travail, des commandes que ceux-ci ne connaissaient plus depuis la chute de l'Ancien Régime, voulu surtout pour assurer à la capitale de son empire, sur toutes les autres villes du monde, une suprématie et un prestige inégalés.

⁂

Quelques jours après notre visite à l'Exposition des Costumes Napoléoniens, organisée par la Ville de Paris, nous étions invités à inaugurer, avec M. le maréchal Juin, l'Exposition des Invalides, également consacrée à l'époque impériale.

Il s'agit ici encore d'une sorte d'exposition tournante, car cette brève période qui va de la Révolution à la Restauration fut si remplie d'événements et de personnages que l'on peut

aisément, chaque printemps, remplir plusieurs salles du Musée de l'Armée avec les uniformes, les armes, les tableaux, les gravures et les reliques diverses de deux seulement de ces années glorieuses...

Cette fois on nous montre la période 1806-1808 qui vit les grandes victoires de l'Empereur en Prusse et en Pologne, le début de la guerre d'Espagne, Iéna et Eylau, Tilsitt et Erfurt.

La grâce féminine, quoiqu'elle figure naturellement aux Invalides avec beaucoup moins de toilettes qu'avenue du Président-Wilson, y est cependant représentée par une robe de cour de l'impératrice Joséphine, les portraits et les bustes de marbre des sœurs de Napoléon, de ravissantes miniatures de la reine Hortense, peintes par elle-même. La comtesse Walewska y possède une vitrine, et aussi Madame de Staël et son groupe, Madame Récamier, Benjamin Constant, avec pour fond, le château de Coppet.

Dans d'autres vitrines, figurent les originaux des conventions et des traités si vite déchirés et le décret de Berlin proclamant le Blocus Continental. Au bas de ses rapports, Talleyrand assure protocolairement Napoléon de son fidèle dévouement « d'humble et obéissant serviteur », alors qu'il négociait déjà avec le tzar Alexandre ses accords personnels, que beaucoup d'historiens qualifient sans indulgence de trahison. De Berlin, le 16 novembre 1806, Napoléon écrit à son frère Joseph : « L'armée et la monarchie prussienne n'existent plus ». A côté de la lettre de la reine Louise, implorant (dans des termes vraiment bien humbles) la clémence impériale pour sa famille et son pays, je regrette que l'on n'ait pas exposé les lettres des souverains et princes allemands demandant à son chef d'état-major de transmettre leurs félicitations respectueuses à l'Empereur pour la victoire d'Iéna, précieux document que j'avais acquis à Londres pour les Archives du Quai d'Orsay, lors de la vente des papiers Berthier, et qui jettent un jour imprévu sur ce prétendu patriotisme germanique, proclamé par la suite comme étroitement solidaire de la Prusse triomphante...

Plus loin, le décret d'octobre 1808, conférant à Gœthe la Légion d'Honneur,

Voici le lit de camp de l'Empereur, ses nécessaires de toilette et ses uniformes. Aux murs, des tableaux, des gravures, des images d'Epinal, représentant tour à tour l'entrée « triomphante » des troupes françaises à Berlin ou à Madrid, l'audience des ambassadeurs persans venant saluer Napoléon à Finkenstein, la rencontre des deux empereurs sur le radeau du Niémen ; dans des vitrines, de nombreuses miniatures reproduisent les traits des membres de la famille impériale, des grands chefs militaires et civils ; des médailles et des monnaies. Sur une étagère, car nous sommes au temps des restrictions du Blocus Continental et des inventions que celui-ci suscite, on voit des morceaux de sucre de betterave, des crayons à mine de graphite artificiel, et l'on retrouve ces indiennes et ces cachemires imités de l'Inde, remarqués déjà à l'Exposition du Costume de la Ville de Paris. A côté, ce sont partout d'admirables modèles d'armes de guerre et de chasse, épées, sabres, pistolets, fusils, couverts d'incrustations d'or et souvent de dédicaces évoquant une victoire ou un anniversaire, et les tirés de Rambouillet, de Fontainebleau et de Grosbois.

Le luxe de la cour, et l'excès de dépenses qui en résultait, constituaient sans doute pour l'empereur un moyen de rendre son entourage, ses fonctionnaires, ses généraux, dépendants de la cassette impériale, c'est-à-dire de sa personne et de son gouvernement, lui garantissant, pensait-il, leur obéissance et leur fidélité.

L'Ancien Régime connaissait déjà l'éclat des uniformes : leur prestige fut toujours pour la jeunesse, autant peut-être que les nobles sentiments de dévouement à la Patrie, un des attraits de la carrière des armes. Napoléon fut ici encore le continuateur des traditions de la monarchie (qui habillait somptueusement les mousquetaires de Richelieu et les gardes françaises de Louis XV et de Louis XVI) et même de la Convention (qui n'hésitait pas à imposer à ses représentants aux armées les plumets et les écharpes tricolores). Mais le luxe des uniformes militaires ou civils atteignit sous le Premier Empire une splendeur inégalée. L'apparition des grenadiers de la garde, avec leurs bonnets à poils et leurs buffleteries blanches, celle des

« rouges lanciers fourmillant dans les piques » (V. Hugo) ayant à leur tête un Murat empanaché, était certes de nature à soulever l'enthousiasme des foules et à provoquer bien des vocations guerrières (1).

Nous jugeons aujourd'hui ces tenues militaires bien mal adaptées au service en campagne et aux combats qu'il fallut livrer tour à tour dans les sables brûlants de Nubie ou les boues glacées de Pologne Quant aux costumes civils, inspirés par David, dessinés par Isabey à l'occasion du Sacre, et imposés à tous les fonctionnaires, ils nous paraissent souvent, par leur luxe extravagant, à la limite du ridicule. Mais pour les apprécier équitablement, il convient de se reporter à la mentalité et aux mœurs de l'époque. En fait, militaires ou civils étaient aussi fiers de les porter que les titres sonores tirés des victoires lointaines ou des provinces conquises, de l'Ebre à la Moskova, de l'Estramadure à la Dalmatie.

L'exposition de la Ville de Paris et celle du Musée des Invalides nous révèlent bien des arrière-pensées de l'Empereur Napoléon. D'abord, comme nous l'avons noté, faire de la Cour des Tuileries la plus brillante du monde ; ensuite, enrichir les artisans de Paris et de Lyon, développer une industrie menacée de paralysie par le Blocus. En même temps, persuader à son entourage, à ses compagnons d'armes, à la nouvelle aristocratie, que ce luxe auquel ils ont pris goût, seuls les donations et les subsides impériaux permettront de l'entretenir ; rendre ainsi tous les bénéficiaires du régime solidaires de sa durée et, après lui, de sa dynastie.

Mieux qu'aucun conducteur de peuples, Napoléon connaissait les ressorts qui font agir l'humanité. Parmi d'autres pas-

(1) A la dernière vente Lucien Graux (18 juin 1958), je trouve une nouvelle preuve de la préoccupation du Gouvernement Impérial de garder tout leur prestige à ses uniformes. Pour éviter que ceux-ci ne finissent misérablement dans quelque foire aux puces, le préfet de police Pasquier donne l'ordre aux commissaires de police parisiens de se rendre chez tous les marchands fripiers et de « dresser un état des costumes de généraux, de sénateurs, de chambellans ou grands fonctionnaires qui pourraient s'y trouver » et de signifier à ces marchands « qu'ils doivent s'abstenir de vendre aucun de ces habits et que s'ils en achetaient, ce ne pourrait être qu'à la condition de les démonter et de brûler les galons ou broderies dont ils seraient enrichis » (n° 147).

sions et d'autres appétits, l'orgueil et la vanité, ainsi que la coquetterie, demeurent ses mobiles éternels. Le sentiment du devoir exactement rempli, la fierté que laisse à son auteur un acte héroïque constituent évidemment la plus noble satisfaction, mais seules quelques âmes bien nées savent s'en contenter. Le commun des mortels attend des récompenses plus substantielles. La distribution de titres de princes ou de barons, de décorations, de sabres et de fusils d'honneur, de miniatures et de tabatières ornées de diamants, furent pour l'Empereur, durant tout son règne, un moyen de gouvernement.

Lui-même aspirait sans doute à des joies trop hautes pour attacher du prix à ces modestes dons matériels. La soif du pouvoir absolu, l'orgueil de commander les peuples, l'ivresse de la victoire, l'entrée triomphante dans les capitales subjuguées, pouvaient seuls satisfaire son génie.

Au Caire, Bonaparte, observateur attentif de la « psychologie des foules », afin de séduire les Orientaux, adopte chapeau à plumes, redingote brodée, ceinture d'or. C'est ainsi que figure sur des toiles célèbres le jeune général en chef, évoquant les quarante siècles des Pyramides ou touchant les pestiférés de Jaffa.

Ces ornements spectaculaires ne sont plus de mise aux bords de la Seine, au milieu d'un peuple volontiers ironique et souvent frondeur, dont les opposants, légitimistes ou républicains, tournent parfois en ridicule les manières, les toilettes de la nouvelle cour et traitent de « capucinades » les grandioses cérémonies de Notre-Dame. En dehors de rares circonstances, comme le Sacre et les mariages princiers, où il doit exhiber l'hermine royale et la pourpre des Césars, Napoléon ne quitte plus désormais le modeste uniforme de colonel de chasseur, laissant à peine apercevoir sous le gilet le grand cordon de l'Ordre national.

D'ailleurs, le contraste voulu de sa redingote grise et du glorieux bicorne de feutre noir (que nous retrouvons naturellement ici dans une vitrine), avec les uniformes chamarrés de son état-major, suffisait à attirer sur sa personne tous les regards...

En se proclamant le successeur de Charlemagne et de Louis XIV et en ressuscitant leur faste, Napoléon cherchait, non une satisfaction de vanité, mais le moyen de consolider son pouvoir en le rattachant aux plus vénérables traditions de la nation française. Cependant, redoutable contradiction, délicate conciliation, par une bonhommie contraire à son naturel et célébrée par Béranger, comme par la simplicité de sa tenue personnelle, le Petit Caporal s'efforçait de flatter les préjugés égalitaires des Français, de désarmer leurs passions démocratiques et d'apparaître aux peuples étrangers, libérés de leurs anciens maîtres féodaux, comme « la Révolution à cheval ».

Ainsi, sous leurs apparences mondaines, et mêmes frivoles, les deux expositions de costumes que nous venons de parcourir nous aident à mieux comprendre les ressorts secrets du pouvoir napoléonien.

Jean Pozzi,
Ministre Plénipotentiaire.

UNE FRESQUE ROMANTIQUE : LES LA FERRONAYS [1]

Le Récit d'une Sœur, de Mrs Augustus Craven, née Pauline de La Ferronays, eut, il y a un siècle, son heure de célébrité : « Un roman que Dieu a fait et que seul Il pouvait faire », écrit Louis Veuillot. On sait qu'il s'agit en effet d'un ouvrage d'une grande noblesse destinée à exalter des âmes d'exception. Mme Savigny-Vesco a entrepris de renouveler le sujet en recourant à des sources originales. Elle a ainsi composé un livre agréable, dirais-je intimiste, qui nous échapperait ici s'il n'y était évoqué la figure du minitsre de Charles X qui détint le portefeuille des Affaires étrangères du 4 janvier 1828 au 22 avril 1829.

Chateaubriand, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe,* lui a rendu ce témoignage :

« M. de La Ferronays avait consenti aux fonctions d'ambassadeur sous mon ministère ; plus tard, je devins à mon tour ambassadeur sous le ministère de M. de La Ferronays : ni l'un ni l'autre n'avons cru monter ou descendre. Compatriotes et amis, nous nous sommes rendu mutuellement justice. M. de La Ferronays a supporét les plus rudes épreuves sans se plaindre ; il est resté fidèle à ses souffrances et à sa noble pauvreté. Après ma chute, il a agi pour moi à Pétersbourg comme j'aurais agi pour lui : un honnête homme est toujours sûr d'être compris d'un honnête homme. Je suis heureux de produire ce touchant témoignage du courage, de la loyauté et de l'élévation d'âme de M. de La Ferronays. » (2)

(1) Marguerite Savigny-Vesco : *Une Fresque Romantique. Les La Ferronays,* 1 vol. in-16, 1955, 361 pages.

(2) Edition du Centenaire, établie par Maurice Levaillant, Flammarion, éd., T. I, p. 258 - 25 j. — V. aussi T. IV, p. 455.

Dans sa chronique du *New Monthly Magazine* Stendhal, faisant allusion à l'incertitude qui régnait sur l'avenir de la Restauration, disait à ses lecteurs anglais, le 18 janvier 1829 :

« Le premier janvier, M. de La Ferronays a eu, dans le cabinet du roi, une légère attaque d'apoplexie qui l'a empêché de vaquer à ses affaires. Sous un gouvernement faible, un tel accroc peut suffire à tout renverser. » (1)

Que le gouvernement fût faible, La Ferronnays était le premier à n'en point douter. Déjà au temps de son ambassade en Russie, il lui était arrivé d'écrire au marquis de Caraman :

« Il faut en convenir, mon cher collègue, il y a de bien grands fous parmi les honnêtes gens de notre pays et je ne puis m'empêcher de plaindre nos ministres obligés de toujours être en garde contre les fureurs d'un parti et la démence de l'autre. » (2)

Les propos qu'il tint à Polignac, au moment de rejoindre l'ambassade de Rome à laquelle il venait d'être appelé au début de 1830, ne sont pas d'un autre ton. Prenant le prince par la main, au cours d'une réception, il le mena vers une pendule qui représentait Phaéton foudroyé :

« Ecoute, Jules, dit-il, j'ai quitté, il y a un an, ce ministère sur des béquilles, épuisé, succombant à la tâche ; mais toi, tu en tomberas bientôt, tel ce téméraire Phaéton. »

C'est à Naples, où il passait l'été avec sa famille, que La Ferronays reçut la nouvelle des *Trois Glorieuses.* Il regagna le *Palais Braschi,* « avec un superbe attelage qui venait d'arriver à l'ambassade et devait être vendu le lendemain », nous dit Mme Savigny-Vesco. Le comte et sa famille firent autour des murs de Rome une mélancolique promenade : « C'était l'écroulement d'un rêve féérique et la résignation n'exclut pas le regret ».

S'il n'accepta pas de servir le nouveau régime, La Ferronays s'abstint d'en bouder les représentants. C'est ainsi qu'ayant accepté à Naples l'hospitalité de lady Acton, nous rencontrons ses filles à un bal offert au roi par le comte de Latour-Maubourg qui représentait Louis-Philippe à sa cour.

(1) *Courrier Anglais,* éd. Le Divan, T. III, mars 1820, pp. 460-461.
(2) Savigny-Vesco, s. d. p. inédit, p. 48.

Voici un croquis de Stendhal qui se promenait alors dans ces parages :

« J'ai passé six heures au charmant bal de M. de Latour-Maubourg où le roi était, et je vous assure, le moins fat, le moins affecté de tous les porteurs d'uniforme qui se trouvaient là. Il a fait ma conquête. Il ne marche pas, il *roule,* comme Louis XVI, dit-on. Avec cela et garni d'énormes éperons, il veut danser. Mais qui n'a pas de prétentions ? Celles du King ne s'étendent pas au-delà de danser, comme vous allez voir. Il avait engagé Mlle de La Ferronays, la cadette, qui rougissait jusqu'aux épaules de danser avec un roi. Ces épaules étaient à deux pieds de mes yeux. Le roi a dit : « Ah ! mon Dieu, Mademoiselle, je vous ai engagée, croyant que c'était une contre-danse et c'est une galope; et je ne sais pas cette danse. — J'ai dansé bien rarement la galope,», a dit la demoiselle, prononçant à peine. Ils avaient l'air fort embarrassés. Enfin le roi a dit : « Voilà le premier couple qui est parti qui ne s'en tire pas trop bien, espérons que nous ne nous en tirerons pas plus mal ! », et le bon sire s'est mis à sauter ; il est fort gros, fort grand, fort timide ; vous jugez comment il s'en est tiré. Ses éperons, surtout, le gênaient horriblement. » (1)

La scène est charmante. Que la jeune fille n'avait-elle sollicité les leçons de son frère Charles de La Ferronays. Il avait « la réputation d'un parfait danseur, si bien que la Malibran — ici nous pensons à Musset dont le groupe familial apprécia les *Proverbes* — eut recours à lui pour apprendre la mazurka qu'elle devait exécuter en scène » (2).

« Mlle de La Ferronays, écrit encore un peu plus loin Stendhal, l'aînée, ressemble à M. de Chateaubriand ; on lui donne beaucoup d'esprit, du génie. Ce n'est peut-être que l'étiquette faite *demoiselle.* En dansant, et elle danse beaucoup, elle a l'air d'accomplir un devoir de diplomatie. »

Ce n'était sans doute que la réserve d'une jeune fille bien élevée. Devenue Mrs. Augustus Craven, Pauline de La Ferronays que nous venons de voir Stendhal, faisant écho aux on-dits

(1) Stendhal, *Correspondance,* éd. Le Divan, T. VII. A.M., di Fiore à Paris, Naples 14 janvier 1832, p. 261.

(2) « Dans ses *Mémoires des autres,* la comtesse Dash certifie que le galop et la mazurka furent introduits en France par le comte de La Ferronays, son fils et ses filles aînées, aussi le comte Rodolphe Apponyi, secrétaire à l'ambassade d'Autriche en France qui, pour la première fois, mena un cotillon aux Tuileries, lors d'un bal donné par la duchesse de Berry.» L. c. p. 72.

napolitains, nous présenter comme riche de dons remarquables, connaîtra une immense réputation avec le *Récit d'une Sœur* (1) et s'éteindra à Paris le 1er avril 1891.

Le nom du comte de La Ferronays, un des ambassadeurs les plus distingués de la Restauration et l'un de ses meilleurs ministres, ne survivrait plus que dans le souvenir des diplomates et des historiens, si l'amitié de Chateaubriand ne lui avait réservé une place de choix dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* et si l'une de ses filles, destinée à écrire un des *best-sellers* de son siècle, n'avait un jour dansé sous l'œil amusé de Stendhal... *Sic transit gloria mundi.*

René Dollot.

(1) V. Marguerite Savigny-Vesco, pp. 322 et s. — 2 vol. in-8°, 1866. Augustus Craven est l'auteur d'un ouvrage sur *Le prince Albert, époux de la reine Victoria*, et d'un livre sur Palmerston. Nous ne nous éloignons pas de la diplomatie.

COMPTES RENDUS

Cecilia-Maria WESTPHALEN. — *Carlos Quinto* (1500-1550), *seu império universal.* — Curitiba, 1955, 308 pages, pl.

L'homme qui rêva de soumettre l'Europe à sa loi a aussi marqué profondément le continent américain. C'est par son ordre que Magellan alla en découvrir les limites. C'est pour Charles Quint que Cortez conquit le Mexique et Pizarre le Pérou ; à lui que la Colombie, l'Argentine, le Paraguay, la Bolivie, le Venezuela, doivent, en grande partie, de porter pour toujours l'empreinte espagnole.

Epoux d'Isabelle de Portugal, l'empereur n'essaiera pas d'entrer en concurrence avec le royaume qui,aux termes très précis du traité de Tordesillas, partageait avec l'Espagne la propriété des terres encore inconnues. Fernand Cortez ayant occupé les Moluques et ces îles rentrant dans les limites réservées aux Portugais, Charles Quint remettra à ceux-ci sa nouvelle conquête. Il tiendra pareillement à ne point intervenir dans les affaires de la jeune colonie du Brésil.

On comprendra, cependant, qu'une historienne de ce dernier pays ait voulu consacrer une longue étude à cette haute figure du patrimoine ibéro-américain et qui ne semblait avoir fait, au Brésil, l'objet d'aucun important ouvrage d'ensemble.

Documentée aux bonnes sources, n'ignorant rien des plus récents travaux européens, Mme Cecilia-Maria Westphalen montre de façon pénétrante le déroulement de cette existence tourmentée, toute vouée à la plus haute politique et à cet idéal d'empire universel chrétien que l'éveil de nouveaux modes de pensée et la prise de conscience des nationalismes ne cesseront de contrecarrer. « Aussi, conclut très judicieusement Mme Westphalen, la vie de Charles de Habsbourg fut un véritable paradoxe : en effet, il ne réalisa pas l'Empire universel chrétien et ne réussit pas l'annexion du duché de Bourgogne... mais il consolida l'Etat espagnol moderne et créa un nouvel Empire d'exploitation coloniale... D'une lutte qui dura quarante ans, il ne lui resta que sa croyance... Ce fut sa puissante action en ce moment caractéristique de transition entre deux époques, deux manières d'être, qui lui donne tant d'importance et de signification historique. »

Mme Westphalen retrace les grandes phases de cette lutte et les historiens feront sans nul doute bon accueil à cette brillante contribution apporté par le Brésil à l'interprétation d'une des personnalités les plus marquantes de l'histoire d'Occident.

F. DE FERRY.

Jacqueline CHAUMIÉ. — *Les relations diplomatiques entre l'Espagne et la France, de Varennes à la mort de Louis XVI.* Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes Hispaniques, t. XXVII. Bordeaux, Féret, 1957, in-8° de 217 p.

On croyait connaître, dans son cadre général, la tranche d'histoire diplomatique à laquelle nous ramène Mlle Chaumié. Sorel, Grandmaison ,Flammermont, Tratchewsky, pour ne citer que les devanciers dont, malgré sa courtoise modestie, elle souligne « les erreurs » qu'il lui a été donné de redresser, les avaient dues à la consultation exclusive des archives du quai d'Orsay, de la correspondance de l'ambassadeur russe ou des *Mémoires* du temps. Ainsi la position personnelle, capitale, des ministres espagnols, Floridablanca et Aranda, mais aussi le rôle de leurs agents et des divers comparses mêlés à leur action échappaient à ces historiens. Leurs sources, très importantes, certes, demandaient à être éclairées par les documents conservés à l'*Archivo historico* de Madrid.

Floridablanca, desservi par un caractère timoré dont l'irrésolution s'était accentuée avec l'âge, Aranda qui avait 74 ans en 1792 quand il devint premier ministre de Charles IV par une cabale montée contre son prédécesseur, n'étaient pas des hommes d'Etat disposant de l'autorité exigée par la gravité de la crise européenne. Ils louvoyèrent plus qu'ils ne dirigèrent, s'inspirant de circonstances dont l'auteur rappelle de chapitre en chapitre l'évolution, clé de leurs décisions. On a eu tort de trop interpréter leur mentalité « d'après des catégories françaises » : aristocrate, jacobin, et autres simplifications inexactes. Mais deux hommes ont exercé sous eux une influence prépondérante sur la politique espagnole : le général comte de Lacy, gouverneur de Catalogne, et l'ambassadeur d'Espagne à Venise, Las Casas, l'un résolument hostile aux émigrés, l'autre leur ami, leur protecteur, patron du plus curieux aventurier du royalisme, d'Antraigues. Le duel des deux hommes fut celui des deux politiques entre lesquelles hésita l'Espagne en face du problème monarchique dans la Révolution française : initiatives par mobiles d'ordre familial ou national — ou part à la croisade contre-révolutionnaire. Ce flottement acheva l'effet des autres causes d'échec, la relative faiblesse militaire et financière de l'Etat et le discrédit de la dynastie madrilène. A travers les incertitudes d'une action, gênée d'ailleurs par la connaissance du double jeu du roi et de la reine des Tuileries et du Temple, s'esquisse puis devient éclatante l'ascension du favori Godoy. C'est lui qui, duc d'Alcudia, incarnera la rupture avec la République régicide (où la Convention prit les devants par la déclaration de guerre de mars 1793), après les diverses volte-faces et péripéties précisées par Mlle Chaumié.

De celles-ci on retiendra surtout la négociation du chargé d'affaires Ocariz, lors du procès de Louis XVI, où il disposa de trois millions de livres pour acheter une majorité décidée à sauver l'accusé. Ses papiers ne permettent malheureusement pas de jeter sur

le plus spectaculaire épisode de la justice parlementaire des lumières complétant, quant au personnel révolutionnaire, celles qu'Albert Mathiez a prodiguées sur la corruption au temps de la Terreur. Mlle Chaumié soupçonne d'ailleurs précisément, dans le sens du maître robespierriste, ces montagnards tarés de l'entourage de Danton, les Momoro, Chabot, Basire, dont le vote fut finalement dicté par la peur. Elle apporte, d'autre part, un remarquable complément de démonstration du rôle néfaste pour leur cause des divisions des royalistes français.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Albret LOUGNON. — *L'Ile Bourbon pendant la Régence.* Paris, Larose, 1957, un vol. gr. in-8°, 370 pages.

Cette belle thèse de doctorat, dont l'auteur est un haut fonctionnaire de l'Education nationale à la Réunion, ne saurait passer inaperçue. Le sujet choisi en est presque neuf, puisque la colonisation de l'île Bourbon, au début du XVIIIe siècle, était à peine commencée.

C'est la Compagnie des Indes qui, on le sait, administre les Mascareignes. A la fin du règne de Louis XIV, on dénombre à Bourbon près d'un million d'habitants, esclaves compris. De cette première colonisation M. Lougnon a pu retracer l'histoire grâce aux pièces conservées aux Archives nationales, aux Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer, aux Archives du Ministère de la Marine et aux Archives de la Marine à Lorient. C'est assez dire qu'en dehors des ouvrages qui, dès le XVIIIe siècle, furent consacrés aux Mascareignes, ouvrages d'ailleurs peu nombreux, l'auteur s'est adressé aux sources les plus sûres et les plus directes. C'est ainsi qu'il nous expose comment les premiers colons de Bourbon acclimatèrent non sans peine les caféiers d'Arabie, spécialement celui déjà renommé de Moka, comment la Compagnie mit sur pied une organisation administrative, judiciaire, religieuse, dont les débuts furent naturellement difficiles. Le recrutement des esclaves était une des préoccupations principales des colons ; la main-d'œuvre noire était indispensable si on voulait mettre en valeur un sol en friche sous ce climat tropical, d'autant que le nombre des colons demeurait très faible.

Ceux-ci avaient d'ailleurs à se défendre contre les « forbans » venus de Madagascar, du continent africain, voire des Indes. Le récit des pillages organisés par ces pirates répandait la terreur à Bourbon comme à Maurice qu'on commença à occuper après l'échec du système de Law, lequel causa aux Mascareignes, comme ailleurs, de lourdes pertes.

M. Lougnon a pu reconstituer, grâce aux correspondances des agents de la Compagnie, grâce aux journaux de bord de très nombreux bateaux qui faisaient escale à Saint-Denis, la vie quotidienne des îles, de 1715 à 1725.

Au cours de ces dix années, un progrès sensible s'est produit grâce à l'activité de Desforges-Boucher, qui meurt à la peine à quarante ans, mal soutenu par la Compagnie, combattu parfois par des colons qui comprennent mal leur intérêt. Le grand progrès réalisé dans l'île est celui de la culture du café qui, en 1727, est exporté en France pour une valeur de 100.000 livres.

Pierre RAIN.

SCHRAMM (Wilhelm von). — *Les généraux contre Hitler. Le 20 juillet à Paris.* — Paris, Hachette, 1957. Un vol. in-8° carré de 286 p.

La lutte des généraux contre Hitler n'est pas encore complètement élucidée. Le sous-titre de ce livre montre bien que l'auteur a surtout voulu mettre en valeur le contre-coup du complot de Berlin sur les généraux commandant les forces de l'Ouest, et notamment le cas du général Stülpnagel, gouverneur militaire de Paris, celui du général von Kluge qui succède à Rommel blessé à la suite du bombardement de sa voiture. Tous trois sont exaspérés de l'entêtement du Führer qui feint de ne pas s'émouvoir du débarquement anglo-américain en France et ne veut pas envisager de négociations avec l'ennemi ; tous trois sont au courant du complot que plusieurs de leurs camarades ont monté contre le Führer ; Stülpnagel est sans doute le plus engagé. Mais de la formation du complot à Berlin, il est à peine question. Le récit part du 20 juillet 1944, au moment où, au « Majestic », on apprend que l'attentat contre Hitler est consommé et que le Führer est tué. Fausse nouvelle, bien entendu.

Mais Stülpnagel n'a pas attendu confirmation ; il a donné d'ordre d'arrêter les S.S., avant même d'accourir au château de La Roche-Guyon, où von Kluge, qui, depuis la veille, a reçu le commandement des troupes allemandes en France, vient de s'installer. W. von Schramm le présente comme un homme hésitant, timoré, qui, quoique désireux de voir disparaître Hitler, est décidé à ne se prononcer qu'à coup sûr. Aussi rabroue-t-il violemment Stülpnagel quand il apprend sa précipitation : « Si le cochon était mort », avoue-t-il, il aurait agi tout autrement.

L'auteur rappelle combien fut rapide et cruelle la vengeance d'Hitler. Stülpnagel, en se tirant une balle dans la tête, ne réussit qu'à se rendre aveugle ; il fut pendu à Berlin avec un grand nombre de ses camarades, tandis que von Kluge, plus heureux, avala le contenu d'une ampoule de cyanure qui l'anéantit aussitôt.

C'est dans ces mêmes semaines de juillet et d'août 1944 que le front allemand de Normandie s'effondrait, tandis que l'offensive russe s'accélérait. La disparition d'Hitler, à ce moment, n'aurait sans doute pas sauvé l'Allemagne qui s'était laissée follement entraîner par cet odieux provocateur.

Pierre RAIN.

Dictionnaire des Biographies, publié sous la direction de Pierre Grimal. Paris, P.U.F., 1958, 2 vol. in-4° carré de xvi-804 et 64 pl., iv-764 p. et 64 pl.

Me sera-t-il permis de signaler, sous le coup de la révélation des services qu'il était appelé à me rendre, un ouvrage d'utilité pure, mais qu'agrémente la nouveauté de sa formule et qu'enrichit une illustration presque parfaite ? Sa déclaration liminaire contribuera déjà peut-être à justifier mon prosélytisme subit : « L'objet de ce dictionnaire est de présenter, en une série d'esquisses, la personnalité des hommes qui ont contribué à former la civilisation et la pensée occidentales ou qui, à un titre quelconque, ont agi sur leur évolution. » Œuvre d'une vingtaine d'auteurs, dirigée par le professeur en Sorbonne Pierre Grimal, le *Dictionnaire des Biographies*, que le public cultivé doit désormais aux *Presses Universitaires de France*, entend essentiellement remplacer, à la lumière des besoins nouveaux de la connaissance, les innombrables ouvrages compilés aux siècles précédents, sous des titres analogues ou voisins. Leurs collections, à raison souvent de 10 à 50 tomes chacune, ont vieilli dans la poussière des bibliothèques, où l'érudition peut certes aller y chercher des renseignements parfois encore indispensables, mais où « l'honnête homme » de notre temps n'a plus ni goût ni intérêt à puiser. L'équipe de spécialistes auxquels il a été fait appel avait en somme pour première mission de nous épargner longues recherches et risques persistants d'ignorance à propos des plus diverses personnalités, célèbres ou obscures, dignes d'être dégagées des limbes de l'oubli.

Et c'est cet objectif essentiel qui limite ce qu'aurait de trop ambitieuse l'intention que je citais tout d'abord. N'impliquerait-elle pas en effet à son tour une de ces vastes publications encyclopédiques dont, d'ailleurs, chaque grand pays comme chaque grand domaine de connaissance possède une ou plusieurs, souvent très valables encore. Le souci culturel dont se sont inspirés les auteurs pour le choix des notices y assure une orientation générale qui en atténue l'inévitable arbitraire. Précisons tout de suite qu'ils ont fait dater de la Grèce le début de la « pensée occidentale », allégeant un ouvrage, voulu « maniable », de tous les éléments antérieurs, qui relèvent mal, au reste, du genre biographique. Par contre, une certaine part n'a pas été refusée « aux savants, aux philosophes, aux penseurs, aux conquérants de l'Islam, de l'Inde ou de l'Extrême-Orient, dans la mesure où leur action sur l'Occident demeure, à quelque degré, saisissable ». Il va de soi que la place la plus large devait être réservée « aux Français et aux peuples dont les liens avec la France sont le plus intimes ».

Dans l'espèce de palmarès dont, ainsi, l'ouvrage prend un peu figure, ne chicanons pas l'inégale proportion entre les noms retenus, non seulement d'un pays à l'autre, qu'il s'agisse de littératures, d'arts ou de sciences, mais de l'une à l'autre de ces branches ou encore

de telle notoriété à telle autre jusqu'ici plus minec. De tout nouveaux critères, en effet, sont intervenus pour que des rubriques sacrifiées traditionnellement dans les répertoires qu'il s'agit de remplacer, prennent une importance neuve, en particulier pour tout ce qui concerne l'histoire — biographique — de la musique, de la médecine et surtout des sciences, mathématiques, physique, chimie, comme de leurs applications industrielles ou artisanales, où les révélations se multiplient littéralement pour le laïc. Tous les « pionniers » sont ici à l'honneur, et non seulement un Jouffroy d'Abbans, un Fulton, un Watt, auxquels sont attribuées autant de colonnes qu'à un Shakespeare ou un Voltaire, mais tant et tant de figures effacées, tel par exemple, en peinture, cet Américain du XVIIIe siècle, Badger, précurseur en « art naïf » du douanier Rousseau ! Les vivants sont en principe exclus, mais que de morts récents sont là, à peu près à égalité (d'espace !), un Claudel avec un Racine, un Barrès avec un Chateaubriand, un Bergson avec un Pascal, comme les Foch et Lyautey balancent les Turenne et les Masséna, Jules Ferry se mesure (en millimètres) avec Richelieu ou Mazarin. Quelles magnifiques chaînes enfin surgissent à l'esprit, à travers leur bigarrure alphabétique, d'Archimède à Ampère, d'Ambroise Paré à Pasteur, d'Avogadro à Branly ou aux Becquerel, de Mozart aux « Cinq » russes ou à Ravel !

Présenté dans une reliure gris-bleu d'amateur, sous ces jaquettes en couleurs qui veulent être la plus frappante nouveauté des vitrines de libraires, à l'effigie d'Elisabeth Ire d'Angleterre et de Bonaparte, le *Dictionnaire* ajoute à l'intérêt documentaire de ses notices, appuyées de précisions bibliographiques, l'attrait, peut-être non moins révélateur, de quelque 130 planches de portraits Visages ou bustes d'artistes « par eux-mêmes » (de Dürer, Van Dyck ou Michel Ange à Delacroix ou Corot) rivalisent de vie avec les interprétations picturales ou sculpturales de Charles VII par Fouquet, François Ier par Clouet, Anne d'Autriche par Mignard, Condé par Coysevox, les deux Napoléon par David et Flandrin, Clémenceau par Manet, Verlaine par Fantin-Latour, ou les saisissantes photographies de Nietzsche, d'Einstein, de Lénine... Visions en vérité inoubliables !

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Professeur François GOGUEL, Dr Gilbert ZIEBURA. — *Le système français de régime politique* (*Das französische Regierungs-System*). — 2 vol., Westdeutscher Verlag, Cologne, 1957.

Les débats soulevés par nos projets de revision constitutionnelle ont intéressé l'opinion étrangère, notamment en Allemagne, et le Centre d'édition d'Allemagne de l'Ouest à Cologne a inséré deux ouvrages sur le régime politique français dans la collection

« Wissenschaft von der Politik » que dirigent les maîtres de l'Institut des Sciences politiques de Berlin, « Hochschule von Politik ». L'exposé de notre Constitution de 1946 a été confié à un grand spécialiste français de nos règles et de nos mœurs politiques, le professeur François Goguel, de l'Institut d'Etudes politiques de l'Université de Paris, et c'est le livre publié par celui-ci en 1955 aux Editions du Seuil, sous le titre *Le Régime politique français* qui, traduit par le Dr Gilbert Ziebura, constitue le document de base, suivi d'un répertoire des sources.

Le Dr Ziebura, dans un avant-propos, rend hommage à la franchise de M. Goguel qui ne dissimule pas l'instabilité des cabinets et des majorités. Le traducteur allemand signale que les responsabilités imposées par l'Europe — le grand mot est soulevé (Wagen wir das grosse Wort, — p. 8) aggravent certaines déficiences constitutionnelles.

Les quatre chapitres du livre — les données historiques, les institutions, les partis et les groupes de pression, le fonctionnement du régime — sont très exactement rendus : excellent exemple de translation en allemand de langue politique française. Le lecteur allemand pourra ainsi se rendre compte des nuances de nos conceptions gouvernementales, électorales, parlementaires, judiciaires. Il pourra essayer de comprendre pourquoi, en Lot-et-Garonne, en 1951, telle liste a eu un élu avec 23.500 voix, alors que telle autre n'en a eu aucun avec 40.000... Il sera en état surtout, grâce à quelques heureuses mises au point de M. Goguel, de rectifier certains préjugés invétérés sur les insuffisances de notre génie politique. En fait, par exemple, l'immobilisme des partis est tout relatif en raison des « groupes de pression » — l'allemand traduit par l'anglais *pressure-groups* (p. 75) — qui représentent des milieux très vivants d'intérêts collectifs (anciens combattants, syndicats, partisans de l'école laïque, partisans de l'école libre, associations agricoles, grandes entreprises et petites entreprises). Très relative aussi est l'importance des votes communistes. Ils sont dus moins à un parti de classe qu'à une tradition d'extrémisme verbal et de soutien systématique de l'opposition (p. 90).

Au reste, M. Goguel introduit dans l'exposé de nos structures politiques des méthodes comparatives qui les font rentrer dans l'esprit des grandes démocraties occidentales. Les pouvoirs des commissions parlementaires françaises sont considérables, mais ceux des commissions des deux chambres américaines ne le sont pas moins et leurs présidents y ajoutent leur prestige personnel. De même relativement au Parlement britannique, « le système français confère au Conseil de la République des prérogatives législatives très supérieures à celles de la Chambre des Lords » (p. 45). Enfin, autre référence à l'Angleterre, le Président de la République se trouve détenir un rôle plus important dans la formation des cabinets que le roi d'Angleterre lui-même, en raison de la multiplicité des partis et des combinaisons politiques, chose inconnue Outre-Manche (p. 51).

Ces rapprochements ont un grand intérêt, et on est surpris que le traducteur les ait éliminés de son texte, ainsi que la mention (p. 125) du n° 4 de la *Revue française de Sciences politiques* de 1954, consacré à une étude comparée des méthodes de travail parlementaire, ladite *Revue* étant d'ailleurs citée p. 106 du livre allemand, en très exacte traduction de la page 136 du texte français, à propos d'une suggestion de M. Goguel proposant d'imiter le système anglais des comités de première lecture des projets de lois, comités non spécialisés et *désignés par le sort parmi l'ensemble des parlementaires.*

Par contre, si quelques textes sont tombés, en passant d'une langue à l'autre, on remarque de très nombreuses « notes du traducteur », révélatrices de tout l'intérêt pris à la connaissance de l'ouvrage français et de tout le désir de répondre aux curiosités allemandes. Certaines de ces notes montrent le souci d'exactitude dans le choix des mots : *Gesetzesvorlager* traduit projet de loi, tandis que *Gesetzesentwurf* rend proposition de loi. La remarque de la page 21 est un modèle de conscience psychologique et philologique à propos du sens précis d'*esprit public* en France. « *Schwer zu übersetzen* », reconnaît le traducteur : il ne s'agit pas de le rendre par *öffentliche Meinung*. Le mot français exprime une « somme » de tendances révélées par toutes sortes de publicités.

Il faut féliciter le Dr Ziebura d'avoir abordé et réussi cette tâche difficile de translation en allemand de notre langue politique et constitutionnelle — langue pleine de contingences historiques et de polémiques à la fois périmées et perpétuées. Il est normal que les nouvelles communautés atlantiques et européennes incitent les nouveaux associés à mieux connaître leur vie intérieure, dans ses bons comme dans ses mauvais éléments. L'ouvrage du professeur Goguel était en ce domaine un choix excellent ; il fait ressortir, en effet, en toute objectivité, les raisons profondes de notre faiblesse gouvernementale et parlementaire. Il y a, pense-t-il, un « décalage » périlleux entre le monde économique et la structure politique de la France. « Dans ce monde du milieu du XXe siècle », il n'est plus possible à une nation de supporter durablement un Etat qui gouverne mal, parce que dans l'ordre économique et social... l'évolution a considérablement étendu le domaine dans lequel cet Etat doit intervenir, et parce que les répercussions d'une erreur, d'une incertitude ou d'une abstention sont aujourd'hui très vite ressenties par l'ensemble des citoyens. Or, les réflexes de ces derniers tendent à perpétuer, sous une forme à peine modifiée, le régime politique constitué au XIXe siècle pour répondre à des besoins complètement différents... ». M. Goguel fait allusion plus loin à « l'incompréhension de l'opinion publique » de régions de structure économique individualiste où « les problèmes économiques et sociaux du XXe siècle ne se posent pas, parce que ces régions ne sont pas sorties du XIXe siècle...» (pp. 132, 137 de l'édition française ; pp. 103, 107 de la traduction allemande).

Et l'on ne doit pas omettre, pour une appréciation complète du travail accompli, le volume des sources — *Quellenbuch* — où tout un ensemble de textes, de statistiques et même de cartes permettent au lecteur allemand d'entrer dans le vif des programmes et des scrutins français.

René Roux.

Pierre Teilhard de Chardin. — *Nouvelles Lettres de Voyage.* (1939-1955). 1 vol. 193 p. Paris, Grasset, 1957. —

Nous avons rencontré le Père Teilhard de Chardin, lors de ses précédents séjours en Chine, illustrés par la découverte du Sinantrope (1). Nous l'y retrouvons à la veille de la seconde guerre mondiale et ses lettres, témoignage d'un observateur lointain de l'Europe, nous apparaissent infiniment précieuses par la qualité du diagnostic que les événements lui suggèrent.

Lorsque surviennent les hostilités, de retour d'Amérique, il vient de regagner Pékin. « La capitale chinoise subit l'occupation japonaise avec toutes ses vexations, mais, somme toute, vit à l'écart du tumulte mondial »... « Vue d'ici » , écrit-il, le 24 septembre 1939 à sa cousine Mlle Marguerite Teilhard-Chambon (Claude Aragonnès) à qui nous devons, de même que de la précédente, l'excellente présentation de cette correspondance, « la guerre se développe comme une chose irréelle ». — « A distance », note-t-il six semaines plus tard, « il est impossible de se faire une idée claire de la tournure vraie des événements, ni de l'esprit et des conditions d'existence en France. On a seulement l'impression que les choses sont très différentes de 1914 et que la guerre ne se fait de part et d'autre qu'avec certains ménagements et une sorte de regret. Est-ce vrai ? » (5 novembre). « Ce qui frappe surtout dans cette nouvelle guerre, c'est une certaine équivoque des buts poursuivis » (12 novembre).

Suivons la marche de cette pensée si réfléchie. Bientôt le Père Teilhard découvrira le danger russe. Doutant que les Moscovites se contentent de « rentrer dans leur peau d'avant 1914 », il voit en eux l'ennemi n° 1. Alors qu'il faudrait « une solution nouvelle à l'organisation du monde », on risque de se trouver devant « la constitution d'un groupe national hostile et étanche, complètement ignorant de ce qui l'entoure, et dès lors incapable d'entrer dans les larges combinaisons humaines dont nous avons besoin. Je suis un peu effrayé quand je crois lire dans la prose alliée l'objectif d'une Allemagne démembrée ou de quelque retour à une Europe pré-napoléonienne. C'est tout à fait autre chose qu'il faut imaginer. Et j'espère que l'inexorable pression naturelle des faits créera auto-

(1) V. *R.H.D.* 1956, pp. 273-276, notre compte-rendu des *Lettres de Voyage* (1923-1939).

matiquement ce que nous ne pouvons encore nous exprimer à nous-mêmes » (16 décembre).

Cinq mois plus tard, le 9 mai 1940, il présente cette remarque saisissante : « En face de nous, nous avons la religion de la force brutale ; et, chez nous, on ne sent pas assez la claire vue de l'idéal qu'il s'agit de faire triompher. Force de conservation contre force de conquête... La lutte n'est pas égale. » (p. 45). Précisant, à l'automne, sa pensée, il invoque une renaissance qui ne soit pas une bourgeoise « restauration » et, dénonçant « les formules décalquées pour enfants sages », auxquelles il reproche un manque de flamme, il demande avec instance « une foi passionnée en quelque avenir... Autrement, c'est le matérialisme marxiste qui nous attend demain. » (1) On croirait entendre Bergson réclamer un supplément d'âme.

Il ne se tiendra pas toujours sur ces cîmes et l'on rencontre dans ses lettres des lettres plus familières. Relevons quelques aspects de la vie diplomatique à Pékin. Signalant que « la communauté pékinoise a été saignée fortement par le rappel d'un grand nombre de femmes américaines », il ajoute, le 11 décembre 1940 : « Pour compenser, l'ambassade française s'est retransplantée massivement ici. M. de Margerie reste à Shanghaï, mais sa femme va venir passer le nouvel an ici. En fait, paradoxalement, c'est diplomatiquement la France qui représente le mieux ici. » Trois ans plus tard (13 novembre 1943) : « L'ambassade, avec les visiteurs qu'elle attire du Japon et de Shanghaï, reste socialement la grande ressource. M. de Margerie vient relativement souvent faire un séjour ici ; nous avons toujours des tas de choses à nous dire. Je connais peu d'hommes aussi bien informés d'une multitude de gens et de faits, et aussi capable d'en parler lucidement et brillamment. » Lui-même suscite l'admiration de son entourage. La femme d'un des secrétaires de l'ambassade en a porté témoignage (2).

Le Père Teilhard de Chardin demeura bloqué en Chine pendant sept ans. Lorsqu'il la quitte en avril 1948, sept années lui restent encore à vivre et nous le retrouverons à Paris, Rome, New-York, en Afrique du Sud, dont les paysages lui suggèrent maints de ces charmants croquis que nous avions déjà goûtés dans le recueil précédent. Il ne nous appartient ici que comme le témoin d'un monde en transformation. Ceux qui liront sa correspondance si particulière et si suggestive, lettres d'un savant, d'un philosophe et d'un chrétien, y trouveront la parfaite expression de la pensée d'un grand esprit que gouverne une intelligence dominatrice de son temps.

René DOLLOT.

---

(1) 20 septembre 1940, p. 49, *id* 18 octobre et 20 novembre.

(2) Laure Dorget, *A Pékin*, La Table Ronde, « Pierre Teilhard de Chardin ». Juin 1956.

Histoire des Relations Internationales, publiée sous la direction de Pierre RENOUVIN, Professeur à la Sorbonne, membre de l'institut. T. VII : *Les Crises du XX*e *siècle.* I. De 1914 à 1929 ; 1 vol. 15 x 22 cm. de 380 pages. Paris, Hachette, 1957.

Nous avons rendu compte des deux premiers volumes (t. V et VI) de l'*Histoire des Relations Internationales,* dont M. Pierre Renouvin a assuré personnellement la rédaction (1). Prenant leur point de départ en 1815, ils portaient sur *l'Europe des Nationalités et l'Eveil de Nouveaux Mondes* et sur *l'Apogée de l'Europe, de 1871 à 1914.* Le t. VII : *La Crise du* XXe *siècle de 1914 à 1929* se situe au seuil du déclin de notre continent. Ces trois volumes ont été publiés à un rythme accéléré. Il faut souhaiter que l'éminent historien nous apporte bientôt, avec le dernier tome, le couronnement de son œuvre personnelle et de l'œuvre collective à laquelle il a attaché son nom.

On connaît les principes dont il s'est inspiré. Se référant à l'événement sans s'attarder à le raconter, il met l'accent sur les aspects essentiels, « définit les questions qui s'imposent à l'interprétation historique et essaie d'y donner une réponse, dans la mesure où le permettent les documents actuellement connus, sans jamais négliger l'importance des conditions économiques ou des courants de la psychologie collective. »

Nous sommes loin de l'histoire narrative de nos aïeux, voire de l'histoire diplomatique où l'exposé des faits s'encadrait dans leur commentaire. Méthode purement intellectuelle, servie par de remarquables qualités dialectiques qui aboutit à nous présenter, non point la chronique, mais la plus lucide explication d'une époque.

L'ouvrage est divisé en trois livres : la Première Guerre Mondiale ; le Règlement de la Paix (1918-1920) ; l'Europe et le Monde de 1920 à 1929. Il est dominé par la préoccupation de l'auteur de mettre en évidence « le déclin du rôle mondial de l'Europe, d'examiner comment ce déclin s'est manifesté, dans les domaines politique, intellectuel et culturel. L'impression d'ensemble qui se dégage de cette analyse où les questions asiatiques, américaines et africaines sont l'objet d'une attention particulière, est celle de l'aveuglement de l'Europe qui s'attarde à des conceptions territoriales surannées et n'a pas compris qu'en présence de l'éveil d'un monde qu'elle a contribué à faire sortir de sa léthargie, ses querelles intestines revêtaient un caractère médiéval.

Guerre de 1914. — Tandis que l'issue du conflit retient toute l'attention des vieux pays, ils négligent les perspectives ouvertes dans les relations entre les continents. « En Chine, en Asie Occidentale, en Amérique latine, les situations acquises de longue date par les Européens aux points de vue politique, économique, intellectuel

(1) V. *R.H.D.* 1954, pp. 363-367 ; 1955, pp. 273-275.

même, sont ébranlés » (50). La Turquie favorise un réveil de l'Islam (1) dont on ne perçoit pas encore le danger et qui ne tardera pas à se conjuguer avec les nationalismes arabes. Entre 1920 et 1925 l'Occident se heurte pour la première fois à des forces nouvelles et l'Angleterre, inconsciente du péril qui la menace personnellement, croyant renforcer ses propres positions en nous écartant de sa route, s'efforce de se substituer à nous, alors qu'elle prépare sa propre éviction.

Le brusque essor du continent qu'a découvert Christophe Colomb répond à la palingénésie de l'ancien monde. « En Amérique, le résultat immédiat de la guerre européenne est d'accroître les chances du panaméricanisme »... « Les Etats européens, puisqu'ils sont maintenant engagés dans un conflit qui absorbe toutes leurs forces, vont laisser le champ libre aux ambitions des Etats-Unis. Que l'inauguration du canal de Panama ait lieu le 15 août 1914, au moment même où vient de commencer le conflit, c'est une coïncidence qui prend valeur de symbole. » (30).

Le chapitre de M. Renouvin consacré à « *l'Entrée en guerre des Etats-Unis* » prête à de curieux rapprochements. « Le rôle de fournisseur de la Grande-Bretagne et de la France, que les Etats-Unis avaient tenu depuis octobre 1914, avait été la source d'une grande prospérité pour les industriels, pour les producteurs agricoles et pour le commerce d'exportation » (p. 68). Et plus loin — nous sommes maintenant en 1916 — quoique le blocus gênât le commerce américain, le président Wilson renonce à exercer des représailles, « car une mesure d'embargo sur les exportations destinées à la Grande-Bretagne entraînerait de lourdes pertes pour les industriels et une chute des prix agricoles » (73). N'est-il pas permis d'établir un certain parallélisme entre la politique américaine de cette période de la première guerre mondiale et quelques aspects de celle que nous voyons pratiquement aujourd'hui par les Etats-Unis du président Eisenhower ? Simples remarques.

Une des impressions les plus saisissantes qui se dégagent du livre de M. Renouvin est que tout ce qu'il écrit sur l'Asie et sur l'Amérique apparaît comme orienté vers l'avenir — ses considérations nous donnent la clef des événements dont nous sommes maintenant les spectateurs — tandis que la plupart des problèmes qui se sont posés de 1920 à 1939 aux hommes d'Etat européens : réparations, désarmement, etc..., qui ont si longtemps donné lieu à des discussions fastidieuses, ne sont plus aujourd'hui que des branches mortes de l'histoire. La lecture des *Crises du XXe siècle* s'impose à qui veut comprendre notre temps ; elle sera précieuse à ceux qui viendront après nous, lorsqu'ils auront la tâche difficile d'interpréter des événements dont ils n'auront pas été les témoins.

René DOLLOT.

---

(1) V. pp. 296-297 la carte singulièrement suggestive du Monde islamique vers 1920.

Jacques CHASTENET, de l'Académie Française. — *Histoire de la Troisième République,* T. IV. *Jours inquiets et Jours sanglants* (1906-1918), 1 vol. in-8° de 407 pages 1957 (1).

Le T. IV de *l'Histoire de la Troisième République,* de M. Jacques Chastenet et le T. VII de *l'Histoire des Relations Internationales,* de M. Pierre Renouvin se complètent harmonieusement, le second étant calculé à l'échelle mondiale, le premier s'insérant dans la suite de notre histoire. Les points de rencontre n'en sont que plus significatifs.

« Période cardinale », que celle qui s'étend de 1906 à 1918, écrit M. Chastenet, au seuil de son Avant-Propos. Elle voit la fin de l'ordre intellectuel, moral, économique et social qui était, en gros, celui de la France depuis la Révolution de 1848 ; elle voit aussi la naissance, parmi des fleuves de sang, d'un ordre — ou peut-être d'un désordre — entièrement différent.

Si nous discernons en effet dès 1906, à l'intérieur, les symptômes annonciateurs des temps nouveaux — c'est la date que l'auteur substitue à 1914 comme marquant la fin du XIX[e] siècle ; dans l'ordre diplomatique, l'Europe, inconsciente de l'éveil d'un monde qu'elle a contribué à provoquer, s'attarde chez elle à des compétitions et la colonisation donne ses plus belles fleurs à l'heure où le ver est déjà dans le fruit.

Les sept années qui précèdent la première guerre mondiale se centrent pour nous autour de la question du Maroc. Trois chapitres lui sont presqu'exclusivement consacrés. Ils nous montrent le Quai d'Orsay poursuivant patiemment la politique de pénétration inaugurée par Delcassé. Dans un ministère Clémenceau, l'action réfléchie de Stephen Pichon, Franc-Comtois placide d'une parfaite urbanité — tel il m'apparut lorsque j'eus l'occasion de l'approcher en 1908 — s'oppose heureusement aux sautes d'humeur de son président du Conseil qui, le 24 juillet 1909, succombera sous les coups de Delcassé, imprudemment provoqué par lui. Déjà, le 24 janvier 1908, l'ancien ministre des Affaires étrangères s'en était pris au gouvernement et avait fait entendre des avertissements, redevenus pour nous d'une singulière actualité : « L'Afrique, avec ses territoires immenses et sa population peu dense, constitue la réserve la plus précieuse pour l'Europe... Le plus grand péril... c'est celui qui nous viendrait de nous-mêmes, de nos hésitations, de nos contradictions si vite relevées au dehors. »

L'incident de Casablanca (25 septembre 1908), réglé dans des conditions satisfaisantes, est l'épisode dramatique de cette période ; le « coup d'Agadir », intervenu le lendemain même de l'avènement du cabinet Caillaux, sera celui de la période suivante (1[er] juillet 1911). Il n'a pas déterminé la guerre, comme on a pu le craindre

(1) V. sur le T. III, notre compte-rendu, *R.H.D.* 1955, pp. 276-281.

un moment, mais il a certainement contribué à corrompre l'atmosphère internationale et à la charger de substances explosives », constate M. Chastenet. Disons, ayant été témoin de ces temps difficiles, qu'il a aussi fortement agi sur le moral français en le raidissant pour le préparer à la lutte.

Bientôt, le 30 mai 1912, signé par Eugène Regnault, ce sera le traité de protectorat, protectorat dont l'administration de Lyautey marquera l'apogée. « L'Empire français d'outre-mer — le second du monde — apparaît désormais à peu près achevé, solide, et, peut-on croire, indestructible » (p. 105). La première partie de l'histoire de la Troisième République s'achève sur une grande page.

Cependant, un *cliquetis d'armes* se fait entendre dans les Balkans. Mais en France l'effervescence de la surface ne doit pas faire méconnaître la stabilité du fond à la veille de 1914. Trois facteurs y contribuent : l'importance de la population rurale, l'existence d'une large bourgeoisie qui ne cesse de se recruter dans le peuple, l'immutabilité du franc dont nous voyons bien aujourd'hui, où elle a disparu, l'importance pour l'équilibre social. Peut-être cependant un souci trop exclusif et parfois mal compris de la sécurité a-t-elle détourné l'épargne de placements qui eussent donné plus d'assiette à nos implantations africaines.

Il ne nous appartient pas ici de suivre M. Chastenet dans son récit des événements de la grande guerre. Il nous suffira de louer la sobriété de ses exposés et l'impartialité de ses jugements. Elles n'excluent pas l'émotion pour ceux qui ont vécu cette période de notre histoire. Mais à la distance de bientôt un demi-siècle, une impression se dégage : si éminents qu'aient été les maîtres de l'heure, ils n'ont pas dominé leur époque.

Pas plus chez nous que hors de nos frontières, on ne se rend compte que la guerre européenne est une véritable guerre civile. M. Chastenet, qui laisse entendre qu'elle n'était pas inévitable, se demande si sa durée n'aurait pas pu être abrégée, épargnant ainsi des vies humaines dont le manque se fera cruellement sentir. N'éprouvons-nous pas un sentiment analogue à propos des campagnes qui se sont succédées outre-mer depuis la Libération ? « L'ivresse légitime de la victoire empêche de distinguer combien cette victoire, toute glorieuse soit-elle, a été chèrement payée, chèrement par la France, chèrement par la civilisation dont la France était le sel » (p. 339).

Ce qu'était en effet la France d'hier, M. Chastenet nous l'avait déjà dit dans une suite d'ouvrages remarquables alliant le plaisant au sévère, l'anecdote à la grande histoire. *La France de M. Fallières*, *Raymond Poincaré* et les trois premiers tômes de son maître livre. S'il est vrai que 1920 marque une coupure entre les cinquante premières années du régime et les vingt dernières, l'ensemble forme dès à présent un tout qui se suffit à lui-même. On aimerait que les nouvelles générations qui n'ont été témoins que de la période dé-

clinante de la Troisième, apprissent à connaître dans l'œuvre de M. Jacques Chestenet sa période ascensionnelle et celle, au temps de jours sanglants, de sa douloureuse et grandiose apogée.

René DOLLOT.

Geneviève TABOUIS. — *Vingt ans de suspense diplomatique*, avec préface de Paul-Boncour, ancien Président du Conseil, 1 vol. de 408 pages, Paris, Editions Albin Michel, 1958.

Nièce de Jules Cambon, parfaite biographe de l'illustre ambassadeur, Mme Geneviève Tabouis est aussi l'auteur de livres sur *Tout Ank Amon, Nabuchodonosor, Salomon,* hier *Sybaris.* Pour notre instruction et notre agrément, elle se plaît en effet à rechercher dans une lointain passé une savante diversion aux inquiétudes de l'heure et à l'appréhension de lendemains trop souvent menacés. N'a-t-elle pas mérité le surnom de Cassandre ?

Vingt ans de suspense diplomatique, c'est le titre de l'ouvrage qu'elle vient de consacrer à la politique étrangère de l'entre-deux guerres et qui dit à merveille ce qu'il veut exprimer. Ecrite avec virtuosité, cette chronique reflète les événements qui se sont succédés depuis le traité de Versailles jusqu'au jour où la deuxième guerre mondiale va commencer.

La mort d'Aristide Briand marque la fin d'une période où la parole l'emporte sur l'action ; celle que domine la personnalité de Louis Barthou, le temps de l'effort constructif d'un homme d'Etat pour tenter de substituer au majestueux édifice disparu des pavillons de banlieue. Le dernier stade est le plus saisissant : c'est à lui que s'applique le mot de *suspense,* passé de l'anglais dans notre langue. La discontinuité du récit s'y oppose à l'ancienne manière narrative et les pages de Mme Tabouis s'ordonnent comme les légendes d'un film ou les images de la télévision. Faut-il s'en étonner ? Nous sommes plus près de la place publique que de la politique des cabinets et rien ne saurait mieux accuser la différence de deux époques qu'un comparaison entre les journées cruciales de 1870 et de 1939. Lisant les notes de Mme Tabouis, l'émotion s'accroît à mesure que nous pressentons davantage l'approche de la catastrophe.

Voici Versailles. Enlevés à l'emporte-pièce, les croquis s'y succèdent. Ils se succéderont tout au long du livre : le Clémenceau traditionnel des boutades ; André Tardieu, si intelligent et à certains égards si décevant, trop sceptique pour s'élever au dessus de lui-même et chercher à dominer les événements, dirais-je trop homme de 1900 ou, si l'on veut, de la Belle Epoque.

La Société des Nations occupe bien entendu une place de choix dans les souvenirs de Mme Tabouis. C'est ici la figure de Briand

qui domine. De sa retraite de Vendée, Clémenceau l'invite à se méfier de Streseman et, au lendemain de Locarno, Jules Cambon blâme l'impatience qu'il manifeste de faire entrer l'Allemagne dans l'Assemblée de Genève : « En l'occurrence, il semble que Streseman envisage déjà la possibilité d'une guerre conduite par la Russie contre la Pologne et la Roumanie, les territoires allemands resteraient donc fermés aux troupes françaises, c'est-à-dire que tout le mirifique système de sécurité collective de M. Briand se trouvera annulé » (p. 42).

Suspense. Mme Tabouis nous entraîne à Madrid à la suite du ministre. Aux courses de taureaux, Alphonse XIII, de sa loge, s'adresse à Briand : « Quelles sont vos impressions, monsieur Briand ? — Eh ! bien, Sire, supprimez donc matadors, picadors et toreadors et laissez-moi entrer dans l'arène avec une petite botte de foin, je crois que je saurai très bien faire ma paix avec le taureau. » Le roi est déçu. Mme Tabouis se retrouvera à Paris, dix-huit mois plus tard, au lendemain de la chute de la monarchie, le pittoresque Primo de Rivera exilé. Elle l'invitera à dîner. On attendra vainement l'ancien dictateur. Il est mort.

La Haye. Dîner de cour. La reine Emma a brouillé les fiches. « Elle s'inquiète de savoir si Mme Briand a fait bon voyage et si ses filles réussissent à leurs examens, alors qu'elle pose à Loucheur des questions sur le Quai d'Orsay. » Chéron se distingue par une réponse ridicule. Berthelot hoche la tête, indulgent. Irrévérencieusement, il dit à Tardieu, Loucheur et Briand qui s'esclaffent : « Oh ! si vous aviez comme moi l'habitude d'entendre les conversations qu'échangent entre eux les grands de ce monde, elles vous rappelleraient celles d'enfants de six à huit ans. »

Berlin, 18 juillet 1931. Laval et Briand sont les premiers officiels français qui viennent dans la capitale allemande depuis 1878. « Je crois que l'amabilité qu'on a montrée n'est qu'un trompe-l'œil », dit Briand. Mme Tabouis nous le présente sur son lit de mort, lorsqu'il a succombé le 7 mars 1932. « A Genève, Briand fut la France », dira Nicolas Politis. Quelques mois plus tôt, « Quand Briand ferme les yeux, la S.D.N. dort », observait un Américain.

Relevons en 1933 de bien curieuses et sinistres anticipations. L'ambassadeur d'Allemagne, Roland Kœster vient d'apprendre l'assassinat du ministre de l'Intérieur roumain, Duca, « le chef de toute la politique francophile dans les Balkans ». — « Savez-vous », dit-il à Mme Tabouis, « qu'à Berlin certains nazis prétendent qu'avec cinq ou six assassinats politiques de ce genre, l'Allemagne pourrait faire l'économie d'une guerre ? » ...Dollfuss ; il est le seul Autrichien qui, d'après Berlin, s'oppose vraiment à l'Anschluss... Alexandre de Yougoslavie. Ils prétendent que, lui disparu, c'en serait fait de l'unité de la Yougoslavie et de toute la politique d'alliance entre la France et les Balkans. Titulesco, Benès... Les nazis pensent que, tant que le roi Albert sera vivant, jamais la Belgique n'entrera dans un système allemand. « Je devais », conclu notre mémorialiste, « me

rappeler cruellement cette visite lors de la fin tragique du roi Albert et de l'assassinat de Dollfuss, d'Alexandre de Yougoslavie et de Barthou ». Vision shakespearienne.

Nous avons entendu les avertissements de Paul Cambon. Voici comment, douze ans après Locarno, s'exprime à Genève le délégué soviétique Litvinov qui déjeune chez Maurice de Rostchild : « Il n'y a qu'un seul pays que nous redoutions en Europe, un seul qui ait une force pénétrante contre la Russie, c'est l'Allemagne. Et, voyez-vous, cher monsieur Rostchild, nous haïssons tellement l'Allemagne que nous serions capables, un jour, de nous allier à elle pour obliger les Français et les Anglais — qui autrement seront tentés de lui céder toujours — à lui faire la guerre et à l'abattre pour nous ». On rit de ce qu'on croyait être une boutade, mais Nicolas Politis : « Je crois que les convives du baron ont pris pour une blaque ce qui est tout un programme politique, dont nous devons tous nous souvenir les uns et les autres. »

Le Locarno de l'Est s'est effondré avec Barthou, dernier survivant de la grande génération de 1860. Pierre Laval lui succède au bureau de Vergennes.. Puis c'est la réoccupation de la rive gauche du Rhin à laquelle l'Occident ne sait opposer que des mots. Léon Blum au pouvoir, la guerre civile espagnole. 7 septembre 1936. Le président Lebrun — et il faut lui savoir gré de ce geste — jette dans la balance la menace de sa démission si l'on intervient en Espagne. Viendront bientôt les heures dramatiques ; on n'oublie pas à Genève le Négus Hailé Sellasié impassible dans la salle vide et son escorte qui respecte son silence ; Prague, Munich, Hitler au Hradschin.

C'est au discours prononcé par Winston Churchill aux funérailles de Neville Chamberlain que Mme Tabouis a emprunté sa conclusion. « Dans telle ou telle période », a dit le célèbre homme d'Etat, « on paraît avoir eu raison, dans telle autre, on paraît avoir eu tort. ». « L'Histoire, portant sa lampe fumante et vacillante, avance en trébuchant sur la piste du passé et tâche d'en reconstituer les scènes, d'en raviver les échos, et de ranimer de sa pâle lueur l'ardeur passionnée d'autrefois ». Remercions l'auteur de *Vingt Ans de Suspense Diplomatique* de son évocation parfois si douloureuse et toujours si vivante.

René Dollot.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 33, rue du Faubourg-St-Honoré, PARIS

PHILIPPE V ET LA COUR DE FRANCE (1700-1715), publié par Alfred BAUDRILLART, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DOCUMENTS SUR LA NÉGOCIATION DU CONCORDAT ET SUR LES AUTRES RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC LE SAINT-SIÈGE DE 1800 à 1801, publiés par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1890-1896. 5 vol. gr. in-8°, Prix : 5.000 fr. — Volume supplémentaire, tome VI, 1906, in-8°.... 500 fr.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR L'AMBASSADE A CONSTANTINOPLE, par le marquis DE BONNAC, publié par M. Charles SCHEFER, 1894. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

CORRESPONDANCE SECRÈTE ENTRE LE COMTE DE KAUNITZ-RIETBERG, *ambassadeur impérial à Paris,* ET LE BARON IGNAZ DE KOCH, *secrétaire de l'impératrice Marie-Thérèse* (1750-1752), publiée par M. Hans SCHLITTER. 1899. 1 vol. in-8° .... 800 fr.

LETTRES DE CHARLES IX A M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur du roi Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1900. 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DÉPÊCHES DE M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur de Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1897-1901. 3 vol. in-8°. Prix .... 2.000 fr.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE JAUCOURT AVEC LE PRINCE DE TALLEYRAND, publiée par le comte DE JAUCOURT. 1905. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

LES SUISSES ET LE MARQUIS DE PUYZIEULX, par M. J. DE BOISLISLE, 1907. 1 vol. in-8 .... 500 fr.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE DE GÉDOYN « LE TURC », *consul de France à Alep* (1623-1625), publié par A. BOPPE. 1909, 1 vol. in-8°.... 500 fr.

RELATIONS D'ANTOINE DE LUMBRES, SEIGNEUR D'HERBINGHEM *touchant ses négociations et ambassades,* par le comte Georges DE LHOMEL. 3 vol. in-8°, 1910-1913. Prix .... 2.000 fr.

LE MARQUIS DE POMPONNE, *ambassadeur et secrétaire d'Etat* (1618-1699), par M. DELAVAUD. 1910, 1 vol. in-8°, avec trois gravures .... 500 fr.

DÉPÊCHES DIPLOMATIQUES DE M. DE LONGLÉE, *résident de France en Espagne* (1581-1590), par M. Albert MOUSSET, archiviste-paléographe. 1912, 1 vol. in-8°, avec un fac-similé .... 800 fr.

LE MINISTÈRE DE M. DE TALLEYRAND EN 1814, par M. Charles DUPUIS, de l'Institut. 2 vol. in-8° .... 1.200 fr.

LE CONCORDAT DE 1801, par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1920, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

LA POLITIQUE DE PROPAGANDE DES AMÉRICAINS DURANT LA GUERRE D'INDEPENDANCE (1776-1783), par M. Francis P. RENAUT. 1 vol. in-8° 1922 .... 500 fr.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. René Dollot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de la Revue, 26, rue Martignac, Paris, VIIe.

Le montant de la cotisation ou des abonnements (Paris et Départements : 2.500 francs) ; (Etranger : 3.000 francs), doit être adressé aux Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris, 5e. (Chèques Postaux : Paris 72-31).

Ed.-P. LUCE

CONSEILLER AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX
DÉLÉGUÉ ASSISTANT AU RÉFÉRENDUM DU TOGO

L'ACTE DE NAISSANCE D'UNE RÉPUBLIQUE AFRICAINE AUTONOME

LE REFERENDUM DU TOGO
(28 OCTOBRE 1956)

PRÉFACE DE M. GUY PÉRIER DE FÉRAL
CONSEILLER D'ÉTAT
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AU RÉFÉRENDUM DU TOGO

Un vol. in-8° raisin de x-152 pages + 1 carte et tableaux .. 2.000 fr.

René DOLLOT

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE
DIRECTEUR DE LA REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

ROMAIN ROLLAND AU PALAIS FARNÈSE
(1889-1891)

SCÈNES DE LA VIE DIPLOMATIQUE

Une br. in-8° de 64 p. .... 500 fr.

M. BEDJAOUI

DOCTEUR EN DROIT

FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE
ET
INFLUENCES NATIONALES

Publié sous les auspices de
LA DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE
CENTRE EUROPEEN

Un vol. in-8° c. relié toile de xviii-674 pages .... 4.200 fr.